

PATRIMOINE MONDIAL

ONLINE

L'ÉGALITÉ DES GENRES

Parc national des Virunga
Premières femmes rangers

Monts Kii
Un sommet de division

Mont Athos
Un monde masculin

Béguinages flamands
Communautés spirituelles

Tombes de Kasubi
Gardiennes féminines



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial

ISSN 1020-4520

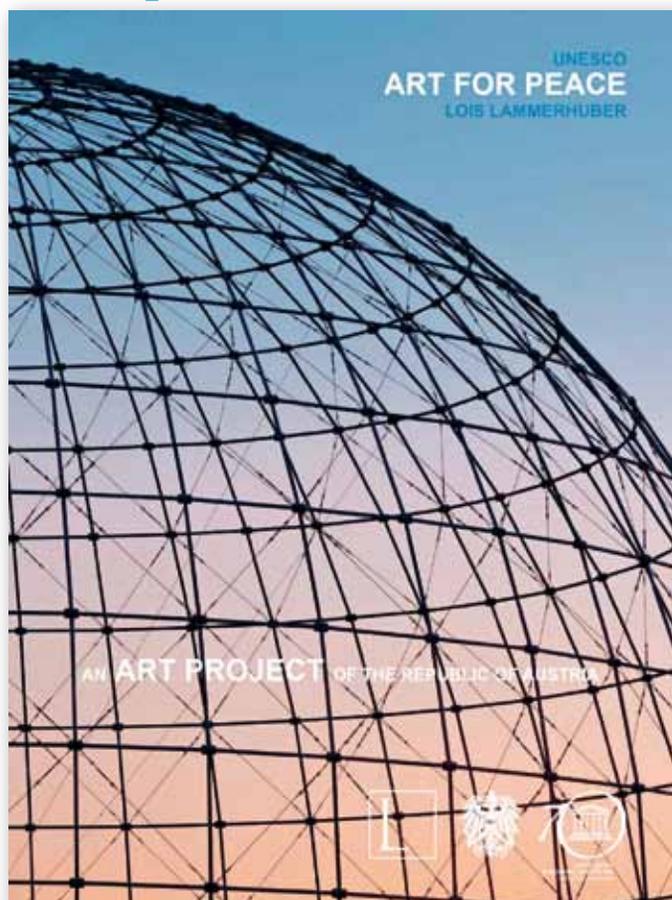


3 059630 102780



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Art pour la Paix



72,00 €, 2015, 448 pages, photographies
24,5 x 32,5 cm, relié,
ISBN 978-3-901753-94-7 (Édition multilingue : anglais/
français/espagnol/arabe/chinois/russe/allemand)
Éditions UNESCO / Edition Lammerhuber

■ Le siège parisien de l'UNESCO abrite la plus grande collection d'art de l'ONU. Cette collection n'a été programmée ni administrée par personne. Il s'agit de donations d'artistes, représentants des États membres, visiteurs et personnalités, qui souhaitent soutenir les objectifs de l'UNESCO. Cette collection est universelle et suit tous les courants et langages formels possibles, sans aucune contrainte de contenu. Son large éventail reflète la philosophie de l'UNESCO : « Construire une culture de la paix ».

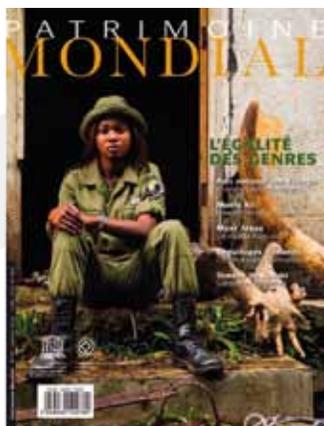
■ La République d'Autriche rend hommage à la collection de l'UNESCO qu'elle considère comme un trésor exceptionnel, et permet à tous les États membres de faire partie de cette collection par le biais d'un projet artistique insolite. Grâce aux photographies, les pièces de cette collection d'art sont réunies en une exposition virtuelle. Le livre qui l'accompagne sera remis aux États membres en tant qu'œuvre d'art consacrée à la collection d'art qu'ils ont fondée. Ainsi, la collection d'art de l'UNESCO devient la propriété nationale de chaque État membre. L'art permet de communiquer au nom et en faveur de l'UNESCO.

■ La République d'Autriche dédie *Art pour la Paix* – réalisation de Lois Lammerhuber – à l'UNESCO en tant qu'« œuvre d'art de toutes les œuvres d'art ».

Diffusion **La Documentation Française**

29-31, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07
Tél. : 01 40 15 70 00 - Fax : 01 40 15 68 00
www.ladocumentationfrancaise.fr

ou www.unesco.org/publishing (Paiement sécurisé)



Couverture : Xaverine Mwamini Biriko, ranger au Parc national des Virunga (République démocratique du Congo).

Le rôle essentiel que joue la culture en tant que moteur du développement durable pour éradiquer la pauvreté et améliorer l'inclusion sociale est aujourd'hui de plus en plus reconnu. Non seulement la culture permet de définir l'identité des peuples, mais elle détermine aussi la façon dont ces derniers façonnent leur avenir. L'égalité des genres, qui constitue une priorité de l'UNESCO, fait référence aux rôles et aux responsabilités des hommes et des femmes et à la dynamique des genres au sein des familles, des sociétés et des cultures.

À bien des égards, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO nous offrent d'excellents exemples en matière d'établissement de normes et de partage de pratiques à travers le monde. Ce numéro de *Patrimoine Mondial* examine le rôle des genres dans de nombreux aspects du patrimoine, qu'il s'agisse des croyances spirituelles qui soutiennent les fonctions d'un site particulier, des rôles spécifiquement attribués aux femmes et aux hommes, ou des lieux réservés à un seul sexe. Le champ d'application de la Convention du patrimoine mondial étant particulièrement vaste, les 1 031 sites actuellement sur la Liste illustrent les différentes manières dont les hommes et les femmes vivent, travaillent et prient dans différentes cultures.

Ce numéro débutera par une vue d'ensemble du sexisme présent durant les premiers jours de la Convention du patrimoine mondial, de la parité homme/femme dans le cadre de l'examen des propositions d'inscription et des rôles attribués à chaque genre dans la préservation des sites du patrimoine mondial. Nous y examinerons de manière approfondie certains sites du patrimoine mondial, comme les Tombes des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda), un lieu sacré gardé exclusivement par des femmes, les Sites sacrés et chemins de pèlerinage dans les monts Kii au Japon, un site doté d'accès distincts pour les hommes et les femmes, les communautés spirituelles de femmes dans les Béguinages flamands en Belgique, le centre orthodoxe du Mont Athos (Grèce), où les femmes et les enfants ne sont pas admis, et le Parc national des Virunga (République démocratique du Congo), qui emploie les premiers rangers femmes dans cette région. La question du genre et de la Convention de 2003 sur le patrimoine culturel immatériel sera également traitée, et nous découvrirons comment le genre est généralement exprimé, joué, et parfois même enraciné dans le patrimoine culturel immatériel.

Tous ces cas illustrent la diversité des cultures, des croyances et des pratiques exercées à travers le monde ainsi que les différents rôles que joue la question du genre. À travers la politique de développement durable adoptée en novembre 2015 par l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, nous espérons pouvoir évoluer vers une planète plus paisible et plus durable. L'équilibre des pouvoirs au sein de nos relations restera un enjeu clé qu'il sera important de redresser dans ce nouveau cadre.

Mechtild Rössler

Directrice du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO



Sommaire

Magazine trimestriel publié en français, anglais et espagnol conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris, France, et par Publishing for Development Ltd., Londres, Royaume-Uni.

Directeur éditorial

Mechtild Rössler

Directrice du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Éditeur

Publishing for Development

Chef de rédaction

Vesna Vujic-Lugassy

Rédacteurs

Helen Aprile, Gina Doubleday, Michael Gibson

Coordinateur de production

Richard Forster

Éditeur de production

Caroline Fort

Correction de copie

Caroline Lawrence (anglais), Brigitte Strauss (français), Luisa Futoransky (espagnol)

Conseil éditorial

ICCROM : Joseph King, ICOMOS: Regina Durighello, UICN : Tim Badman, UNESCO World Heritage Centre: Nada Al Hassan, Feng Jing, Edmond Moukala, Mauro Rosi, Petya Totcharova, Isabelle Anatole Gabriel Vinson, UNESCO Publishing : Ian Denison

Assistante de rédaction

Barbara Blanchard

Publicité

Efrén Calatrava, Fernando Ortiz, Fadela Seddini, Peter Warren

Couverture

Photo : Adam Kiefer
Design : Recto Verso

Rédaction

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
7, place de Fontenoy, 75007 Paris
Tél. (33.1) 45 68 16 60 – Fax. (33.1) 45 68 55 70
E-mail : g.doubleday@unesco.org
INTERNET : <http://whc.unesco.org>

Publicité, production

PFD Publications Ltd

Chester House - Fulham Green

81-83 Fulham High Street - London SW6 3JA
Tel: +44 2032 866610 - Fax: +44 2075 262173
E-mail : info@pfdmedia.com

Abonnements

DL SERVICES sprl - Jean De Lannoy
c/o Entrepôts Michot - Bergense steenweg 77
B 1600 St Pieters Leeuw - Belgique
Tél : +32 477 455 329 -
E-mail : subscriptions@dl-servi.com



Dossier Le patrimoine mondial et l'égalité des genres 4



14

Dossier

4

Le patrimoine mondial et l'égalité des genres 4

Ce numéro de *Patrimoine Mondial* vise à favoriser une meilleure compréhension et prise de conscience des rôles du genre dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Il contribue à l'objectif de l'UNESCO de construire les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes.



25

Le mont Athos – au-delà d'un monde masculin 14

La règle de l'inviolabilité de l'*avaton* constitue une partie inaliénable de la tradition spirituelle vivante du mont Athos qui mérite d'être respectée et protégée.

Un sommet de division : le massif montagneux Kii 20

Sanjogatake, plus connu sous le nom de « mont Omine », est l'une des rares montagnes japonaises dont l'accès est toujours interdit aux femmes.



30

Béguines, béguinages : auto-organisation et patrimoine 28

En 1998, treize des béguinages flamands les plus représentatifs ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en raison de leurs valeurs architecturales, urbanistiques et intangibles, ce qui a contribué à un regain d'intérêt auprès des gestionnaires laïcs, chercheurs et grand public.



39

Les Tombes des rois du Buganda à Kasubi : le travail et dévouement des gardiennes du site 34

Les tombes sont entretenues par des femmes que l'on considère comme des parentes ou des épouses cérémonielles des anciens rois. Les quatre Nalinyas font office de gardiennes principales et sœurs cérémonielles des Kabakas décédés, tandis que la Lubuga représente la mère du roi.

Les idées et opinions exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Publié par Publishing for Development Ltd., Londres, Royaume-Uni.
ISSN : 1020-4520. © UNESCO – Publishing for Development Ltd. (2016)

Focus

42

L'innovation en action : les rangers femmes des Virunga

Le Parc national des Virunga est parvenu à s'imposer comme un fer de lance du développement durable pour offrir un avenir meilleur aux 4 millions d'hommes et de femmes qui vivent à un jour de marche de son périmètre.



42

Forum

49

Entretien 50

Entretien avec Farida Shaheed, Directrice du Centre de ressources pour femmes Shirkat Gah.

Organisations consultatives 54

ICCROM : L'égalité des genres en matière de gestion du patrimoine, de conservation et de renforcement des capacités.

Conventions 56

Égalité des genres et Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.



55

56

Nouvelles

61

Préservation 60-65

Atelier de l'UNESCO sur les enjeux du patrimoine africain ; Élection de neuf nouveaux membres au Comité du patrimoine mondial ; Le lac d'Ohrid : une protection transfrontalière; Grands Sites de France : identification et gestion ; Le Royaume-Uni rejette la construction d'un parc éolien le long de la côte jurassique ; Atelier de dossier d'inscription au Mali ; Départ de Shell de l'Arctique : une excellente nouvelle pour l'île Wrangel ; Jumelage de sites marins pour la conservation ; Protection du patrimoine mondial en Roumanie ; Première rencontre des associations pour le patrimoine mondial en Europe.



64

Sites en péril 66-67

Les Forêts humides de l'Atsinanana ; Réduire la pression exercée par le pâturage : la décision des parties prenantes ; La Directrice générale de l'UNESCO condamne les destructions au sein de l'Ancienne ville de Bosra, en Syrie.

Promotion 68-71

Renforcement des capacités à Abou Dhabi ; Publication de la carte 2015-2016 du patrimoine mondial ; La Commission nationale coréenne de l'UNESCO fait un don de 100 000 dollars EU au Fonds du patrimoine mondial ; Des guides de qualité sur la Route de la soie ; Jaeger-LeCoultre soutient la lutte contre la pêche illégale autour de l'île Cocos ; De nouveaux outils pour les ateliers sur le tourisme durable ; La boîte à outils du patrimoine mondial pour un tourisme durable ; Le cas du patrimoine mondial disparu, 16^e épisode.



66

69

Édition et multimédia

72

Calendrier

73

Bulletin d'abonnement

75

Prochain numéro

77

Télécharger l'application Patrimoine Mondial

Disponible pour iPad, Android et tablettes Kindle Fire.

Grâce à l'application, vous pouvez non seulement lire des articles exclusifs écrits par des experts sur le terrain, mais voir des vidéos de sites les plus spectaculaires du monde.

Télécharger l'application du magazine *Patrimoine Mondial* de iTunes, Amazon et Google Play.



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Convention du patrimoine mondial



Le patrimoine mondial et l'égalité des genres

Mechtild Rössler
Directrice du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Christina Cameron
Professeur et Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal

Bénédicte Selfslagh
Ancienne Rapporteuse du Comité du patrimoine mondial et ancienne Secrétaire générale de l'ICOMOS

Paysage culturel du pays konso (Éthiopie).

© Davy Demaline



Ce numéro de *Patrimoine Mondial* s'intéresse à l'égalité des genres sous différents angles, dont notamment ceux de l'évolution des idées, de la proposition d'inscription et de la conservation des sites du patrimoine mondial. Le patrimoine mondial englobe diverses expressions culturelles ainsi que différents phénomènes naturels. Lancé dans les années 70 par un groupe d'experts internationaux, de politiciens et de représentants gouvernementaux, ce concept visait à répondre à une inquiétude croissante face à « un patrimoine culturel et un patrimoine naturel (...) de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation, mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggravent par des phénomènes d'altération ou de destruction encore plus redoutables » (préambule de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO, 1972). Cette initiative aboutit à la création d'un système international de sauvegarde des sites du patrimoine mondial pour les générations futures.

Les études de cas présentées dans ce numéro jettent la lumière sur les relations de pouvoir et les questions de l'égalité des genres qui ont vu le jour au sein même du système du patrimoine mondial. Farida Shaheed, l'ancienne Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels, constatait récemment dans sa préface à *Égalité des genres, patrimoine et créativité* que « La culture est en constante évolution et elle est fondamentalement liée aux relations de pouvoir » (UNESCO, 2014). Par extension, le concept de patrimoine mondial, à travers ses processus d'identification, d'évaluation, d'inscription et de conservation, est également soumis aux relations de pouvoir exercées au sein d'une société.

La découverte du patrimoine mondial

Les monuments et sites les plus exceptionnels ont été entretenus, au fil des millénaires, par de très nombreuses générations, comme l'atteste entre autres la liste des Sept merveilles du monde antique. L'une de ces merveilles, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sous le nom de Memphis et sa nécropole – les zones des pyramides de Guizeh à Dahchour (Égypte), existe d'ailleurs encore

aujourd'hui. Les personnes à qui l'on doit la découverte de ces sites exceptionnels sont généralement identifiées comme étant de sexe masculin. Selon une récente étude, les hommes seraient censés posséder un plus grand nombre de caractéristiques « culturellement valorisées », quelles que soient ces caractéristiques, que les femmes (Cuddy *et al.*, 2015). Il serait important d'examiner les conclusions de cette étude du point de vue du patrimoine mondial. On sait aussi que, dans le contexte du patrimoine mon-



L'inscription des Lignes et géoglyphes de Nasca et de Pampas de Jumana (Pérou) n'aurait pas été possible sans la recherche fondamentale de Maria Reiche.

© Christian Haugen

dial, beaucoup de femmes étaient en fait de grandes exploratrices, même si leurs histoires ont souvent été occultées ou n'ont été que récemment révélées.

Combien de gens ont, par exemple, entendu parler d'Anna Maria Sibylla Merian (1647-1717), qui commença dès 1699 à documenter la diversité naturelle du Suriname, et ouvrit la voie à des recherches botaniques particulièrement pertinentes pour la Réserve naturelle du Suriname central aujourd'hui inscrite au patrimoine mondial ? Ou de l'intrépide aventurière Alexandra David-Néel (1868-1969), toute première femme d'origine européenne à pénétrer dans la cité de Lhassa et à noter ses impressions sur l'Ensemble historique du palais du Potala ? Ou encore de la zoologiste Diane Fossey (1932-1985) ou de la primatologue Jane Goodall (née en 1934), deux femmes ayant fortement contribué à la conservation de l'environnement naturel des gorilles de montagne et des chimpanzés d'Afrique ?

Sans les travaux d'investigation de Maria Reiche (1903-1998), la signification des Lignes et géoglyphes de Nasca et de Pampas de Jumana (Pérou) serait peut-être encore inconnue aujourd'hui. Dès 1932, cette mathématicienne allemande consacra sa vie à l'archéologie et l'astronomie, ainsi qu'à la cartographie de plus de 13 000 lignes tracées dans le désert. Ses recherches fondamentales furent déterminantes dans l'inscription du site de Nasca sur la Liste du patrimoine mondial. Aujourd'hui, ses travaux sont exposés dans le Musée national de Nasca.

Un parti pris à l'aube de la Convention

Aujourd'hui encore, le processus d'identification des sites du patrimoine mondial pourrait éventuellement être influencé par des relations de pouvoir ou une approche sexiste. La désignation de patrimoine mondial repose sur une compréhension globale de la valeur universelle exceptionnelle d'un site. Au fil des ans, cette notion fondamentale a été maintes fois disséquée et débattue. L'ébauche des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* de 1977, soit un an avant l'inscription des tout premiers sites sur la Liste du patrimoine mondial, proposait la définition suivante pour le patrimoine culturel :

La définition du mot « universelle » dans l'expression « valeur universelle exceptionnelle » appelle des précisions. Il se peut que certains biens ne soient pas reconnus par tous et partout, comme ayant une importance et une signification considérables. Les opinions peuvent varier selon les cultures et les époques. En ce qui concerne les biens culturels, le mot « universelle » doit donc être interprété comme se rapportant à un bien éminemment représentatif de la culture à laquelle il appartient (UNESCO, 1977, p. 3).

Cette définition suggère que les interprétations peuvent varier d'une culture à l'autre, et qu'elles peuvent aussi être « fondées sur le genre » dans la mesure où elles peuvent refléter les relations de pouvoir qui existent au sein d'une culture ou d'une société donnée. Ces relations de pouvoir peuvent, quant à elles, influencer l'objet des recherches et l'analyse des dossiers de proposition d'inscription présentés par les États parties au Comité du patrimoine mondial.

L'intrépide aventurière Alexandra David-Néel fut la toute première femme d'origine européenne à pénétrer dans la cité de Lhasa et à noter ses impressions sur l'Ensemble historique du palais du Potala.



L'Ensemble historique du Palais du Potala (Chine) s'élève sur la Colline rouge au centre de la vallée de Lhasa, à 3 700 m d'altitude. Il comprend le Palais blanc et le Palais rouge, et leurs bâtiments annexes.

© Tommy@Chau



Femmes ifugao sur le site des Rizières en terrasses des cordillères des Philippines (Philippines).

© Jacques Beauieu

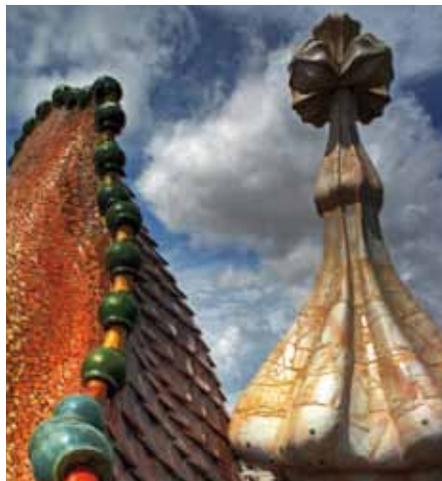
Le rapport de 1979 de Michel Parent, architecte français et président de l'ICOMOS, révèle que la parité et les réalisations des hommes et des femmes ne faisaient pas partie des premières préoccupations du patrimoine mondial. Dans son étude, Michel Parent note en effet que l'évaluation du patrimoine culturel implique nécessairement des éléments subjectifs et que, par conséquent, une évaluation comparative des candidatures est essentielle. Révélant un sexisme latent, il tient par ailleurs les propos suivants concernant la volonté des États-Unis d'Amérique d'inscrire la demeure de l'inventeur Thomas Edison :

La proposition d'inscription du site d'Edison offre au Comité l'occasion d'examiner le principe d'inclusion de sites associés à de grands savants, artistes, écrivains ou hommes politiques (les « grands hommes de l'histoire ») sur la Liste du patrimoine mondial. Beaucoup de ces grands hommes, et particulièrement les grands conquérants, ont laissé leur marque sur divers sites. Cela étant, nous devrions, à mon avis, éviter que la Liste ne devienne un tableau d'honneur recensant les hommes célèbres de différents pays. Si la Convention n'exclut pas une telle possibilité, il est toutefois fondamental que, pour être considérée comme exhaustive, la Liste se concentre moins sur les nombreux sites qui furent le théâtre de remarquables victoires d'*hommes* (artistes ou autres personnalités), et davantage sur les *œuvres* qu'ils ont créées (UNESCO, 1979, p. 22).

La parité homme/femme dans l'évaluation des candidatures

Comme l'énonce la Convention du patrimoine mondial, toutes les candidatures déposées sont soumises à une évaluation technique intensive menée par deux organisations internationales : l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). La sélection des experts techniques envoyés en mission sur le terrain est une question qui a fait l'objet d'une analyse détaillée. Deux évaluations indépendantes menées respectivement en 2005 et en 2010 par chaque organisation consultative ont mis en évidence un net déséquilibre entre les genres, reflétant un éventuel parti pris dans cet aspect du système du patrimoine mondial.

Dans le rapport de l'UICN, l'évaluateur externe a en effet remarqué que « la liste des évaluateurs semble manquer de parité en matière de genre et de région ». Les conclusions de ce rapport, portant sur la période 2001-2004, révèlent un déséquilibre considérable en termes d'égalité des genres, dans la mesure où trente-trois des trente-quatre évaluateurs étaient de sexe masculin. Ce rapport précise également que s'il est difficile d'établir un lien direct entre le déséquilibre qui existe au niveau des genres



La Casa Batlló (Espagne) de Gaudí est l'un des rares exemples dans les premières années des inscriptions au patrimoine mondial qui fait une référence spécifique aux hommes.

© Massimo Mastropietro

et l'évaluation des sites, « il est difficile de ne pas former l'impression que les évaluateurs appartiennent à un club exclusif » (Cameron, 2005, p. 8). Suite à cette observation, l'UICN a pris les mesures nécessaires pour garantir une plus grande participation des femmes dans ses missions de terrain.

L'évaluation externe de l'ICOMOS a également conclu qu'il existait un déséquilibre significatif entre les genres en matière de sélection des experts envoyés en mission. Si le pourcentage enregistré était moins spectaculaire que celui de l'UICN, ce rapport conclut néanmoins que pour la période 2006-2009 la « parité hommes/femmes dans la répartition des experts de l'ICOMOS est loin d'être atteinte, dans la mesure où 70 % des experts sont des hommes » (Tabet, 2010, p. 24, tableau n° 5). Dans sa réponse, l'ICOMOS convient que « la question de l'équilibre des genres pourra être mieux prise en compte à l'avenir, dans le cadre des nombreux facteurs qui influencent la sélection

[d'experts] ». Pour faciliter cette approche, l'unité de patrimoine mondial du Secrétariat international de l'ICOMOS devra conserver des statistiques sur le genre des experts sélectionnés chaque année dans le cadre d'un contrôle plus spécifique (*ibid.*, p. 83).

Le rôle des femmes et des hommes dans la conservation du patrimoine mondial

Comme l'encourage la Convention du patrimoine mondial (UNESCO, 1972, article 5), tous les sites du patrimoine mondial continuent à fonctionner au sein de leurs communautés suite à leur inscription. Mais la manière dont certains de ces biens sont utilisés soulève certaines questions en matière de parité des genres. De nombreux sites sacrés, par exemple, pratiquent souvent des rituels qui établissent une nette distinction entre les rôles des femmes et ceux des hommes. Ce point fit polémique au sein du Comité du patrimoine mondial en 1988 lors de l'inscription du Mont Athos (Grèce), après que le Comité eut questionné la validité d'inscrire un site dont la moitié de la population mondiale était exclue en raison de son genre. Le mont Athos est un centre spirituel orthodoxe fondé en 1054 dont l'accès est strictement interdit aux femmes et aux enfants (voir p. 12).

Certains biens du patrimoine mondial possèdent par ailleurs des systèmes de gestion documentés qui leur permettent de reconnaître les droits de parties prenantes pour accomplir certains rites. Ces sites comprennent des forêts sacrées, comme la Forêt sacrée d'Osun-Oshogbo (Nigéria) et des sites sacrés tels que la Montagne sacrée de Sulaiman-Too (Kirghizistan) et la Grande montagne Burkhan Khaldun et son paysage sacré environnant (Mongolie). D'autres biens possèdent une signification cosmologique et traditionnelle pour les peuples autochtones, comme le site de Papahānaumokuākea (États-Unis d'Amérique), le Parc national de Kakadu (Australie) ou encore le Parc national d'Uluru-Kaṯa Tjuta (Australie), tandis que d'autres revêtent une importance sacrée pour les communautés locales, comme le Paysage culturel du pays konso (Éthiopie) et les Forêts sacrées de kayas des Mijikenda (Kenya). Les cérémonies pratiquées sur ces sites établissent souvent une distinction entre les genres : les femmes et les hommes ne pratiquent pas les mêmes rituels, et n'utilisent pas les mêmes espaces.

Cette distinction est également visible dans de nombreux édifices religieux placés sur la Liste du patrimoine mondial, comme les cathédrales de Chartres (France) et de Spire (Allemagne), le Lieu de naissance de Jésus : l'église de la Nativité et la route de pèlerinage, Bethléem (Palestine), et la Zone Sainte-Catherine (Égypte). Conformément à leurs pratiques religieuses, ces sites ne sont pas accessibles à tous à certains moments. Dans certains cas, leur utilisation établit une distinction entre les sexes, en attribuant différents espaces aux hommes et aux femmes pour pratiquer des fonctions religieuses spécifiques.

On constate une situation similaire dans de nombreux paysages culturels, où les hommes et les femmes jouent des rôles différents dans la conservation et l'utilisation de ces sites. L'ouvrage *Patrimoine mondial : Bénéfices au-delà des frontières* (Galla, 2012) documente, par exemple, les différents rôles attribués aux hommes et aux femmes qui travaillent dans les Rizières en terrasses des cordillères des Philippines (Philippines). Les Ifugao sont une société matrilineaire où les champs se transmettent de génération en génération. Tout au long du processus de production de riz, les tâches sont divisées entre les hommes et les femmes : les hommes s'occupent de la préparation des terres, tandis que les femmes récoltent le riz dans les rizières. Comme dans beaucoup d'autres sites inscrits au patrimoine mondial, ce bien possède un élément relevant du patrimoine immatériel (les *hudhud* ou chants narratifs) reconnu par la Convention de l'UNESCO de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine matériel et immatériel de ce site, et les rôles tenus par les hommes et les femmes, sont ainsi étroitement liés (Mananghaya, 2012, p. 187).

Par ailleurs, les femmes retirent souvent moins de revenus et d'avantages sociaux de l'activité économique générée par les sites du patrimoine mondial. *Patrimoine mondial : Bénéfices au-delà des frontières* souligne à ce sujet que, lors de la journée internationale de la femme de 2012, une rencontre de femmes organisée sur le Domaine du chef Roi Mata (Vanuatu) se pencha sur la question des moyens de subsistance durables et le rôle des femmes dans le développement communautaire. Les diverses initiatives de tourisme durable déployées dans les sites du patrimoine mondial pourraient potentiellement permettre aux femmes d'améliorer leurs conditions de vie et de générer des revenus

en proposant aux visiteurs un hébergement, des objets artisanaux, des performances artistiques ou des produits alimentaires locaux (Galla, 2012, pp. 173-5). Grâce à leurs connaissances spécifiques et leurs systèmes de transmission, les femmes peuvent aussi contribuer à une meilleure compréhension de la valeur des sites patrimoniaux et de leur environnement. Non seulement ce type



© Krebsmaus07

d'approche est fondamental pour la durabilité à long terme des sites du patrimoine mondial, mais il permet également d'offrir aux visiteurs une expérience authentique et de favoriser le dialogue entre les cultures.

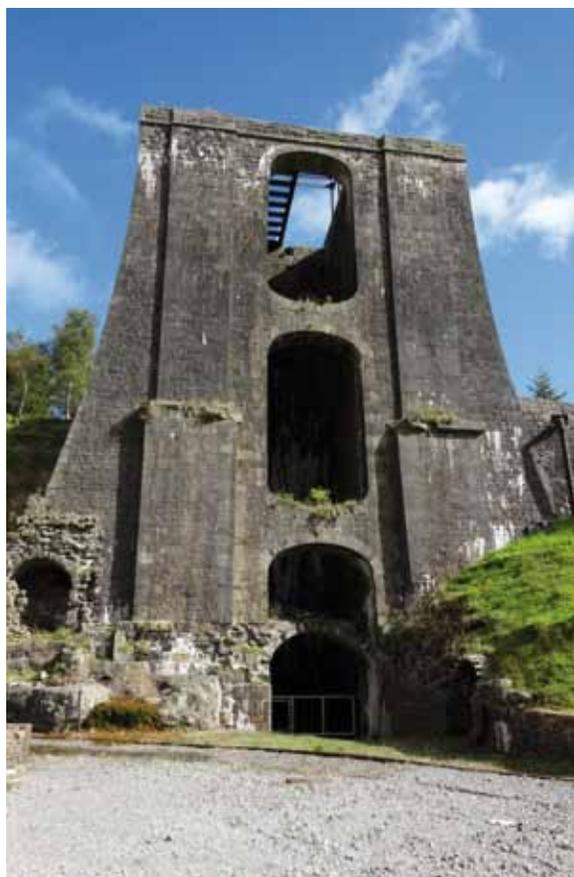
De plus, les programmes d'interprétation sont un bon moyen de mettre en évidence le rôle joué par les femmes dans l'histoire et le développement des sites du patrimoine mondial, dans la mesure où leurs musées et centres d'accueil proposent une interprétation globale de ces lieux, en soulignant leur contexte historique et socio-économique. Le centre d'interprétation du Paysage industriel de Blaenavon (Royaume-Uni) illustre bien ce point : ce bien, situé sur l'ancienne école Saint-Pierre fondée en 1816 pour éduquer les enfants des ferronniers, offre non seulement une vue d'ensemble du site, mais propose aussi des ateliers pédagogiques sur la vie des populations locales, hommes et femmes, depuis les premiers Celtes jusqu'à nos jours. En règle générale, les sites industriels bénéficient souvent d'une interprétation appropriée de la vie et du travail des femmes et des hommes.

Le patrimoine mondial et les droits de l'homme

Dans sa préface à *Égalité des genres : patrimoine et créativité*, Farida Shaheed soutient que « l'application de droits culturels égaux requiert que les femmes et les filles puissent accéder, participer et contribuer à tous les aspects de la vie culturelle de la même façon que les hommes et les garçons. Cela comprend le droit d'établir et d'interpréter le patrimoine culturel, de décider quelles traditions, valeurs ou pratiques culturelles doivent être conservées, celles qui doivent être gardées mais modifiées et celles qui doivent être complètement abandonnées. Le droit à la participation comprend le droit de ne pas participer à un rituel, une coutume ou une pratique qui enfreint la dignité humaine des jeunes filles et des femmes, quelles qu'en soient les justifications culturelles » (UNESCO, 2014).

Sur l'initiative d'ICOMOS Norvège, les trois organisations consultatives du patrimoine mondial, l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN, réalisent actuellement des études de cas sur les droits de l'homme à travers les sites du patrimoine mondial dans le but de renforcer les capacités et promouvoir une approche fondée sur les droits (Ekern *et al.*, 2012). Cette initiative vise à assurer la prise en compte des communautés et des droits de l'homme dans le processus d'identification, et après celle-ci d'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial. Si cette approche axée sur les droits ne concerne pas spécifiquement les questions de genre ou d'équilibre entre les sexes, ces sujets seront forcément abordés.

Le but de ce numéro de *Patrimoine Mondial* est de favoriser une meilleure compréhension et une meilleure prise de conscience des rôles que jouent les hommes et les femmes dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Ce faisant, il s'inscrit dans l'objectif de l'UNESCO qui consiste à élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes. Il est important que la communauté internationale reconnaisse aujourd'hui les différences qui existent entre les rôles attribués aux hommes et aux femmes au sein des sociétés tout au long de l'histoire, et la manière dont ces derniers se manifestent dans le domaine du patrimoine mondial. Une meilleure compréhension des expressions de la diversité culturelle permettra en effet de construire une paix durable. 🌍



Le Paysage industriel de Blaenavon (Royaume-Uni) est un témoignage sur la vie et le travail des femmes et des hommes au XIX^e siècle.

© Amanderson 2

Assurer l'égalité des genres

23. L'égalité des genres est l'une des deux priorités globales de l'UNESCO. Le Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres (2014-2021) exige en outre des États membres et des organes directeurs de l'UNESCO des instruments normatifs pour « mettre en place des politiques et des pratiques sensibles, réactives et transformatrices en matière de genre dans le domaine du patrimoine ». De plus, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont essentielles au développement durable ; c'est l'un des objectifs de développement durable pour l'après 2015-16. Par conséquent, les États parties devraient :
- i. Veiller au respect de l'égalité des genres sur l'ensemble du cycle des processus du patrimoine mondial, en particulier dans la préparation et le contenu des dossiers de propositions d'inscription ;
 - ii. Offrir des possibilités sociales et économiques aux femmes aussi bien qu'aux hommes sur les sites du patrimoine mondial et autour ;
 - iii. Assurer une consultation égalitaire et respectueuse, la participation pleine et efficace ainsi que l'égalité des chances en matière de leadership et de représentation des femmes et des hommes, dans le cadre des activités de conservation et de gestion des biens du patrimoine mondial ;
 - iv. Le cas échéant, s'assurer que les pratiques traditionnelles liées au genre sur les sites du patrimoine mondial, par exemple concernant leur accès ou la participation aux mécanismes de gestion, aient été approuvées par tous les groupes des populations locales, lors de processus de consultation transparents qui respectaient pleinement l'égalité des genres.

Extrait de *Projet de politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial*
20^e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, du 18 au 20 novembre 2015 au Siège de l'UNESCO, Paris.

Sources

- Cameron, C. 2005. *Évaluation du travail de l'UICN dans le cadre des propositions d'inscription de sites sur la Liste du patrimoine mondial*. Gland, Suisse, IUCN. http://cmsdata.iucn.org/downloads/christina_cameron_review.pdf
- Cuddy, A., Wood, E. B., Glick, P., Crotty, S., Chong, J. et Norton, M. I. 2015. Les hommes en tant qu'idéaux culturels : les valeurs culturelles modèrent le contenu de stéréotype des genres. *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol. 109, No. 4, pp. 622-35.
- Ekern St., Logan, W., Sauge, B. et Sinding-Larsen, A. 2012. Droits de l'homme et patrimoine mondial : la préservation de notre dignité commune à travers des approches de gestion des sites fondées sur des droits. *International Journal of Heritage Studies*, Vol. 18, No. 3, pp. 213-25.
- Galla, A., 2012. Le legs d'un chef : le Domaine du chef Roi Mata, Vanuatu. A. Galla (ed.), *World Heritage: Benefits Beyond Borders*. Cambridge, Royaume-Uni/Paris, Cambridge University Press/UNESCO, pp. 169-77.
- Labadi, S. 2007. Representations of the Nation and Cultural Diversity in Discourses on World Heritage (Représentations de la nation et de la diversité culturelle dans les échanges sur le patrimoine mondial). *Journal of Social Archaeology* [document en ligne] 7:147-170.
- Mananghaya, J. B. 2012. *Living cultural landscape: Rice Terraces of the Philippine Cordilleras* (Paysage culturel vivant : les Rizières en terrasses des cordillères des Philippines). Galla (ed.), *op. cit.*, pp. 178-87.
- Rössler, M. 2014. Le genre et le patrimoine mondial ? Un examen de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial. *Gender Equality : Heritage and Creativity*. Paris, UNESCO, pp. 60-69.
- Tabet, J. 2010. *Examen des méthodes de travail et des procédures d'ICOMOS pour l'évaluation de biens culturels et mixtes proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO*. Paris, ICOMOS. http://openarchive.icomos.org/269/1/JT_Final_report_en.pdf
- UNESCO. 1972. *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*. <http://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf>
- UNESCO. 1977. *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. <http://whc.unesco.org/archive/opguide77b.pdf>
- UNESCO. 1979. *Étude comparative des propositions et des critères d'inscription des sites du patrimoine mondial culturel*. <http://whc.unesco.org/archive/1979/cc-79-conf003-11e.pdf>
- UNESCO. 2014. *Égalité des genres : patrimoine et créativité*. Paris, UNESCO. https://www.coe.int/t/dg4/eurimages/Source/Gender_UNESCO%20Report_fr.pdf

Le mont Athos – au-delà d'un monde masculin

Thymio Papayannis
Institut méditerranéen pour la nature et l'anthropos (Med-INA)

Foyer spirituel orthodoxe depuis 1054, la « Sainte Montagne », interdite aux femmes et aux enfants, est dotée d'un statut autonome depuis Byzance.

© Our Place – The World Heritage Collection





Fondé au XIII^e siècle par Simon le Myroblite, le monastère de Simonopetra se compose de plusieurs bâtiments à plusieurs étages.

© Simonopetra Monastery

Quatre heures du matin. Dehors, l'éclat des étoiles n'arrive pas à percer la pénombre. À l'intérieur de l'église du monastère, les premiers moines se rassemblent. Un à un, des hommes vêtus de noir s'inclinent devant les icônes, avant de rejoindre leur place sur les bancs de prière. Les premiers psaumes s'élèvent. L'église sombre est à peine éclairée par une seule bougie. À mesure que l'office progresse, le chant s'amplifie et de nouvelles chandeliers et lampes sont allumées. La lumière s'intensifie peu à peu, tandis que les moines se déplacent selon une ancienne tradition byzantine.

Nous sommes dans la République monastique du mont Athos, un véritable État en soi. Ici, la vie, simple et à dimension humaine, est essentiellement tournée vers le ciel et le divin. Les habitants du site ont créé une communauté qu'il serait impossible d'expliquer selon les critères de nos sociétés modernes. Ils sont dans le monde, sans toutefois y appartenir. Leur existence suggère que certaines questions dépassent notre entendement. Cette communauté est aussi appelée le « Jardin de la Sainte

Vierge ». Ce nom, qui fait référence au jardin d'Éden, symbolise le mystère d'un futur éternel, d'un voyage mystique entre le Ciel et la Terre. La perfection à laquelle aspire la vie monastique est celle des anges qui entourent le trône de Dieu.

La Montagne sacrée fonctionne depuis des siècles selon ses propres lois, règles et principes, au sein de ses propres traditions. Ici, ce sont toujours les individus qui prennent l'initiative et les questions pratiques ne sont réglées qu'en second lieu.

Les origines du mont Athos

La plus orientale des trois péninsules de la Chalcidique au nord de la Grèce est connue de par le monde sous le nom d'Aghion Oros (la « Montagne sacrée »). Ce site est le phare du christianisme orthodoxe. Depuis la fin du premier millénaire, il abrite une importante communauté monastique exclusivement masculine, qui observe les principes d'un monachisme très ancien.

Les premiers ascètes se mirent à se rassembler sur ce site dès le IX^e siècle. En 1054, le lieu fut reconnu comme un centre spirituel de première importance, suite à la disparition des autres centres monastiques

de l'Empire byzantin en Égypte, Syrie et Asie Mineure. Dès lors, il bénéficia d'une protection permanente, comme le prouvent d'ailleurs les documents officiels et les décisions de divers empereurs, dirigeants et patriarches, et il put ainsi conserver son rôle prééminent, même après la chute de Constantinople en 1453.

Aujourd'hui, la Montagne sacrée représente la plus grande communauté et le plus important centre spirituel de l'orthodoxie grecque. Elle rassemble les moines de tous les pays orthodoxes. « On peut décrire le régime politique d'Athos comme la plus grande communauté monastique vivant dans l'isolement et visant à servir le monde par sa richesse spirituelle et ses prières, en offrant sa force de vie, en rendant grâce, et en se tournant vers le ciel pour en obtenir la rédemption de l'humanité tout entière¹. »

Circonstances particulières et importance internationale du mont Athos

Le mont Athos bénéficie d'un statut particulier en termes de fonctionnement et de gestion qui lui fut reconnu pour la première fois à l'échelle internationale



Autour du monastère de Chilandar.

© Thymio Papayannis

par le traité de Berlin de 1878, avant la libération de Thessalonique et l'intégration de la Chalcidique – et du mont Athos – à l'État grec en 1912. Depuis, le mont Athos a conservé une autonomie gouvernementale, qui lui fut officiellement reconnue dans la Constitution grecque de 1927 et le traité par lequel la Grèce a rejoint l'Union européenne.

Vers la fin des années 80, le Ministère grec de la culture décida de proposer, par l'entremise de la délégation permanente de la Grèce à l'UNESCO, l'inscription du mont Athos sur la Liste du patrimoine mondial, en vertu tant de sa beauté naturelle que de son importance culturelle, afin de reconnaître le caractère exceptionnel de cette région².

Selon la décision de 1988 d'inscrire le site sur la Liste, sa valeur universelle exceptionnelle réside essentiellement dans la création d'un site sacré, dans l'architecture distinctive et intemporelle de ses bâtiments harmonieusement intégrés au sein d'un environnement naturel exceptionnel et ce dans une région d'une singulière beauté.

Le patrimoine unique de ce lieu sacré est enrichi de nombreux manuscrits, documents, livres, icônes et autres objets religieux d'un grand intérêt.

Gestion d'hier et d'aujourd'hui

Si tout ce qui précède est bien connu de ceux et celles qui s'intéressent à la Montagne sacrée, le rôle décisif que jouent les traditions religieuses de la région est sans doute moins connu, et il invite peut-être à un examen plus approfondi. La voie spirituelle, que l'on pratique ici depuis plusieurs siècles de pensée philosophique approfondie, se caractérise par un sens de la retenue et par l'utilisation respectueuse des ressources naturelles. Cet aspect se traduit par la mise en application de pratiques, de méthodes et d'une approche globale en matière de gestion agricole et forestière mais aussi des zones sauvages, sur toute l'étendue de la péninsule d'Athos. On pourrait qualifier une telle démarche de « durable », selon la terminologie de notre époque. L'état exceptionnel des forêts méditerranéennes qui recouvrent la péninsule illustre bien la valeur de cette gestion durable fondée sur la relation harmonieuse qui s'observe entre la vie ascétique, les pratiques agricoles et sylvicoles, et les infrastructures de soutien.

Le caractère unique du mont Athos peut ainsi être perçu comme un exemple de gestion d'une grande sagesse dans une

région exceptionnellement sensible qui abrite d'importantes ressources naturelles et un patrimoine culturel particulièrement riche, dont la gestion est assurée par une communauté monastique exclusivement masculine, qui a su conserver ses principes et ses traditions depuis plus de mille ans.

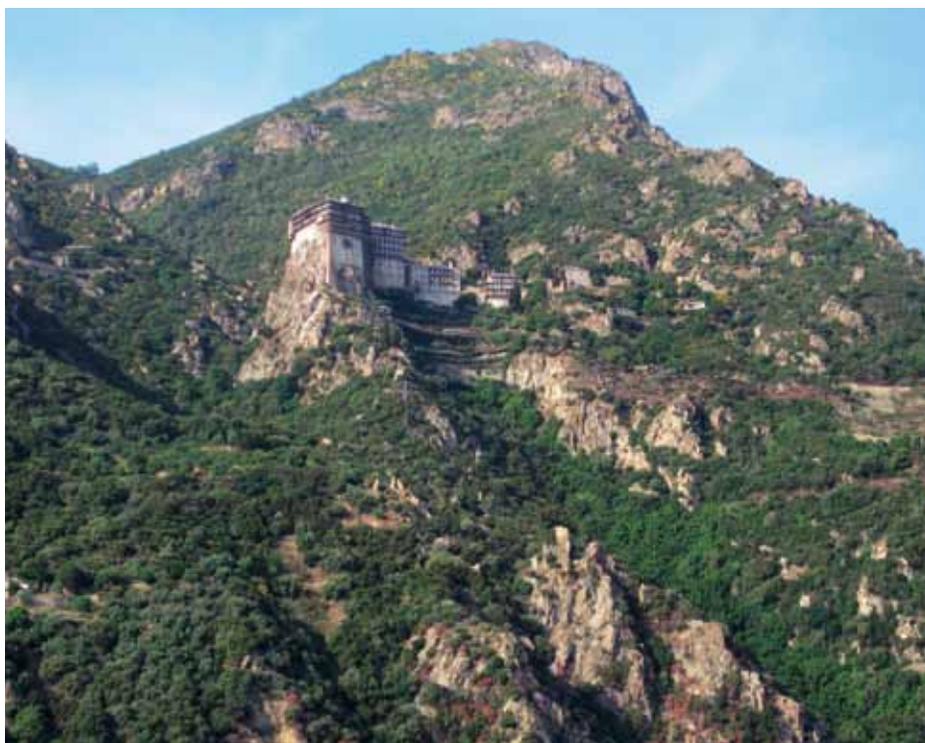
L'on pourrait supposer qu'au bout d'un millénaire d'existence, une telle communauté aurait fini par s'affaiblir, au vu notamment de sa situation géographique, au sein de l'Union européenne, et sur les rives d'une Méditerranée en pleine expansion. Et pourtant, il n'en est rien. Bien au contraire, le nombre de moines ne cesse de croître, et l'influence spirituelle de la Montagne sacrée s'étend désormais bien au-delà des vingt pays dotés de communautés orthodoxes.

Cela étant, ce site connaît lui aussi des difficultés et des menaces certaines. Dans la mesure où la péninsule d'Athos appartient à l'État grec, elle est inévitablement affectée par la grave crise financière et sociale qui frappe actuellement le pays. Par ailleurs, les problèmes environnementaux que connaît la région (dont la pollution résultant du rejet de déchets liquides et solides, le manque de planification du réseau routier, la construction

de bâtiments et d'infrastructures, les feux de forêt, l'augmentation de la consommation énergétique et les effets du changement climatique) se sont intensifiés au cours des dernières décennies et appellent désormais une réponse immédiate.

Depuis 2006, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO maintient que la mise en place d'un programme exhaustif de gestion du patrimoine culturel et naturel, avec la participation active de la communauté monastique et par l'intermédiaire de ses organes directeurs, est la seule réponse appropriée aux graves problèmes auxquels le site se trouve confronté. Durant la décennie qui a suivi cette proposition, même si les choses n'avancent que très lentement, plusieurs mesures positives ont été prises dans cette direction. La lenteur est sans doute due aux désaccords qui existent au sein de la communauté, ainsi qu'à l'inquiétude que suscite, comme on peut le comprendre, l'introduction de nouveaux concepts « étrangers » susceptibles de menacer les anciennes traditions. Dans ce contexte, il convient de noter que la péninsule se divise traditionnellement entre vingt monastères chargés de superviser les abris (*sketae*), les petites maisons et les cellules situés au sein de leur périmètre respectif. Chaque monastère est par conséquent autonome au sein de sa propre zone, et seules les questions se rapportant à l'administration générale du mont Athos (dont la construction des routes, l'accès des véhicules ou la gestion des pèlerins et des visiteurs) relèvent de la compétence de la Sainte communauté.

Pour certains, le programme de gestion élargie proposé par l'UNESCO pourrait entraîner des restrictions susceptibles de menacer non seulement le statut d'autonomie du mont Athos, mais aussi le droit de chaque monastère de gérer son site comme il l'entend. Pour d'autres, en revanche, la prise en charge de la gestion du patrimoine d'Athos par la Sainte communauté pourrait réaffirmer son rôle historique, notamment dans le cadre d'un traité international. Cela lui permettrait aussi de mieux sécuriser les traditions monastiques du mont Athos, tout en les adaptant aux exigences du monde moderne. Ce point de vue est d'ailleurs appuyé par le renforcement du rôle de coordination de la Sainte communauté au cours des dernières années, et par le fait que l'efficacité d'une



Le monastère de Simonopetra est construit sur un énorme rocher comme suspendu à une falaise de 330 m au-dessus de la mer.

© Simonopetra Monastery

action coopérative et coordonnée apparaît désormais largement reconnue dès lors qu'il s'agit de répondre aux enjeux communs, et ce sans nécessairement affecter l'autonomie de chaque monastère. Quel que soit le point de vue de chacun, il demeure indéniable que les échanges et discussions menés au cours des dix dernières années ont permis à toutes les institutions concernées de mieux comprendre et accepter les principes qui déterminent la gestion d'un bien du patrimoine mondial par une communauté monastique orthodoxe exclusivement masculine³. Ces principes, qui coïncident avec ceux du monachisme orthodoxe communal, impliquent un engagement total dans la prière, le choix de la frugalité dans tous les aspects de la vie quotidienne, ainsi qu'un retrait des obligations et des distractions du monde moderne (familiales, financières et politiques) et le rejet de possessions personnelles dans un esprit de fraternité et de collégialité. Il est clair que ce type de discussions et la recherche d'un consensus favorisent la prise de décisions positives pour faire progresser la gestion intégrée de la péninsule d'Athos par la Sainte communauté. Les retards relatifs à ces décisions ou à la mise en œuvre du programme n'ont que peu

d'importance, dans la mesure où les moines du mont Athos vivent avec le passé, qui n'est, à leurs yeux, qu'un aspect du présent et du futur, élargissant ainsi le temps tout en participant activement au « grand mystère qui surpasse toute chose⁴ ».

L'avaton du mont Athos

L'une des traditions les plus tenaces du mont Athos est l'hospitalité qu'offrent les moines aux pèlerins et aux visiteurs. Cet aspect exige une gestion adaptée et une réflexion spirituelle, dans la mesure où la péninsule d'Athos est un lieu consacré à l'isolement et à la prière, et qu'il ne doit en aucun cas être envisagé comme une destination touristique. Pour répondre à cette problématique, la Sainte communauté limite le nombre de ses visiteurs, et tâche de répartir ces derniers comme il convient entre ses différents monastères.

Une question plus épineuse, qui a donné lieu à un grand nombre de litiges et de réclamations au cours des dernières années, est le concept d'*avaton*. Ce terme, qui signifie littéralement « ne pas être piétiné » ou « inviolabilité », fait référence à une pratique ancienne qui constitue une approche fondamentale de la vie



Le monastère de Vatopedi.

© Thymio Papayannis



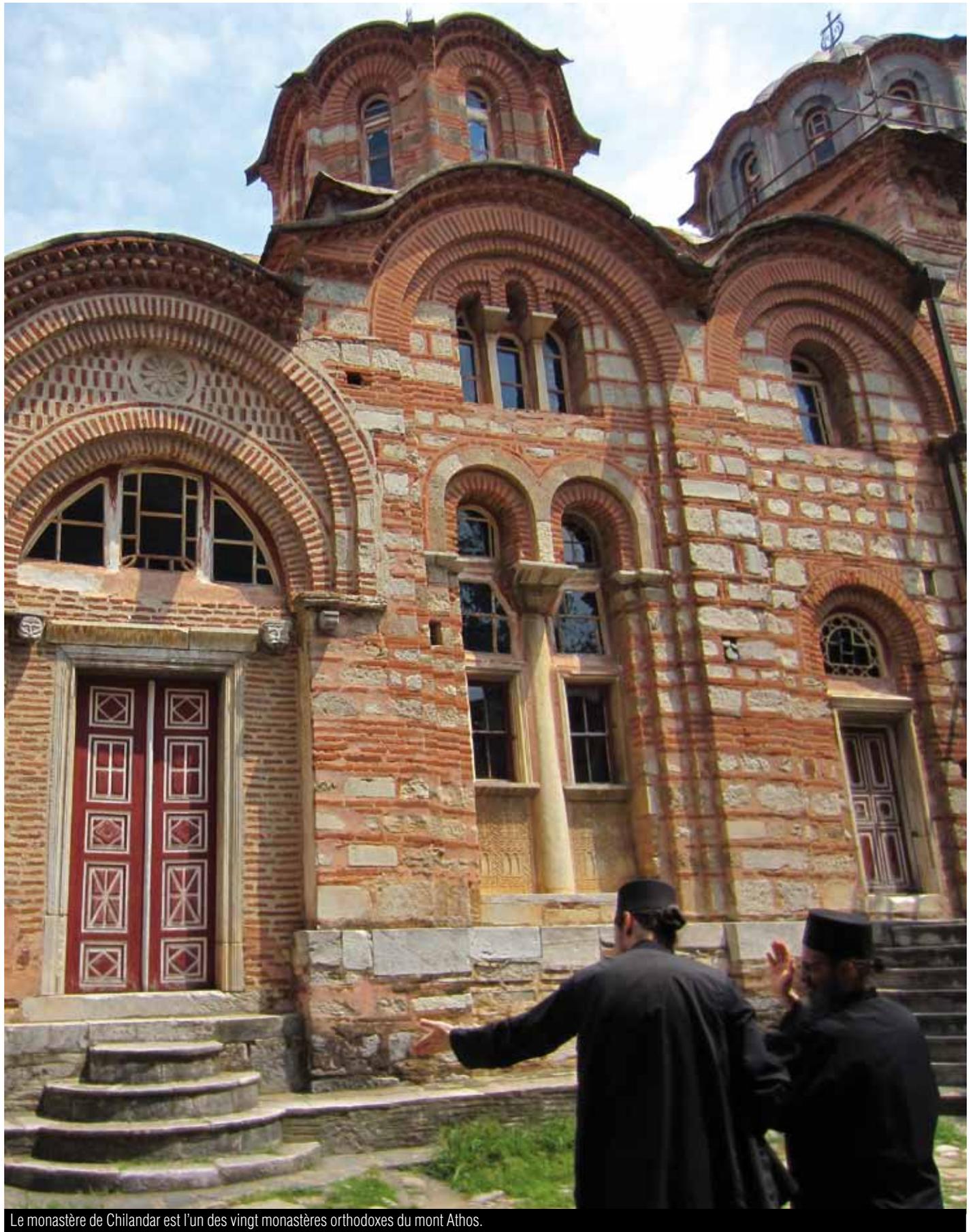
Entrée du monastère de Stavronikita.

© Thymio Papayannis



Le monastère de Karakallou.

© Simonopetra Monastery



Le monastère de Chilandar est l'un des vingt monastères orthodoxes du mont Athos.

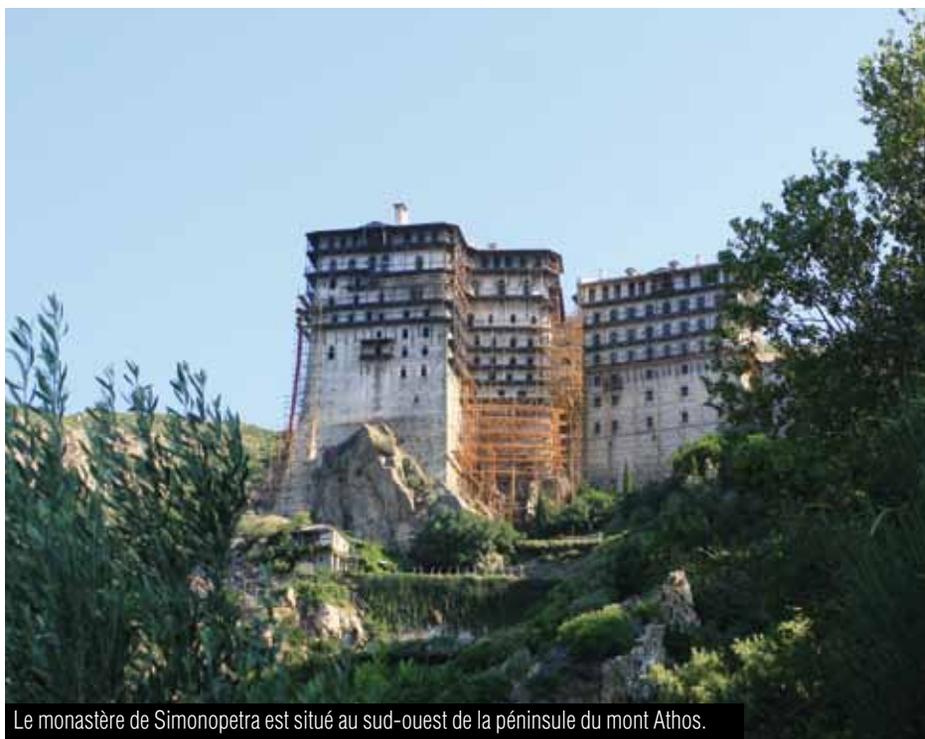
© Thymio Papayannis

monastique : l'interdiction aux femmes de pénétrer sur le mont Athos. Cette règle, promulguée par un décret de l'empereur Constantin le gladiateur en 1046, demeure encore en vigueur dans l'ensemble du site.

Le concept d'*avaton* a aussi un sens plus large, qui exprime le caractère exceptionnel de la Montagne sacrée. Il peut être défini plus précisément comme la règle qui préserve l'utilisation ascétique des instruments culturels et la protection sage d'un site à la fois unique et fragile. Le concept d'*avaton* n'est pas une idéologie et ne doit donc pas être considéré comme discriminatoire. Il fait uniquement référence aux critères du choix d'un lieu où l'on puisse mener une vie monastique consacrée à l'adoration de Dieu.

Dans sa communication du 16 janvier 2003, la Sainte communauté soulignait que « le concept d'*avaton* ne doit pas être considéré comme une pratique isolée, mais comme l'une des multiples facettes de la nature particulière du mont Athos. Ces facettes ne doivent pas être traitées séparément, mais comme un tout, car elles ont collectivement façonné le caractère unique et la vie spirituelle d'un site qui suscite aujourd'hui une admiration universelle ». Dans une déclaration similaire datée du 30 septembre 2003, la Sainte communauté précisait que « l'un des aspects les plus remarquables du mont Athos est que la règle de l'*avaton* est non seulement respectée de manière uniforme par vingt monastères dans le cadre d'un organe administratif commun sur une péninsule clairement définie, mais qu'elle s'étend à travers toute la péninsule, dans la mesure où celle-ci bénéficie d'une autonomie gouvernementale. Notons également que l'application commune de l'*avaton* a été reconnue par l'État grec sous la forme d'un statut particulier, et ce pour des raisons historiques, religieuses et culturelles ».

Dans la pratique, cette règle monastique élimine les divisions traditionnelles liées au



Le monastère de Simonopetra est situé au sud-ouest de la péninsule du mont Athos.

© Simonopetra Monastery

rôle de l'homme et de la femme au sein de la communauté athonite. Les moines se chargent de toutes les tâches à tour de rôle, et notamment des corvées ménagères, sans aucun soutien féminin. Cette responsabilité leur permet de mieux apprécier la valeur de leurs besoins frugaux et de la chaîne de production et de consommation. Leur approche spartiate par rapport au site et à l'environnement naturel qui les entoure leur permet d'oublier le superflu et de se concentrer sur leurs fonctions spirituelles.

Je me souviens encore des mots prononcés par un moine d'Athos, alors qu'il contemplait la mer :

« L'*avaton* du mont Athos est une tradition monastique. Il existe des règles similaires dans les couvents pour femmes, où aucun homme, pas même un prêtre, n'est admis.

« L'*avaton* est un concept monastique, et non pas un concept culturel. Tout

groupe d'hommes ou de femmes où qu'il vive aura forcément un impact sur son environnement, cela ne s'applique pas uniquement aux sites du patrimoine mondial.

« La vie monastique est le modèle de notre vie future dans le Royaume de Dieu, où les différences hommes/femmes n'existeront plus. Cela est la seule façon de comprendre le sens spirituel de l'*avaton*. »

En ce sens, la règle de l'inviolabilité de l'*avaton* constitue une partie inaliénable de la tradition spirituelle vivante du mont Athos qui mérite d'être respectée et protégée. Sur la Montagne sacrée, le patrimoine naturel et culturel est géré en harmonie avec les traditions spirituelles qui ont guidé la communauté monastique à travers les âges. La préservation de cette harmonie si fragile exige de la part des moines du site un travail et une vigilance de chaque instant. ☸

Notes

¹ Archimandrite Emilianos. « La vie monastique, la maison de Dieu et les portes du ciel », *Catéchismes et sermons 1, cachet d'authenticité*, p. 138.

² Inexplicablement, la participation et la validation finale des institutions du mont Athos (la Sainte communauté et la Double Session) ne furent jamais sollicitées durant la longue procédure qui précéda cette décision, niant ainsi le statut d'autonomie accordé au site depuis l'époque byzantine. Cette omission a souvent généré des tensions entre la communauté monastique et le Ministère de la culture.

³ Il convient de noter que les vingt monastères du mont Athos appliquent actuellement le système cénobitique fondé sur « la vie en communauté ».

⁴ Stelios Ramfos. 2015. *La victoire comme consolation*. Athènes, Mousse, p. 77.

Un sommet de division : Les monts Kii

Edwin Bernbaum
Senior Fellow, Mountain Institute et coprésident, Spécialiste
Groupe sur les valeurs culturelles et spirituelles des aires protégées,
UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)

Nobuko Inaba
Président/professeur, Programme d'études du patrimoine mondial,
École doctorale de Sciences humaines,
Université de Tsukuba, Japon



Kumano Sanzan, partie des Sites sacrés et chemins de pèlerinage dans les monts Kii (Japon).

© Tim Notari





Sanjogatake, ou mont Omine, est l'une des rares montagnes au Japon dont l'accès est toujours interdit aux femmes.

© Edwin Bernbaum



Le shugendō est devenue la forme prédominante de la religion dans les villages du Japon jusqu'à la restauration de Meiji en 1868.

© Edwin Bernbaum

Le mont Omine, l'égalité des sexes et le shugendō

Edwin Bernbaum

Le mont Omine se dresse sur les Sites sacrés et chemins de pèlerinage dans les monts Kii, un bien inscrit en 2004 au patrimoine mondial de l'UNESCO. La crête sacrée de Sanjogatake, culminant à 1 719 m d'altitude, illustre parfaitement les divisions que l'on peut rencontrer en matière d'égalité des sexes dans le domaine du patrimoine immatériel. À l'entrée du principal itinéraire de pèlerinage qui mène au sommet de la montagne sacrée, un panneau prévient le visiteur de la manière suivante :

« Interdit aux femmes »

Conformément aux règles de la Montagne sacrée, Omimesan interdit à toute femme de franchir ce portail afin de respecter la tradition religieuse du Temple d'Omimesan-ji

Sanjogatake, plus connu sous le nom de « mont Omine », est l'une des rares montagnes japonaises dont l'accès est toujours interdit aux femmes. C'est aussi le seul sommet du pays inclus sur la Liste du patrimoine mondial à comporter cette interdiction. Cette particularité a suscité de vifs débats dans la mesure où les sites de l'UNESCO sont

censés posséder une valeur universelle exceptionnelle pour l'ensemble de l'humanité, et non pas simplement sa composante masculine. Les montagnes japonaises sacrées qui partageaient cette interdiction, comme notamment le mont Fuji, ont abandonné cette tradition depuis de nombreuses années.

La tradition religieuse mentionnée sur le panneau placé à l'entrée du sentier des pèlerins fait référence à la religion shugendō (de la secte Shugen). Fusion unique de bouddhisme et de shintoïsme, le shugendō estime que les montagnes japonaises constituent des lieux sacrés, dotés de pouvoirs surnaturels, qui abritent les demeures des *kami* (esprits ancestraux). Le mot « shugendō » signifie « le chemin vers la maîtrise des pouvoirs ascétiques ». Ses fidèles sont appelés des *yamabushi*, un terme qui signifie « ceux qui reposent (c'est-à-dire qui dorment) dans les montagnes ». Pour maîtriser ces pouvoirs, les *yamabushi* doivent gravir ces montagnes sacrées afin de se purifier et de développer leur résistance par le biais de pratiques ascétiques. Ils doivent également entrer en contact avec les divinités (les anciens *kami* shintos devenus bouddhas et bodhisattva) qui leur insufflent le pouvoir divin nécessaire pour parvenir à l'éveil bouddhiste. Le mot

« bouddha » signifie littéralement « celui qui est éveillé », tandis qu'un bodhisattva est un être spirituel sur le chemin de l'éveil complet.

L'ascension éprouvante d'un pic comme Omime, aux pentes raides et passages périlleux, est une métaphore des difficultés que l'on rencontre sur le chemin du développement spirituel vers l'illumination. Tout au long de l'ascension, les *yamabushi* doivent se livrer à divers rites, comme se tenir debout sous une cascade d'eau glacée, réciter des mantras et des sortilèges sacrés, ou se visualiser en train de mourir, puis de renaître dans l'utérus de la montagne sacrée. Quand ils reviennent dans le monde des hommes, ils sont transformés et habilités à distribuer des bénédictions et à aider les autres sur leur chemin de l'illumination.

La religion shugendō fut fondée par le légendaire En no Gyoja, un magicien et ascète des montagnes qui aurait vécu aux VII^e et VIII^e siècles de notre ère. Selon la tradition, En no Gyoja serait le premier homme à avoir gravi le mont Fuji, en volant par magie jusqu'au sommet vers l'an 700. C'est aussi à ce moment-là qu'il établit sur le mont Omime un site dédié à l'ascétisme. Au cours des siècles qui suivirent, les disciples d'En no Gyoja firent d'Omime l'un des principaux centres du shugendō. Leurs successeurs perpétuent



Un panneau à l'entrée de la principale route de pèlerinage jusqu'à la montagne sacrée indique « Interdit aux femmes ».

© Edwin Bernbaum

leurs règles et pratiques ascétiques, dont celle qui interdit aujourd'hui encore l'accès aux femmes sur la montagne sacrée.

Au cours de l'époque médiévale, les *yamabushi* qui revenaient de la montagne avec des pouvoirs sacrés devinrent prêtres et propagèrent la religion shugendō à travers le pays. Peu à peu, le shugendō s'imposa comme la principale religion pratiquée dans les villages. À la restauration de Meiji, en 1868, les nouveaux dirigeants du pays décidèrent de séparer le shinto du bouddhisme pour des raisons nationalistes. Dans la mesure où le shugendō était un mélange de ces deux traditions, il fut interdit. Il fallut attendre l'adoption d'une nouvelle Constitution accordant la liberté de religion, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, pour faire revivre les traditions ascétiques du shugendō. Les *yamabushi* rétablirent Omine en tant que haut lieu de pratique de leur religion.

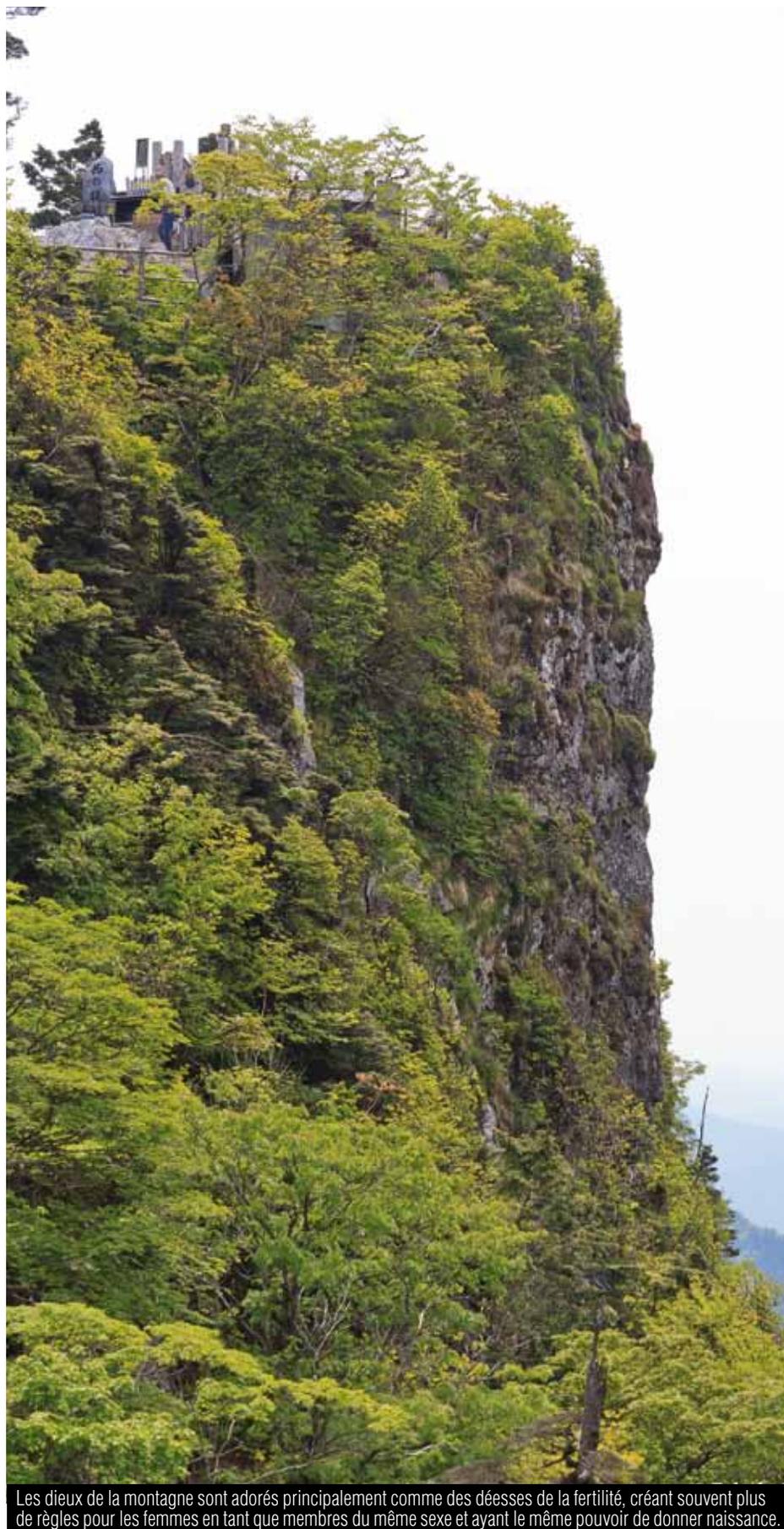
En 2005, après avoir assisté à une conférence de l'UNESCO à Tokyo, je décidai de visiter Omine avec mon épouse. Arrivés au village de Dorogawa, à proximité du sentier principal conduisant à la montagne sacrée, mon épouse et moi fûmes contraints de nous séparer : je partis gravir le mont Omine, tandis qu'elle s'en alla faire l'ascension du mont Inamura, un

pic voisin ouvert aux femmes. Curieusement, Inamura, que l'on appelle souvent l'« Omine féminin », dépasse de quelques mètres la montagne réservée aux hommes et possède un sommet plus pointu et plus élégant. Nous étions partis du temple de Kimpusenji, situé à Yoshino, un autre centre majeur du shugendō dans le relief montagneux Kii, où les femmes, vêtues de tenues traditionnelles *yamabushi*, participent au *goma* (feu rituel) au même titre que les hommes.

À mi-chemin vers le sommet d'Omine, mes deux compagnons de randonnée japonais et moi croisâmes deux *yamabushi* qui descendaient de la montagne. L'un d'eux nous raconta qu'il avait gravi Omine plus d'un millier de fois depuis Yoshino, en neuf ans, couvrant une distance de 25 km à chaque trajet. Après avoir poursuivi notre chemin, nous arrivâmes à un shugyo, un site où la coutume veut que les *yamabushi* réalisent des rituels de courage et de dévouement. En l'occurrence, il s'agissait de l'escalade d'une petite falaise à l'aide de chaînes jusqu'à un surplomb rocheux. Un peu plus haut, non loin du sommet, nous atteignîmes l'épreuve la plus spectaculaire et la plus effrayante de toutes : une falaise abrupte de 65 m de haut d'où doivent se suspendre les *yamabushi* à l'envers afin de réfléchir, la

tête dans le vide, à ce qu'ils ont accompli durant leur vie. L'un de mes compagnons m'indiqua une épaisse corde blanche comportant deux boucles que les *yamabushi* s'attachent aux épaules pour éviter de tomber dans le vide. Avant l'introduction de cette mesure de sécurité, les anciens *yamabushi* étaient simplement tenus par les chevilles par leurs compagnons de pèlerinage. Si ces derniers estimaient que l'homme qu'ils retenaient possédait un mauvais karma, ils le lâchaient dans le vide, lui assurant une mort certaine.

Juste avant d'atteindre le sommet, nous arrivâmes à l'ancien temple de Omimesan-ji, une imposante structure en bois dotée d'un grand toit en forme de pagode et d'un sol en terre battue, établi, selon la tradition, par En no Gyoja. Nous entrâmes et fîmes le tour d'un sanctuaire sur lequel se dressait une image de Zao Gongen, principale divinité de la religion shugendō. Nous poursuivîmes notre ascension, et atteignîmes enfin le sommet, une roche patinée par le temps où la féroce divinité de la montagne était apparue à En no Gyoja lors d'une vision. De là, je pouvais apercevoir le sommet pointu d'Inamura, et me demandai un instant comment se déroulait l'ascension de mon épouse sur l'Omine « féminin ».



Égalité des sexes, traditions et patrimoine au Japon – le cas du mont Omine

Nobuko Inaba

De tous les éléments qui composent le site des monts Kii inscrit au patrimoine mondial, le mont Omine est le seul à respecter la tradition religieuse qui interdit aux femmes d'accéder à son sommet sacré. Comme l'explique Edwin Bernbaum dans sa contribution à cet article, le mont Omine est un centre réputé du shugendō, une pratique religieuse et ascétique, qui s'est développée en fusionnant certains aspects du bouddhisme et d'autres religions et traditions japonaises liées au culte de la montagne sous l'époque Heian (aux IX^e et XII^e siècles).

Le shugendō établit des distinctions très strictes entre les sexes et impose certaines interdictions aux femmes, même si, à l'origine, les femmes avaient le contrôle de l'ancienne religion sous la forme de femmes chamanes. À Okinawa, certains rituels sont encore pratiqués uniquement par des femmes, et l'accès à leurs *utaki* sacrés est interdit aux hommes. L'enceinte sacrée de Sefa Utaki, qui fait partie d'un autre site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (les Sites Gusuku et biens associés du royaume des Ryukyu), constitue un bon exemple de restrictions fondées sur le sexe qui sont diamétralement à l'opposé de celles du mont Omine, même si ce lieu a aujourd'hui perdu sa fonction originelle.

Un grand nombre de rituels et de coutumes liés à la montagne furent développés au Japon à l'image de la topographie environnante. Les divinités de la montagne, essentiellement adorées en tant que déesses de la fertilité, donnent souvent lieu à des traditions qui imposent davantage de règles aux femmes, en tant que membres du même sexe ayant la capacité d'enfanter. On pense que les restrictions imposées aux femmes par le shugendō auraient été développées pour permettre aux moines de pratiquer leur religion sans être distraits par le sexe opposé, une pratique que l'on retrouve dans les monastères d'autres religions à travers le monde, et que ces restrictions auraient été favorisées par les doctrines du bouddhisme, en intégrant les croyances et coutumes autochtones liées à la montagne.

Le shugendō fut banni par le gouvernement en septembre 1872, sous l'ère moderne, dans le cadre d'une politique qui

Les dieux de la montagne sont adorés principalement comme des déesses de la fertilité, créant souvent plus de règles pour les femmes en tant que membres du même sexe et ayant le même pouvoir de donner naissance.

© Edwin Bernbaum

sépara le bouddhisme du shinto afin d'établir ce dernier en tant que religion d'État. Dans le cadre de cette politique de modernisation, une série de proclamations entrèrent en vigueur à la même période pour abolir de nombreuses coutumes traditionnelles, dont celles liées à la discrimination des femmes, dans la mesure où l'on estimait que ces coutumes féodales entravaient le processus de modernisation du pays. Ces dernières comprenaient notamment la proclamation de mars 1872 prônant l'ouverture des montagnes sacrées aux femmes. Même s'ils estimaient que les doctrines et règles religieuses échappaient à l'autorité de l'État, la plupart des centres de pratique shugendō finirent par abolir cette interdiction fondée sur le sexe afin de reconnaître l'égalité des sexes ou simplement dans le but d'augmenter le nombre de leurs fidèles. Le mont Omine est l'exception à la règle. À ce jour, il reste l'un des tout derniers centres shugendō à poursuivre cette tradition.

Des femmes, accompagnées de groupes de partisans, tentent périodiquement de gravir le sommet interdit afin de protester contre cette discrimination sexuelle, certaines avec succès. Mais leurs efforts ont pour effet de renforcer l'opposition des communautés locales et des fidèles. De son côté, l'administration religieuse se pencha sur ces traditions dès l'an 1872, lorsque le gouvernement décida d'autoriser l'accès aux femmes aux montagnes pour la toute première fois. Ses dernières discussions se tinrent en 2000, durant les préparatifs du 1 300^e anniversaire de la mort d'En no Gyoja, fondateur du shugendō. Si l'administration religieuse était essentiellement disposée à faire des concessions, ce sujet controversé fut toutefois fortement désapprouvé par les communautés locales et les groupes de fidèles.

Indépendamment du fait que cette tradition puisse être considérée ou pas comme discriminatoire, le fait est que tous les aspects du mode de vie japonais traditionnel présentaient à la base des différences importantes entre les sexes qui reflétaient



L'avenir de la tradition restrictive du genre au mont Omine devrait être traité principalement par son administration religieuse et par les communautés locales.

© Edwin Bernbaum

le rôle social de la femme japonaise par le passé. La politique fondamentale de l'administration japonaise actuelle repose sur une séparation stricte de la religion et la politique. L'égalité des sexes fait également partie des questions prioritaires du gouvernement. Mais comment appliquer ces principes dans le domaine du patrimoine culturel ? Et comment doit-on ou peut-on concilier le respect des traditions et la culture du politiquement correct ? De tous les domaines du patrimoine culturel, le patrimoine culturel immatériel est plus particulièrement concerné par ces questions. L'attention croissante que l'on porte aujourd'hui aux coutumes et aux savoirs traditionnels dans le cadre du patrimoine culturel et aux avantages que présentent la valeur touristique et l'identité nationale soulève de nombreux défis qui nous obligent inévitablement à mener une réflexion plus approfondie sur ce sujet.

Dans la société japonaise, le traitement discriminatoire des femmes, en tant que

sexe inférieur, fut renforcé sous la période de Edo (XVII^e-XIX^e siècle) dans le cadre d'un système social qui devenait de plus en plus dominé par les hommes. La cérémonie des chars du festival de Gion à Kyoto est un exemple que connaissent bien les experts du patrimoine. Les règles qui interdisent aux femmes de monter sur les chars du défilé furent édictées au cours de cette période. Aujourd'hui, cette cérémonie est considérée comme un bien culturel traditionnel immatériel par la loi japonaise sur les biens culturels. Or, cette tradition n'est pas incluse dans la citation officielle de la valeur du patrimoine culturel, et les autorités japonaises n'ont aucun moyen d'intervenir dans les discussions concernant la pertinence ou la continuité de cette tradition. Le pouvoir décisionnel incombe entièrement à l'association chargée de l'administration du festival, une entité composée de groupes communautaires. La présence des femmes sur les chars est en cours d'avancement et chaque communauté responsable d'un char doit prendre une décision. Il existe

beaucoup d'autres exemples de ce type liés à des coutumes traditionnelles.

Au final, la règle qui interdit aux femmes d'accéder au mont Omine est une question qui doit essentiellement être traitée par l'administration religieuse, les communautés locales et les fidèles. On notera d'ailleurs que le mouvement qui prône l'ouverture de la montagne aux femmes n'a, jusqu'à présent, pas suscité de débat important au sein de la société civile.

En tant qu'experte japonaise qui travaille dans le domaine du patrimoine culturel au Japon, et de mon rôle visant à promouvoir l'importance que revêtent les ressources culturelles et traditionnelles dans le développement de la gouvernance locale, je reste attentive et recherche la meilleure façon de promouvoir notre position. Comment traiterons-nous ce sujet lorsque le mont Omine réexaminera cette question ? Nous serons probablement plus exigeants quant au processus qui fait du patrimoine la clé de la survie des traditions. ☺

RÉSERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTALIÈRE DU PLATEAU IBÉRIQUE



*La plus grande réserve de biosphère transfrontalière d'Europe
Un lieu de visite et de résidence*

Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) de ZASNET est une structure juridique établie en janvier 2010 afin de favoriser la coopération territoriale au sein de l'Union européenne. Ce groupe doté d'une personnalité juridique vise à faciliter et à promouvoir la coopération entre ses membres, et à renforcer la cohésion économique et sociale.

Le GECT de ZASNET se compose des membres suivants : la Diputación de Zamora, la Diputación de Salamanca et l'Ayuntamiento de Zamora en Espagne, l'Associação de Municípios da Terra Fria do Nordeste Transmontano et l'Associação de Municípios da Terra Quente Transmontana au Portugal.

Ces derniers sont unis par une histoire commune qui se caractérise par de nombreuses années de coopération à travers la communauté de travail de Bragança-Zamora (depuis 2000) et la communauté territoriale de Douro Superior-Salamanque (depuis 2001).

Le GECT de ZASNET vise à affirmer son espace commun et à promouvoir les relations transfrontalières de ses membres dans des domaines tels que la préservation de l'environnement, le tourisme, la culture et le développement durable.

Le 9 juin 2015, l'UNESCO a approuvé la 15^e Réserve de biosphère transfrontalière « plateau ibérique ». Cette réserve, lancée à l'initiative du GECT de ZASNET, est la première à être gérée par un groupement européen pour la société territoriale.



Fernando Maíllo-Toribio | Diputación de Zamora, Francisco Javier Iglesias | Diputación de Salamanca, Berta Nunes | Associação de Municípios da Terra Quente Transmontana, Jorge Fidalgo | Associação de Municípios da Terra Fria Transmontana

Les activités humaines

Les principales activités humaines sont liées à l'utilisation traditionnelle des terres. On citera notamment la production d'olives, de châtaignes, d'amandes



et de vastes cultures en séries (en Espagne), et l'élevage du bœuf, du porc et des moutons à des fins économiques. Elles comprennent aussi l'utilisation de ces produits dans des activités industrielles liées à la transformation des matières premières (fromage, miel, saucissons, produits transformés à base de châtaignes et d'huile d'olive, etc.), l'agriculture traditionnelle, l'agroforesterie, la production, les terres et l'élevage du bétail. Tous ces éléments revêtent une grande importance économique (production bovine, production forestière, production de bois de chauffage et d'autres types de bois, et vignobles, dans certaines régions), et constituent une industrie à part entière, ayant leur propre appellation d'origine.

Le tourisme est devenu un important moteur économique, en complétant les sources de revenus des habitants. L'industrie des services joue également un rôle clé dans la région, tandis que la zone de transition abrite l'essentiel de l'activité économique des secteurs secondaires (fabrication) et tertiaires (services).

TERRITOIRE

	Surface (ha)	%
Surface totale	1 132 606	100%
Zone centrale	106 934	9%
Zone tampon	636 654	56%
Zone de transition	389 018	34%

POPULATION

Total : 169,745 habitants
Densité : 14 habitants/km²

	Nombre de centres de population
Portugal	12
Salamanque	27
Zamora	48
Total	87

Légende : le Portugal compte 12 centres de population ; les centres de population de la Province de Zamora 27 et ceux de la Province Salamanque 48. En Espagne, la division administrative diffère de celle du Portugal, où les centres de population (Cámaras Municipais) sont sous-divisés en freguesias (mairies). Quoique différente, leur activité est toutefois complémentaire.



Le patrimoine naturel (réseau Natura 2000)

- 7 aires protégées (5 au Portugal - parc naturel de Montesinho, parc naturel do Douro, parc naturel do Vale do Tua, paysage protégé da Albufeira do Azibo, zone protégée privée Faia Brava, 2 en Espagne - parc naturel Lago de Sanabria y Alrededores, parc naturel Arribes del Duero)
- 22 sites d'importance communautaire – SIC – (8 au Portugal et 14 en Espagne) ;
- 10 zones de protection spéciale – ZPS – (4 au Portugal et 6 en Espagne) ;
- La diversité des espèces et des habitats mentionnée dans les annexes des directives « Oiseaux » et « Habitats ».
- Geoparque Terras de Cavaleiros (partie portugaise).

Les caractéristiques environnementales

Le principal contraste paysager est dû à la dualité qui existe entre les zones de montagne et de plateaux, avec une occupation des sols très différente. Les zones de plateaux, presque entièrement déboisées, étaient autrefois occupées par des cultures pluviales naturellement irriguées. L'altitude y varie de 100 à 2 000 m. La partie espagnole se distingue par la grande diversité de ses paysages, à l'exception de sa zone orientale, composée d'une grande mosaïque de forêts et de zones agricoles hétérogènes. La région renferme de vastes étendues de paysages agraires, principalement composés de cultures céréalières annuelles. Certaines zones situées au nord et au sud de la région se démarquent de la mosaïque de forêts et de zones agricoles hétérogènes par la présence de paysages forestiers. Le paysage de la section portugaise qui s'étire vers le territoire espagnol présente de très nombreuses caractéristiques montagneuses et une occupation des sols fortement hétérogène qui forment une matrice d'éléments paysagers extrêmement riches. La région se caractérise généralement par une couche alignée avec les collines et les montagnes, entrecoupée de vallées étroites, de zones de transition et de plateaux plus ou moins vastes. La faune est aussi diversifiée que les paysages, avec des populations de loups ibériques (*Canis lupus signatus*), de desmans des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*), de vautours percnoptères (*Neophron percnopterus*), de vautours fauves (*Gyps fulvus*), d'aigles royaux (*Aquila chrysaetos*), de faucon pèlerins (*Falco peregrinus*), de hiboux grand-duc (*Bubo bubo*) ainsi que plusieurs autres espèces et habitats mentionnés dans les annexes des directives « Oiseaux » et « Habitats ».

Le patrimoine culturel

Le site présente d'importantes expressions culturelles régionales et ethnographiques. Beaucoup de ces expressions sont très similaires des deux côtés de la frontière, ce qui nous permet d'affirmer que le plateau ibérique présente une « culture transfrontalière ».

Son patrimoine architectural et archéologique est également très riche et diversifié :

- Au Portugal, le « Direção regional de Cultura do Norte » répertorie 2 167 biens archéologiques, dont 314 sont déjà classés ou sont en cours de classement.
 - L'Espagne répertorie 84 biens présentant un intérêt, inclus dans le Patrimoine culturel de Castilla y León, 16 à Salamanque et 68 à Zamora.
- Les écosystèmes diversifiés de la réserve de biosphère transfrontalière du plateau ibérique sont essentiellement complémentaires et présentent une valeur écologique.

Les différents rôles de la réserve de biosphère transfrontalière du plateau ibérique

Les réserves de biosphère sont des territoires visant à promouvoir le développement durable à travers le travail des communautés locales et des connaissances scientifiques. En d'autres termes, les réserves de biosphère encouragent la conservation de la nature tout en soutenant le développement, l'enseignement et la recherche scientifique.

Le concept de réserve de biosphère est un mécanisme qui permet de renforcer les projets qui favorisent la qualité de vie des populations et assurent un environnement durable. La reconnaissance de l'UNESCO souligne et récompense ces efforts et permet de mobiliser des fonds supplémentaires auprès de différentes sources. Des efforts sont actuellement déployés dans le cadre de la réserve de biosphère transfrontalière du plateau ibérique, un site doté de grands espaces naturels qui transcendent les frontières, pour parvenir à une gestion conjointe des espaces naturels tout en favorisant des actions de coopération à long terme. Les réserves de biosphère de l'UNESCO constituent d'importants moteurs de développement. Elles favorisent la commercialisation de produits régionaux, le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement et d'une agriculture innovante qui protège son environnement.

Le Plan d'action de la réserve de biosphère transfrontalière du plateau ibérique se divise en 5 axes qui constituent des thèmes fondamentaux critiques à la région et remplissent les trois fonctions des réserves de biosphère (conservation, développement et soutien logistique) :

1. Promotion de la conservation de la nature et économie carbone ;
2. Promotion des sources d'énergie renouvelables ;
3. Promotion de la culture et de l'économie du tourisme ;
4. Promotion de la qualification professionnelle alignée sur les objectifs de la réserve de biosphère transfrontalière du plateau ibérique ;
5. Promotion de l'engagement.



Béguines, béguinages

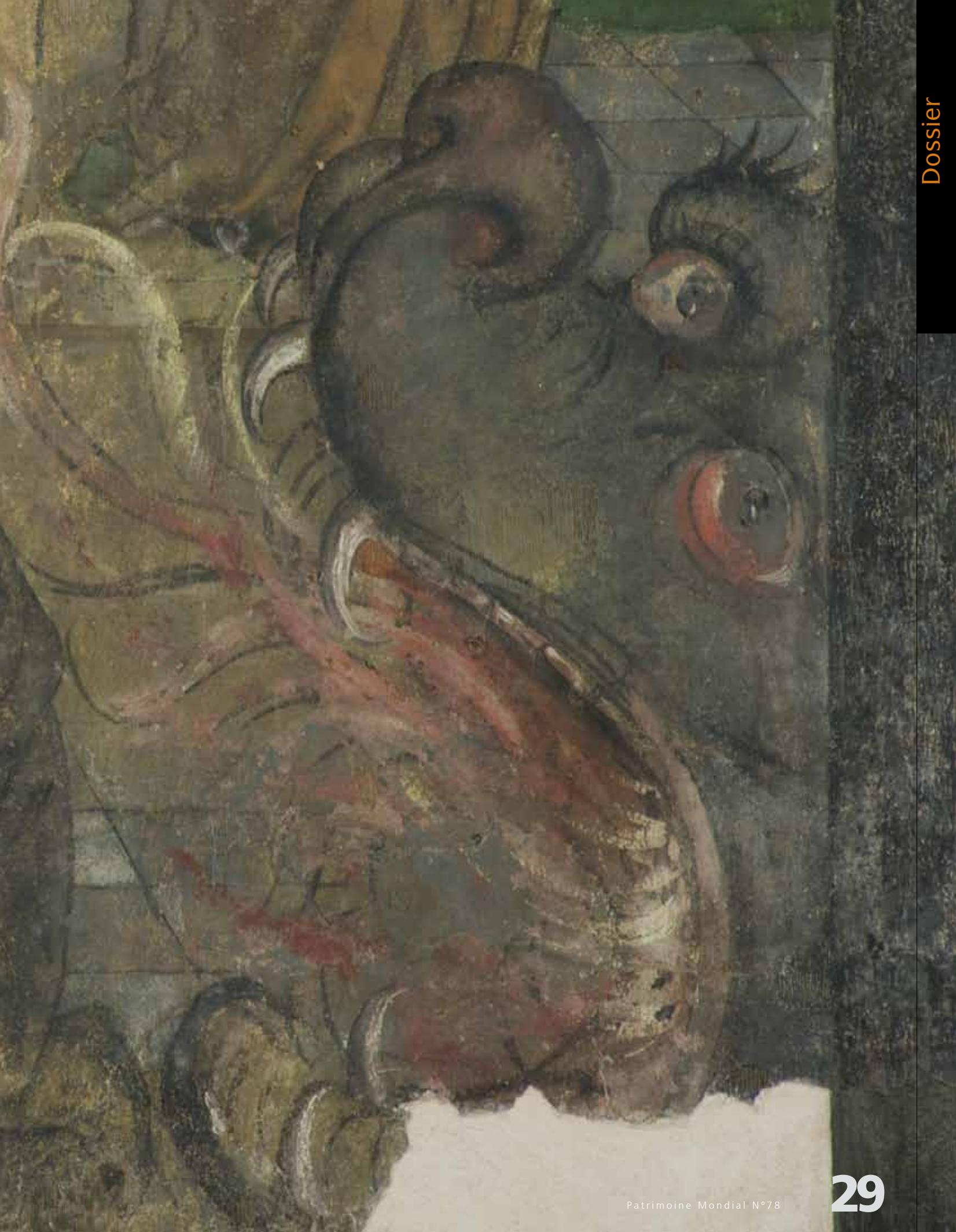
Auto-organisation et patrimoine

Suzanne van Aerschot - van Haeverbeeck

Historienne de l'architecture et ancien point focal et experte en patrimoine mondial pour le Gouvernement flamand de Belgique

Béguine « endormie ou en extase », sobrement vêtue et guettée ici par un démon. Détail d'une peinture murale du XV^e siècle *Les vierges sages et folles* dans l'église du Grand Béguinage de Louvain.

© O. Pauwels





Béguines du convent Notre-Dame des Fleurs, atelier de couture.

© Klein Begijnhof Gent

Le mouvement « béguinal » émergera au XIII^e siècle dans les villes européennes en pleine expansion, sans pour autant devenir un « ordre religieux » avec une seule « fondatrice ».

L'essor des villes et bourgs aux Pays-Bas aux XII^e et XIII^e siècles entraîne de profonds changements dans la vie politique, économique et sociale. La démographie locale connaît alors une forte croissance due notamment à l'afflux d'une partie de la population rurale désireuse d'échapper aux structures féodales et de rejoindre les corps de métiers en ville. Au sein de l'Église catholique accusée de corruption et d'autoritarisme, un renouveau apostolique vient promouvoir une vie spirituelle personnelle, ouverte à l'évangélisation et à l'apport de soins aux nécessiteux. Les ordres mendiants tels que les dominicains et les franciscains fondés au XIII^e siècle appliqueront ces principes en milieu urbain. Certaines femmes aisées et lettrées verront en ces tendances un moyen de s'engager religieusement – jusqu'aux extrêmes mystiques – et en même temps socialement, tout en voulant échapper aux modes de vie traditionnels aboutissant à une soumission conjugale ou conventuelle.

L'origine du mouvement « béguinal » et de sa dénomination demeure incertaine, un premier « regroupement » de cette espèce se serait manifesté fin XII^e siècle en Europe du Nord dans le diocèse de Liège (B) où le terme « béguines » apparaîtra dans un texte datant de 1242. Ces « béguines » s'associeront en une forme de communauté spécifique à

mi-chemin entre société laïque et purement monacale. Célibataires ou veuves mèneront une vie chaste et sobre, obéiront aux principes religieux sans toutefois prononcer des vœux perpétuels et de pauvreté, ce qui leur permettra de quitter la communauté à tout moment. Fortunées, elles seront en mesure d'entretenir leur propre maison alors que les femmes moins aisées se retrouveront en maisons communautaires. Le mouvement « béguinal » émergera au XIII^e siècle dans les villes européennes en pleine expansion, sans pour autant devenir un « ordre religieux » avec une seule « fondatrice ». La population locale se montrera souvent méfiante, voire méprisante ou ironique à son égard.

Béguinages de Belgique et Flandre actuelles

Grâce à l'appui des seigneurs territoriaux ou de leurs dames et de quelques membres du clergé, le mouvement béguinal pourra uniquement subsister et se développer dans la Belgique actuelle et ses régions avoisinantes. Son évolution sera liée aux aléas de la grande et petite histoire locale

et régionale et à leur essor socio-culturel et artistique. Par ailleurs l'Église tentera d'élargir son emprise au fil des siècles. Le grand élan des XIII^e et XIV^e siècles s'affaiblira progressivement durant les siècles suivants. La Réforme protestante de la seconde moitié du XVI^e siècle mènera aux guerres de religion de la seconde moitié du XVI^e siècle et à la dégradation, par les iconoclastes, des biens religieux dont l'église du béguinage de Bruges et l'entier enclos de Malines, resté extra-muros jusqu'au moment où il fut reconstruit dans le centre-ville. Le nord des Pays-Bas de l'époque adoptera le calvinisme et l'indépendance, et les béguinages, à l'exception de ceux d'Amsterdam et Breda, seront abolis. Les Pays-Bas méridionaux embrasseront la Contre-Réforme élaborée à partir de 1546. Cette célébration de l'Église catholique triomphante retentissant dans l'art baroque renforcera la foi des croyants et religieux conventuels ou non. Le mouvement béguinal profitera de ce nouvel élan religieux : le nombre croissant de béguines nécessitera l'extension des enclos et certaines adaptations, jusqu'à



Gloriette d'une grande maison béguinale du milieu du XVIII^e siècle.

© O. Pauwels

la fin de l'Ancien Régime. L'Église tentera de renforcer son contrôle par les visites épiscopales annuelles et l'instauration d'une certaine uniformité en imposant sainte Begge (622-695) comme unique patronne et en obligeant toutes les béguines à se vêtir de noir avec une coiffe blanche.

Aménagement des lieux

Ces « petites villes dans la ville », érigées après coup dans les secondes enceintes qui marquaient le développement urbain, adopteront les structures courantes de l'époque. Les murs de ces cités de femmes indépendantes assureront leur protection ; leurs portes s'ouvriront aux horaires précis sur le monde civil ainsi qu'aux visiteurs et aux habitants nécessiteux. L'urbanisation de leurs larges implantations permettra d'y inclure des espaces bâtis ou non et évoluera, chemin faisant, vers les plans en damiers des « villes neuves » ou adoptera ceux plus ruraux avec espace central – ou préau – autour duquel s'aligneront les diverses constructions. Ces plans terriers et l'organisation hiérarchique de ces communautés seront davantage calqués sur le monde laïc que conventuel.

La répartition et l'importance des édifices mettront en lumière les missions religieuses, caritatives et « organisationnelles » de l'ensemble auxquelles la communauté entière apportera son appui et sa quote-part pécuniaire. L'église occupera dès le

XIII^e siècle, comme seul édifice en dur, une place prépondérante. L'infirmerie, parfois citée dès le XIII^e siècle, sera située à ses abords. Maisons individuelles et communautaires ou « convents », au départ en colombages et plus tard en brique et pierre, s'aligneront le long des rues ou préau.

Sous-directions et rôle des maîtresses et autres

La « maîtresse de l'église » sera chargée de la gestion « matérielle » de l'église : elle veillera à rassembler les fonds nécessaires à son entretien, aménagement et fonctionnement, elle s'occupera des offices, des tâches des sacristines, des répétitions de la chorale et de la sélection de l'accompagnement musical...

La maîtresse de l'infirmerie ou de l'hôpital devra réunir les fonds et aumônes indispensables et assurer la gestion de l'infirmerie et de ses biens situés dans le béguinage tels que maisons construites à ses frais, ferme éventuelle avec potager, verger et prés ; elle gèrera également les biens situés dans la campagne environnante tels que métairies, terres de labour, prés, etc. Assistée par des béguines infirmières travaillant à l'hôpital, elle réglera toutes les questions de séjour et soins à apporter aux consœurs malades, vieilles ou mourantes de même qu'aux pauvresses des alentours comme le voulait la solidarité séculaire.

Les maîtresses des « convents » dirigeront ces maisons communautaires fondées par des béguines de milieux aisés et cultivés ou par des bienfaiteurs/trices intéressés et fortunés. Ainsi, Marie de Hamal (+ 1540), épouse de Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres, fera construire par dispositions testamentaires en 1565, au Grand Béguinage de Louvain, le plus grand des convents existants, dit de Chièvres, destiné à 13 béguines chargées de prier pour le salut de son âme. Moins imposants, mais spacieux, les convents accueilleront des béguines démunies, des novices et des jeunes filles indécises ne pouvant pas encore gagner leur vie. Les règles particulières y dicteront l'emploi du temps partagé ici aussi entre la part religieuse et celle des travaux. Outre les espaces communs, tels qu'un éventuel oratoire, une cuisine, un réfectoire, une salle d'ouvrage..., les habitantes y disposeront de cellules « privées » souvent plutôt réduites. Leur mode de vie ressemblera davantage à celui des couvents traditionnels puisque réglé par la maîtresse responsable de la communauté.

Les béguines individuelles doivent pourvoir à leurs propres besoins quotidiens, logement, ameublement, etc. Les plus aisées y investiront leur patrimoine personnel et consacreront plus de temps à la contemplation, lecture des textes religieux et « savants », à l'éducation d'enfants et de jeunes



Escalier monumental fin XVII^e siècle menant à la salle du Conseil général du Grand Béguinage de Louvain.

© O. Pauwels

filles confiés aux béguinages et à leurs bonnes œuvres. Les moins fortunées gagneront leur vie en travaillant au béguinage ou en ville. Au début dans le secteur textile, ce qui leur vaudra parfois des démêlés avec les guildes locales au sujet des productions à moindre coût. Après le déclin de la draperie, ces béguines se consacreront aux travaux d'aiguille, dentelles, broderies en plus de la blanchisserie pour usage interne et externe au service des prêtres et d'étudiants à Louvain. L'entretien des jardins communs de fleurs et d'herbes, la décoration lors des processions et fêtes seront confiés à des volontaires.

De la fin XVIII^e siècle à l'heure actuelle

Introduisant la domination française (1794-1815), les révolutionnaires français aboliront les ordres religieux, séquestreront et détruiront souvent leurs biens. En vertu de leur fonction caritative, ils épargneront parfois dans une certaine mesure les béguinages, ce qui n'empêchera pas le démantèlement de certains et une destruction complète ou partielle d'autres. Passés aux « Comités des hospices civils municipaux », prédécesseurs de l'« Assistance publique », les béguinages et leurs biens seront désormais gérés par ceux-là. Nombre de béguines réintégreront, dès le début du XIX^e siècle, les enclos les mieux conservés peuplés petit à petit par des familles nécessiteuses. Au fil du temps leurs ensembles se dégraderont faute de soins et de moyens financiers. Cas exceptionnel, un nouveau béguinage néogothique sera construit en 1874-1875 par le duc E. d'Arenberg pour les 700 béguines chassées de Gand, tout en emportant l'essentiel de leur patrimoine culturel à Mont-Saint-Amand, situé à la périphérie.

Les béguines, souvent traitées à tort au XIX^e siècle, et au suivant, de « bigotes », « grenouilles de bénitier », maintiendront néanmoins leur vocation traditionnelle tant religieuse que sociale et « éducative » en assumant leur responsabilité patrimoniale séculaire. Attirant souvent des « adeptes » d'origine rurale, outre leurs « devoirs » religieux les communautés vieillissantes se consacreront plus ouvertement aux travaux « féminins », aidées selon le cas par l'outillage moderne tel que machine à laver, à repasser, introduit dans les années



Les béguinages ont été convertis en « Comités des hospices civils municipaux ».

© O. Pauwels

1950 par la Grande Dame prévoyante et pratique de Mont-Saint-Amand. Le folklore, la petite histoire et la recherche scientifique aborderont de plus en plus les béguinages, au fur et à mesure de leur disparition au XX^e et au début du XXI^e siècle, époque à laquelle disparaîtront les dernières béguines et Grandes Dames de Gand et de Courtrai. Le mouvement béguinal en tant qu'exemple de « communauté autogérée par des femmes indépendantes » sera mis en exergue par les féministes des années 1970. Depuis la fin du XX^e siècle le « mouvement » a repris un nouveau souffle au sein de communautés de « béguines » allemandes, américaines, canadiennes..., s'inspirant du projet d'origine pour l'appliquer dans le contexte religieux et social actuel.

Depuis les années 1960, la (re)découverte des béguinages flamands en tant que cadre de vie et habitat de qualité a mené à leur mise en valeur, réhabilitation et réaffectation progressives – et toujours en

cours – à des fins domestiques et socio-culturelles. Entre-temps ils ont souvent été pris en main par des associations sans but lucratif ou sont même en voie d'une certaine privatisation. En 1998, treize des béguinages flamands les plus représentatifs ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en raison de leurs valeurs architecturales, urbanistiques et intangibles, ce qui a contribué à un regain d'intérêt auprès des gestionnaires laïcs, chercheurs et grand public. Publications de tout genre, centres d'accueil et d'interprétation locaux tentent d'éviter la banalisation en soulignant dans leurs propos le contexte général et complexe des origines, de la signification et de l'évolution du mouvement béguinal durant sept siècles. Avec ses manifestations matérielles et immatérielles il mérite, dans la mémoire collective, une attention digne et respectueuse et, dans le monde du patrimoine universel, la place qui lui a déjà été octroyée. ☺

Les Tombes des rois du Buganda à Kasubi

Le travail et dévouement des gardiennes du site

Rose Mwanja Nkaale et Kigongo Remigius
Conservateurs des Tombes des rois du Buganda à Kasubi

Tombes des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda) : les Buganda visitent les tombes pour rendre hommage aux ancêtres de leur roi, le Kabaka du Buganda.

© Sébastien Morisset





La foule suit le Katikkiro (Premier ministre du gouvernement du Buganda) lors d'une visite du site.

© Sébastien Moriset

Le Buganda est le plus grand royaume traditionnel de l'Ouganda actuel. S'étendant sur près d'un quart du pays, il renferme le site des Tombes des rois du Buganda à Kasubi. Ce bien, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2001, fut détruit en grande partie par un incendie en 2010.

Le site exceptionnel ne constitue pas simplement une destination touristique : il s'agit avant tout d'un important centre culturel qui permet au peuple du Buganda de rendre hommage aux ancêtres de leur roi, le Kabaka du Buganda, en déposant des offrandes sur leurs tombes et en pratiquant des rituels pour apaiser leurs esprits et demander leur protection.

L'inscription de ce site de presque 30 ha sur la Liste du patrimoine mondial se justifie par plusieurs facteurs, comme ses valeurs traditionnelles, son authenticité et son caractère traditionnel crédible, mais aussi par son utilisation et sa fonction actuelles, sa forme et sa conception architecturale, l'utilisation de matériaux locaux (bio) et de techniques de gestion traditionnelle, son emplacement et ses systèmes de croyances liés au Royaume de Buganda.

Construit en 1882 pour servir de palais à Mutesa I^{er}, Kabaka (roi) du Buganda, le site se dresse sur une colline qui surplombe une vaste plaine. Le bâtiment principal, appelé Muzibu-Azaala-Mpanga, est un remarquable témoignage architectural qui se caractérise par un imposant toit de chaume de forme conique dont le diamètre extérieur atteint 31 m et la hauteur intérieure 7,5 m. Ce toit descend jusqu'au sol et possède une grande ouverture sur le devant pour permettre l'accès depuis la cour de l'enceinte.

Le Muzibu-Azaala-Mpanga est entretenu par des femmes que l'on considère comme des parentes ou des épouses cérémonielles des anciens rois, et qui peuvent pratiquer certains rites sur le site. Les quatre Nalinyas font office de gardiennes principales et sœurs cérémonielles des Kabakas décédés, tandis que la Lubuga représente la mère du roi. Ces femmes transmettent leurs connaissances secrètes de génération en génération de manière orale. À l'intérieur du Muzibu-Azaala-Mpanga, les tombes des rois sont dissimulées par des rideaux en tissu d'écorce. On appelle ce lieu la *kibira* (la forêt sacrée). Selon les croyances du peuple buganda, au lieu de mourir, les

rois disparaîtraient dans une forêt où leurs esprits seraient toujours présents.

Du palais au tombeau

Comme le veut la tradition ganda, le palais du roi Muteesa devint sa tombe à sa mort en 1884. Les trois rois qui lui succédèrent furent enterrés au même endroit, tandis que les membres de la famille royale reposent dans un cimetière situé derrière le Muzibu-Azaala-Mpanga.

Les maisons qui encerclent la cour abritent la demeure des épouses du roi et les objets royaux associés au bâtiment principal. Ces constructions attestent de l'importance du site.

L'intérieur du Muzibu-Azaala-Mpanga se compose d'une forêt de colonnes recouverte d'un dôme en herbe tissée. Une longue cloison en tissu d'écorce divise l'espace en deux pour dissimuler la « forêt sacrée » (*kibira*), située à l'arrière de la structure, où sont conservées les tombes de quatre anciens rois à l'abri des regards. Les insignes de chaque roi sont visibles devant la « forêt ». Selon la tradition ganda, les rois ne meurent jamais : ils « voyagent dans la forêt » afin de conseiller les générations successives. Leurs gardiennes et intermédiaires, qui sont



Une femme prépare le matoke, l'aliment de base de l'Ouganda réalisé avec des bananes plantains cuites à la vapeur.

© Sébastien Moriset

traditionnellement les « épouses » des rois, jouent un rôle clé dans les rituels quotidiens et occasionnels pratiqués sur le site, en agissant au service des anciens rois et en leur servant de porte-parole.

Percussionnistes et garde royale

La loge située à l'entrée de l'enceinte qui abritait l'ancienne garde royale (Abambowa) est connue sous le nom de Bujjubukula. Le Ndogo Obukaba est le petit bâtiment situé à proximité où l'on conserve les tambours royaux.

La cour principale, qui renferme la tombe des rois, se trouve derrière la zone des gardes et des percussionnistes. Elle est flanquée par neuf maisons de femmes sur les côtés gauche et droit du Muzibu-Azaala-Mpanga. L'emplacement et le nom de chaque maison font référence à des fonctions liées aux tombes et au palais.

Les maisons bâties sur le côté gauche sont celles des épouses des rois Mutesa II et Mwanga II (et de toutes les femmes qui assument cette fonction). Ces demeures abritent les « objets jumeaux », d'anciens et nouveaux objets qui permettent de servir les rois dans la « forêt ». Les maisons se

dressant sur le côté droit sont destinées aux épouses de Mutesa I^{er} et Daudi Chwa II (et à celles qui assument ce rôle), et leurs proches et à leurs objets respectifs.

Le rôle spécifique des femmes

Les femmes de Kasubi jouent un rôle déterminant dans l'entretien des tombes des anciens rois. Ce sont en effet elles qui assurent la transmission des compétences et des pratiques traditionnelles qui maintiennent le Muzibu-Azaala-Mpanga « en vie ». Malgré cette importance reconnue, la croyance veut toutefois que l'entrée d'une femme à l'intérieur du bâtiment pendant des travaux sur le toit se traduise toujours par des fuites !

Les fonctions de ces femmes sont très variées : certaines fabriquent des tapis et divers objets artisanaux royaux, comme des calebasses et des « objets jumeaux » pour les rois, tandis que d'autres veillent plutôt sur les objets royaux conservés dans leurs maisons respectives.

Les « épouses » accomplissent également des rites spirituels et prodiguent des soins traditionnels : elles officialisent les nouveaux « objets jumeaux » en priant devant les tombes des rois pour favoriser la

vie et la chance, et sont les seules personnes autorisées à pénétrer dans la « forêt » que cache la cloison en tissu d'écorce dans le Muzibu-Azaala-Mpanga et à la nettoyer.

Des plates-formes placées devant la cloison indiquent aux visiteurs l'emplacement de la tombe du roi qui repose derrière, tandis qu'une corbeille devant l'insigne de chaque roi sert à recevoir leurs supplications. Les épouses prennent en charge les demandes, veillent sur les tombes, entretiennent le sol de la grande hutte et remplacent les tapis usés. Elles tissent également des tapis et veillent à ce que les visiteurs n'enfreignent pas les règles du site.

Les visites royales

Les épouses et sœurs des rois sont responsables des diverses cérémonies traditionnelles liées aux tombes, comme la vénération des « objets jumeaux ». Elles sont également chargées d'accueillir le roi actuel ainsi que les autres visiteurs qui viennent quotidiennement consulter le site à des fins traditionnelles. Dans chaque cas, les femmes préparent les tapis, nettoient le site et présentent des grains de café en guise de bienvenue. Durant les travaux de restauration du Muzibu-Azaala-Mpanga,



Un des membres de la famille royale prépare un tapis pour le site.

© Sébastien Moriset

les femmes sont également chargées de préparer les cérémonies liées aux visites mensuelles du Katikkiro (Premier ministre du roi), à qui l'on doit une campagne de financement pour la restauration du site.

Lors des visites du roi, les épouses interprètent des chants traditionnels louant les anciens monarques ainsi que des danses de joie. Elles lui présentent aussi diverses offrandes comme des grains de café et une bière locale brassée par le Musenero (chef brasseur). Ces cérémonies relevant du patrimoine culturel immatériel sont associées à la protection du roi, des membres de la famille royale et de la nation.

La gestion du site

La tradition veut que le site soit géré par la Nalinya, titre que reçoit la sœur du roi (Lubuga) quand le roi « disparaît dans la forêt ». Bien que les trois premières épouses des rois (Kaddulubale, Nassaza et Kabejja) aient été respectées par les autres femmes, la Nalinya demeure la gardienne spirituelle qui supervise les différents groupes de femmes vivant sur le site, tandis que les trois épouses gèrent plutôt les activités agricoles pratiquées derrière le complexe des tombes et rendent compte à la Nalinya sur différents aspects du site. Les terres agricoles sont gérées selon des pratiques d'occupation

traditionnelles des sols et sont destinées à une consommation essentiellement domestique. Le développement de la ville de Kampala, qui a récemment empiété sur la zone des tombes, présente aujourd'hui un important enjeu de conservation pour le site.

Les fonctions spirituelles

De nombreux visiteurs se rendent régulièrement sur les tombes des anciens rois pour prier et consulter leurs esprits à propos de problèmes personnels ou communautaires. Dans chaque cas, les gardiennes du site agissent en tant qu'intermédiaires pour communiquer aux rois les problèmes ou les maladies qui préoccupent le visiteur. La croyance veut que ces femmes soient dotées de certains pouvoirs et qu'elles aient notamment des pouvoirs de guérison lorsqu'elles communiquent avec les rois. On dit aussi qu'elles seraient capables d'entrer dans le monde des esprits pour demander de l'aide durant des cérémonies où les mondes physique et spirituel ne font plus qu'un.

Elles se chargent par ailleurs de résoudre différents problèmes de santé, comme des maladies chroniques ou des problèmes d'infertilité, et traitent les enfants à l'aide de remèdes traditionnels à base de plantes médicinales cultivées sur le site. Elles distribuent aussi aux femmes enceintes des herbes locales pour faciliter l'accouchement.

Ces femmes remarquables consacrent leur vie à l'entretien du site et à la transmission de ses savoirs, règles et traditions, dans la mesure où, selon la tradition ganda, les sanctuaires des anciens rois ne doivent jamais être abandonnés. Les clans d'où elles proviennent font perdurer cette coutume depuis plus d'un siècle aujourd'hui. Alors que les privilèges et avantages dont bénéficiaient autrefois les épouses des rois ont disparu, la fonction d'« épouse » est particulièrement difficile à Kasubi, d'autant que les efforts de conservation engagés depuis les années 70 se concentrent davantage sur l'entretien des bâtiments que sur la préservation des structures sociales qui en font un site vivant. Malgré tout, les femmes continuent à se succéder afin de servir leurs anciens rois et poursuivre la tradition du Buganda. Les tombes de Kasubi et les pratiques spirituelles qui y sont associées doivent certainement leur longévité au rôle clé que jouent ces gardiennes du patrimoine. ☺



Une gardienne du site vêtue de tissu d'écorce, un artisanat ancien du Buganda.

© Sébastien Moriset

Les Systèmes d'irrigation *aflaj* d'Oman : un site du patrimoine mondial

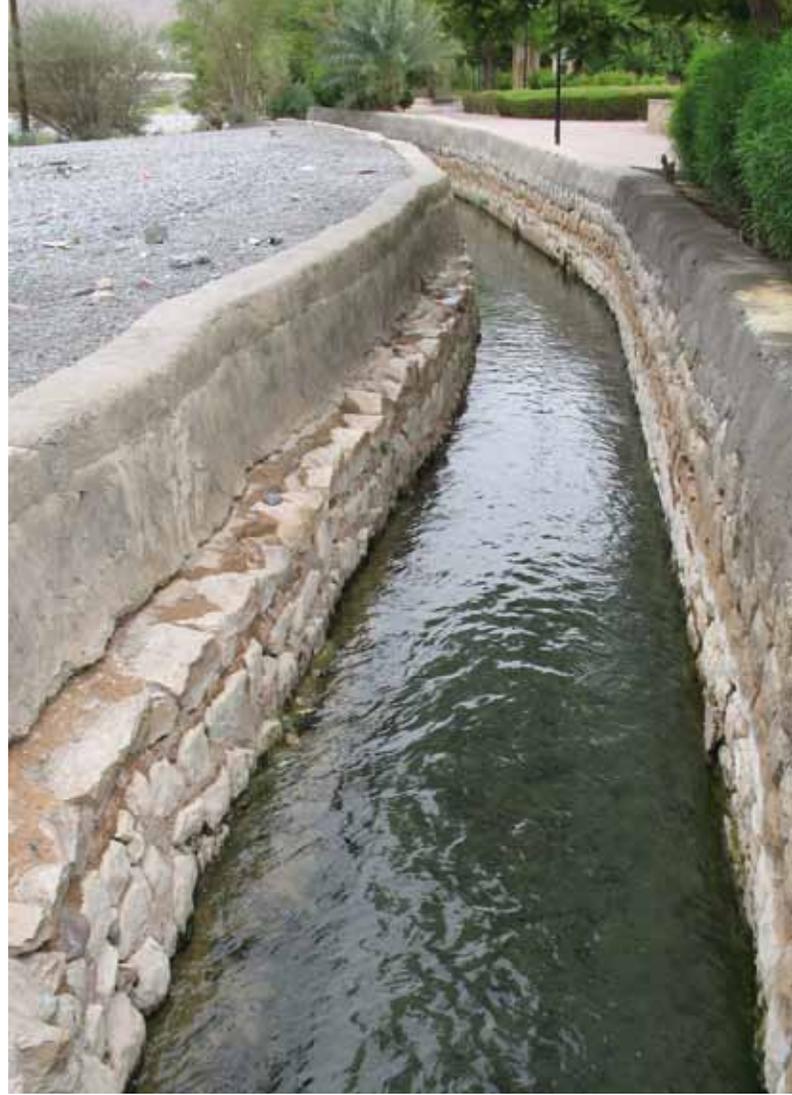


Les Systèmes d'irrigation *aflaj* sont un élément essentiel du quotidien des Omanais. Non seulement ce bien constitue l'une des principales sources d'eau de plusieurs régions et gouvernorats d'Oman, mais il représente également un témoignage culturel clé de la civilisation omanaise et de la manière dont ce peuple s'est adapté à son environnement sec et désertique pour construire une civilisation stable et enrichir son patrimoine.

Les Systèmes d'irrigation *aflaj* d'Oman furent inscrits sur la liste du patrimoine mondial en 2006, selon le critère (v) des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, comme « un

exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ». Le site est un bien en série qui se compose de cinq *falaj* (singulier du mot *aflaj*) : Falaj Al Jeela, Falaj Muyasser, Falaj Daris, Falaj Malki et Falaj Khatmein.

Ce site est un remarquable exemple de ce que l'ICOMOS appelle des « paysages culturels distincts et vivants », c'est-à-dire des paysages millénaires intégrés ayant évolué autour de systèmes d'irrigation sophistiqués pour permettre à



une communauté de s'installer à titre permanent dans une région particulièrement aride et inhospitalière. Aflaj est également un paysage très vivant, dont les principaux composants sont toujours utilisés.

Les Systèmes d'irrigation *aflaj* d'Oman sont bien plus qu'un simple système hydrologique. Cet aspect n'est en fait qu'un élément d'un paysage interdépendant qui s'est développé grâce à la présence de l'eau. Ces paysages

culturels renferment des zones peuplées et des zones agricoles, où la terre est exploitée de manière artisanale grâce aux anciens systèmes d'irrigation et à des modèles de gestion traditionnels qui ont évolué au fil du temps afin de mieux gérer l'approvisionnement en eau. Ces réseaux d'eau essentiels aux communautés qu'ils approvisionnaient, dépendaient de ces dernières en matière d'investissement et d'entretien.



سلطنة عمان
Sultanate of Oman
وزارة البلديات الإقليمية وموارد المياه
Ministry of Regional Municipalities & Water Resources
الخط الساخن ٢٤٦٠٠٧٠٠
www.mrmwr.gov.om
جودة ونمو نحو خدمات بلدية ومائية وشراكة مجتمعية رائدة

UNESCO
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Systèmes d'irrigation *aflaj* d'Oman
Inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2006

Aflaj Department.
Directorate General of Water Resources Management.
Ministry Of Regional Municipalities, & Water Resources.
P. P.Box :- 2575 P.C :- 112 Ruwi , MUSCAT - OMAN

L'innovation en action

Les rangers femmes des Virunga

Fleur Nieddu
Parc national des Virunga

Xaverine, Ranger au Parc national des Virunga (République démocratique du Congo).

© Adam Kiefer





Francine, ranger du parc.

© Adam Kiefer

Avant de devenir ranger, je n'étais pas sûre qu'une jeune femme comme moi puisse exercer un métier où des hommes avaient échoué. Aujourd'hui, je sais que c'est tout à fait possible : je réalise des tâches que l'on croyait réservées aux hommes, comme effectuer des patrouilles ou escorter des gens. Et, d'un point de vue économique, je me dis que si un homme peut réaliser un projet, je suis capable de le faire aussi bien que lui puisque je touche le même salaire. Ça me donne le sentiment d'être sur un pied d'égalité avec les hommes, les hommes à qui Dieu a donné la possibilité de tout accomplir. Grâce à mon métier, je peux faire pareil qu'eux aujourd'hui. Solange Kahumbu Malilisa, 24 ans, ranger du Parc national des Virunga

Le Parc national des Virunga (République démocratique du Congo), inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, est l'un des endroits les plus riches en biodiversité de notre planète. Ce bien offre un habitat précieux à un quart des derniers gorilles des montagnes. Inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979, il fait partie des toutes premières inscriptions de l'UNESCO. En 1994, il fut placé sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le bien couvre une superficie de 790 000 ha, et constitue le plus ancien parc d'Afrique. C'est aussi un lieu chargé d'histoire. Comme beaucoup de sites du patrimoine

mondial, il fait l'objet de nombreuses pressions, notamment de la part des industries extractives, et plus particulièrement de l'industrie pétrolière et gazière. En dépit de ces difficultés, le Parc national des Virunga est parvenu à s'imposer comme un fer de lance du développement durable pour offrir un avenir meilleur aux 4 millions d'hommes et de femmes qui vivent à un jour de marche de son périmètre.

Francine Bwizabule Muhimuzi est une jeune femme de 26 ans née dans la ville de Bukavu, au sud du parc national. Aujourd'hui, Francine fait partie de l'équipe des rangers des Virunga. Comme ses homologues masculins, elle travaille pour l'un des meilleurs exemples de bonne gouvernance du Congo oriental. En sa qualité de ranger congolaise et de fonctionnaire de l'État, elle joue un rôle clé dans la conservation des ressources naturelles du pays (elle dirige même son propre bataillon de rangers hommes et femmes !) et trace la voie pour les femmes congolaises en brisant les stéréotypes.

Ma volonté de devenir ranger l'emporte sur tout, même sur la peur de ce qui pourrait m'arriver quand je protège le Parc national des Virunga. Le fait de travailler dans le secteur de la conservation me donne les moyens de prendre soin de moi et de ma famille. Je dois donner le meilleur de moi, pour mes collègues. La conservation a donné un nouveau sens à ma vie. Aujourd'hui, je me sens



Le Parc national des Virunga, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, est l'un des endroits les plus riches en biodiversité de notre planète. Ce bien offre un habitat précieux à un quart des derniers gorilles des montagnes.

Gorilles des montagnes, Parc national des Virunga.

© Brent Stirton



Camp de l'île de Tchegera, lac Kivu, Parc national des Virunga.

© Axelle Repetti

forte. Francine Bwizabule Muhimuzi, 26 ans, ranger du Parc national des Virunga

Rompant avec la paralysie d'une guerre civile et une époque où les seules femmes faisant l'actualité étaient les victimes de violations des droits de l'homme, les femmes du Parc national des Virunga se sont emparées du devant de la scène pour réécrire leur histoire. En embauchant des rangers femmes comme Francine et Solange, premières femmes à exercer ce type de métier au monde, ainsi qu'une main-d'œuvre féminine pour reconstruire les infrastructures du Congo oriental, le Parc national des Virunga place les femmes au cœur de pratiquement tous les aspects de son organisation.

« L'égalité des chances dans le Congo oriental est un enjeu crucial sur le plan social et en termes de mise en œuvre de nos objectifs de développement, qu'il s'agisse de solutions pour relever les défis du changement climatique, ou de solutions pour la paix et la résolution des conflits. Il n'y a pas d'autre moyen de réussir », explique Emmanuel de Merode, Directeur du Parc national des Virunga. « En plaçant des femmes au sein des infrastructures du Parc national des Virunga, non seulement nous obtenons de meilleurs résultats en tant que site du patrimoine mondial, mais nous contribuons aussi à un projet de développement qui pourrait apporter la paix et la prospérité au Nord-Kivu. »

En embauchant des rangers femmes ainsi qu'une main-d'œuvre féminine pour reconstruire les infrastructures du Congo oriental, le Parc national des Virunga place les femmes au cœur de pratiquement tous les aspects de son organisation.

L'évolution des droits des femmes dans la province du Nord-Kivu a été rendue possible, en grande partie, grâce à un partenariat public-privé appelé l'Alliance Virunga. Née de l'engagement des Congolais à protéger le Parc national des Virunga, un site qui,

avec les autres biens du patrimoine mondial couvre moins de 1 % de la surface terrestre, l'Alliance Virunga vise à favoriser la paix et la prospérité à travers le développement économique responsable des ressources naturelles du Congo. Comme indiqué plus haut, 4 millions de personnes vivant à un jour de marche du parc bénéficient aujourd'hui de cette initiative.

Le premier projet de l'Alliance Virunga vit le jour en septembre 2014, à travers la construction d'une centrale hydroélectrique dans la petite ville de Mutwanga, touchée par un conflit. Cette centrale, située dans la région pauvre de Beni, génère aujourd'hui 0,4 MW d'électricité. Sa création a déjà permis de transformer la vie des communautés locales en stimulant le commerce et la création d'emplois durables. Dès le départ, les femmes ont été incluses dans l'équipe d'ingénieurs et d'ouvriers de cet important projet – une étape clé dans l'histoire du parc et dans la régénération du Congo oriental.

« L'autonomisation des femmes grâce à la régénération du Parc national des Virunga est l'un de nos objectifs ultimes quand nous définissons les paramètres de l'Alliance Virunga », déclare l'investisseur

privé Howard G. Buffett, de la Howard G. Buffett Foundation. « Chaque rencontre avec sa force de travail est incroyable, et il est formidable de voir que le personnel de conservation qui travaille en première ligne reflète l'ensemble de la communauté. »

Avec trois nouvelles centrales hydro-électriques en cours de construction, les initiatives de conservation du parc offrent aux femmes congolaises la possibilité d'intervenir dans ce qui était auparavant un univers exclusivement masculin. Aujourd'hui, elles peuvent ainsi devenir électriciennes, maçonnes, peintres, chefs d'entrepôt ou chefs de cuisine. Masika Kisuba Vanis, 31 ans, vient de Ruthsuru et est technicienne à Matebe, la deuxième centrale hydroélectrique du Parc national des Virunga qui devrait générer 13,6 MW d'électricité propre par an une fois terminée.

Ce travail me permet de subvenir à mes propres besoins et à ceux de ma famille. Il me permet aussi d'améliorer mes compétences techniques et intellectuelles. J'apprécie tout particulièrement le fait de travailler dans un environnement stimulant. Les gens qui m'entourent sont souvent étonnés quand ils apprennent que je suis technicienne sur le réseau électrique. Ils me demandent si je



Volcan Nyiragongo.

© LCadd

n'ai pas peur de l'électricité et si je suis habituée à vivre et à travailler avec des hommes. Mais, les gens et mes collègues me félicitent et m'encouragent souvent à poursuivre mon travail de technicienne. Masika Kisuba Vanis, 31 ans, Parc national des Virunga

Comme le disent si justement les célèbres paroles de Kofi Annan : « Il n'existe aucun outil plus efficace que l'autonomisation des femmes pour promouvoir le développement. »

Aujourd'hui, le Parc national des Virunga fait preuve d'innovation et constitue un modèle exemplaire pour la communauté mondiale. Le site répond en effet aux normes les plus strictes en termes de ce qui est possible, en utilisant ses ressources naturelles avec intelligence et en favorisant le développement socio-économique durable pour profiter aux hommes et aux femmes, tout en restant fidèle à l'art de la conservation par le biais de la préservation du patrimoine mondial pour les générations à venir.

Pour en savoir plus sur l'Alliance Virunga et soutenir le Parc national des Virunga, rendez-vous sur virunga.org/virunga-alliance 

Béthanie au-delà du Jourdain Jordanie

Le site du Baptême, sur la rive Est du Jourdain a été connu à travers l'histoire par de nombreux noms comme Bethabara et Béthanie. L'an passé, un autre nom a enrichi son héritage: « Patrimoine mondial de l'UNESCO ». Le site, reconnu à la fois dans la Bible et dans les textes byzantins et médiévaux, s'étend de La butte de Sainte Elie (Tall Mar Elias) à la zone entourant l'Eglise Saint-Jean-Baptiste ; le site où Jean le Baptiste a baptisé, où Jésus a été baptisé par Jean Le Baptiste, où Jésus a prié Dieu pour la première fois et rassemblé ses premiers disciples. La région elle-même est bénie avec des reliques religieuses de différentes civilisations étant donné que le site du baptême faisait partie de la route du pèlerinage entre Jérusalem, le Jourdain et le mont Nebo.



www.visitjordan.com

  visitjordan

30 ANS

VIEUX-QUÉBEC UNESCO

La richesse patrimoniale de Québec est reconnue bien au-delà de ses frontières. Le 3 décembre 1985, l'UNESCO a inscrit le Vieux-Québec sur sa Liste du patrimoine mondial.

EXEMPLE REMARQUABLE DE VILLE COLONIALE FORTIFIÉE

Québec est la seule ville en Amérique du Nord dont les fortifications sont pratiquement toutes intactes.

BERCEAU DE LA CIVILISATION FRANÇAISE EN AMÉRIQUE

La culture francophone y est présente de façon continue depuis le 17^e siècle.

La Ville de Québec est fière de célébrer cette prestigieuse reconnaissance.



ville.quebec.qc.ca

VILLE DE
QUÉBEC

*l'accent
d'Amérique*

Forum

Le fait que les connaissances, compétences et le savoir-faire liés au Patrimoine culturel immatériel (PCI) reposent fréquemment sur des modes de transmission informels fondés sur le genre soulève d'importantes questions quant à l'impact potentiel des mesures de sauvegarde sur les intéressés et le PCI proprement dit. La pratique de la fauconnerie, par exemple, inscrite en 2012 en tant qu'élément multinational, se transmet presque exclusivement d'homme à homme.

Voir page **56**

Entretien Page **50**

Organisations consultatives Page **54**

Conventions Page **56**

Un « campement arabe » au Festival de la fauconnerie dans le Berkshire (Royaume-Uni).

© ahguskuks

Entretien avec Madame Farida Shaheed, Directrice du Centre de ressources pour femmes Shirkat Gah

Mme Farida Shaheed, Directrice du Centre de ressources pour femmes Shirkat Gah (Pakistan), était la première Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels. Elle a exercé son mandat de 2009 à 2015. Depuis plus de vingt-cinq ans, elle contribue à la promotion de politiques et de projets culturellement sensibles visant à soutenir les droits des secteurs marginalisés, comme les femmes, les paysans et les minorités ethniques et religieuses, au Pakistan et au-delà.



© United Nations

Patrimoine Mondial :

Avez-vous rencontré des difficultés particulières au niveau des instruments juridiques internationaux relatifs à la conservation du patrimoine (comme la Convention du patrimoine mondial) du point de vue de la promotion de l'égalité entre les genres ?

Farida Shaheed (FS) : Permettez-moi tout d'abord de préciser que le mandat sur les droits culturels ne s'intéresse pas uniquement à la conservation du patrimoine culturel, mais qu'il englobe aussi les conditions nécessaires qui permettent à chacun de développer des significations et expressions culturelles sur une base d'égalité, sans discrimination. Cela dit, le patrimoine culturel constitue une partie essentielle de l'identité collective des populations et des visions mondiales qui sont au cœur des droits culturels. Dans la mesure où les femmes ont souvent des perspectives divergentes sur le patrimoine culturel, que celui-ci soit matériel ou immatériel, il est regrettable que les instruments juridiques internationaux relatifs à la conservation du patrimoine ne mentionnent pas explicitement le sexe des participants, ou le rôle que jouent les femmes dans ce domaine. Cette lacune est évidente dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* de 2015 et dans les *Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de 2014.

C'est pourquoi j'apprécie beaucoup le travail qu'a accompli l'UNESCO pour souligner la question de l'égalité des genres, notamment dans son rapport de 2014 sur *L'Égalité des genres : patrimoine et créativité*, où l'absence des femmes dans les définitions des sites classés au patrimoine mondial et dans les décisions qui les concernent est clairement mise en évidence. Il est essentiel que ces distinctions n'aboutissent pas à une discrimination indirecte ou structurelle des femmes et des filles. Par conséquent, l'énoncé de l'Article 13(d)(ii) de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, qui stipule que l'accès au patrimoine culturel doit être garanti « tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine », ne doit pas être interprété comme autorisant une discrimination fondée sur le genre.

PM : Comment souhaiteriez-vous voir l'égalité des genres exprimée dans les projets de conservation du patrimoine menés sur le terrain ?

FS : Comme je l'ai souligné dans mes rapports pour le Conseil des droits de l'homme, les droits culturels doivent être compris comme concernant toute personne d'une communauté qui détient le pouvoir de définir son identité collective. Ils concernent également toute personne reconnue par les autorités de l'État, et intervenant auprès de ces dernières, qui s'exprime au nom d'une collectivité donnée. La réalité de la diversité intracommunautaire fait qu'il est impératif de veiller à ce que toutes les voix d'une communauté, y compris celles qui représentent les intérêts,

désirs et perspectives de groupes spécifiques, soient entendues sans discrimination, et particulièrement celles des femmes et des filles qui constituent la moitié de la population.

S'agissant des projets de conservation du patrimoine, une perspective d'égalité des genres exige des mesures efficaces pour veiller à ce que les femmes constituent des partenaires égaux dans l'identification, l'interprétation et la sauvegarde/la gestion de tous les éléments du patrimoine culturel. Les processus consultatifs doivent inclure des femmes qui occupent des fonctions différentes au sein de la communauté dans la mesure où les femmes ne constituent pas un bloc uniforme, et peuvent avoir des points de vue divergents. Des mesures doivent aussi être prises afin de valider le rôle des femmes en tant qu'interprètes égales du patrimoine culturel. Un autre défi consiste à traiter les nombreuses pratiques préjudiciables aux filles et aux femmes que l'on peut trouver au sein des communautés culturelles. Des mesures sont nécessaires pour soutenir et renforcer la légitimité culturelle et la validation symbolique des perspectives et interprétations féminines permettant de surmonter ces pratiques. Il pourrait s'agir, par exemple, de la promotion de connaissances sur les normes internationales des droits de l'homme, de la révision de récits historiques afin de refléter la diversité culturelle et souligner la participation des femmes, et de la documentation et communication de la diversité réelle de ces pratiques. Il est aussi très important de soutenir toutes les initiatives de transformation du rôle des femmes en écoutant les femmes locales et en développant les outils et la terminologie qu'elles utilisent, y compris des éléments liés au patrimoine culturel qui ont tendance à être oubliés.

PM : Que pensez-vous des sites qui limitent l'accès aux hommes ou aux femmes ? La Liste du patrimoine mondial compte plusieurs exemples de ce type de biens. Cela est-il compatible, selon vous, avec les droits de l'homme ?

FS : Comme l'indique clairement l'ouvrage de l'UNESCO *Égalité des genres : patrimoine et créativité*, l'accès à pratiquement tous les sites du patrimoine (dont ceux qui figurent sur la Liste du patrimoine mondial) comporte une certaine dimension fondée sur le genre avec, par exemple, différentes entrées dans certains bâtiments, ou différents espaces réservés aux hommes et aux femmes au sein de monuments religieux ou de sites naturels sacrés. Ces divisions se fondent sur des règles sociétales ou autres qui forment, produisent et perpétuent des structures sexuées. Dans beaucoup de cas, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour bien comprendre l'origine et la signification des différents rôles et espaces attribués aux hommes et aux femmes. Mais, indépendamment de leur origine, il est aujourd'hui important d'examiner les conséquences qu'ont ces traditions sur le renforcement des stéréotypes et de la discrimination.

Les restrictions et pratiques s'appliquant au genre ne sont pas réservées aux sites du patrimoine culturel. On les retrouve aussi dans différentes pratiques culturelles ou religieuses, coutumes et traditions qui interdisent aux femmes de se livrer à l'interprétation et à l'application de certains textes, rituels ou coutumes. De même, la pratique de techniques médicales ancestrales, parfois associée à des cérémonies rituelles, des danses ou de la musique, est souvent réservée aux hommes, excluant ainsi les femmes du domaine médical et pharmaceutique.

Comme je le suggère dans mon rapport sur les droits culturels des femmes et l'égalité avec les hommes, ce type de pratiques doit être réexaminé à la lumière des réalités contemporaines et des normes internationales des droits de l'homme. Un dialogue doit être mis en place au sein de chaque communauté autour de la question des droits de l'homme.

PM : Comment souhaiteriez-vous rappeler aux États leurs obligations d'intégrer l'égalité des genres et les droits de l'homme dans la conservation du patrimoine culturel (notamment dans les sites où l'on rencontre des pratiques traditionnelles) ?

FS : Bien que je ne sois plus la Rapporteuse spéciale de l'ONU, j'ai maintes fois souligné au cours de mon mandat que la préservation de l'existence et de la cohésion d'une communauté culturelle spécifique, qu'elle soit nationale ou infranationale, ne devait pas se faire au détriment d'un groupe particulier, comme les femmes. Les femmes et les filles ne doivent pas être forcées de faire un choix entre l'appartenance à la collectivité ou la citoyenneté, ou entre l'une de leurs autres identités. En tant que principaux garants des droits, les États ont la responsabilité de faire en sorte que les femmes et les hommes reconnaissent le droit des femmes à réclamer des droits. Ils doivent aussi ai-

der les femmes et les filles à revendiquer et exercer leurs droits, et soutenir les femmes pour remodeler les communautés dont elles souhaitent faire partie. Ce processus doit s'accompagner d'efforts concertés pour veiller à ce que la voix des femmes soit entendue et soutenue pour passer de la périphérie vers le centre des prises de décision dans le cadre de toutes les questions relatives à la culture, y compris le patrimoine culturel.

Dans le cadre de mes fonctions en tant que Rapporteuse spéciale, j'ai recommandé, dans un rapport sur les droits culturels soumis à l'Assemblée générale de l'ONU en 2012, que les États examinent chacun des points suivants afin d'évaluer le niveau d'application ou de non-application des droits culturels des femmes au sein de leurs territoires respectifs sur la base de l'égalité : 1) les restrictions imposées aux femmes qui souhaitent entreprendre toute forme d'art et d'auto-expression, pénétrer dans des sites ou bâtiments du patrimoine culturel, participer à des manifestations ou à des cérémonies culturelles et se livrer à l'interprétation et à l'application de textes, rituels ou coutumes particuliers ; 2) l'identification des pratiques, coutumes et traditions culturelles et religieuses qui interdisent la participation des femmes ; 3) les mesures prises pour faire en sorte que les femmes participent, sur un pied d'égalité avec les hommes, à l'identification et au choix de ce qui constitue le patrimoine culturel, à la définition du sens de ce patrimoine et aux décisions relatives à ce qui doit être transmis aux générations futures.

PM : Souhaiteriez-vous ajouter autre chose ?

FS : Juste le fait que la culture est un processus en perpétuelle évolution, et qu'il est donc essentiel que cet aspect dynamique s'applique également à l'interprétation du patrimoine culturel. ☯

LES SPLENDEURS AILÉES DE LANGKAWI

Le Géoparc mondial de l'UNESCO à Langkawi est une destination à faire absolument pour les amoureux des oiseaux. En son sein, plus de 220 espèces peuvent se rencontrer, en plus des migrateurs annuels – certaines sont rares et menacées d'extinction. Plusieurs sortes d'aigles, de rapaces et de calaos planent chaque jour au-dessus des vues époustouflantes des îles. D'autres peuvent être vus dans leurs habitats préférés de la forêt tropicale, de l'écosystème de la mangrove jusqu'aux rizières des villages, et même dans votre centre de villégiature.

Langkawi. Naturellement un patrimoine naturel préservé.



Milan sacré



Calao bicorne



Observation des oiseaux

Naturally
LANGKAWI

www.naturallylangkawi.my

Naturallylangkawi
 @NatLGK
 Naturally_Langkawi
 Naturally Langkawi
 Langkawi





Ourplace

PHOTOGRAPHIES ET EXPOSITIONS DU PATRIMOINE MONDIAL

**SPÉCIALISTE EN PROMOTION
ET PRÉSERVATION DES SITES DU
PATRIMOINE MONDIAL AU TRAVERS
DE PHOTOGRAPHIES ORIGINALES**

www.ourplaceworldheritage.com

**CONTACT GEOFF STEVEN, PDG
geoffs@ourplaceworldheritage.com**

IN PARTNERSHIP WITH THE UNESCO WORLD HERITAGE CENTRE



Création de voyages pour l'imagination



Châteaux d'Augustusburg et de Falkenlust à Brühl - Allemagne

L'égalité des genres en matière de gestion du patrimoine, de conservation et de renforcement des capacités

Selma Kassem

Unité des sites, Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), www.iccrom.org



Dans nos sociétés modernes, l'égalité des genres constitue un enjeu important de la question globale du développement humain.

L'UNESCO a pris l'initiative de faire de ce sujet l'un des deux principaux objectifs mondiaux de son Plan d'action prioritaire 2014-2021. La Convention du patrimoine mondial, programme phare de l'UNESCO, a été créée pour sauvegarder le patrimoine culturel et naturel présentant une valeur universelle exceptionnelle. Mais, dans le cadre des discussions actuelles sur le développement, il est important que cette protection se déroule dans un contexte qui assure un accès égal aux hommes et aux femmes à ce patrimoine pour bénéficier de sa présence. Par conséquent, il est essentiel d'identifier des approches plus égalitaires présentant des avantages mutuels au site et à l'ensemble de la communauté. L'inclusion de membres de la communauté jusqu'alors exclus devrait permettre d'améliorer la conservation des biens du patrimoine mondial, sans toutefois constituer un fardeau.

Lors de leur 20^e session, tenue en novembre 2015, les membres de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial ont adopté une nouvelle politique sur l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial. Cette politique, élaborée par le Centre du patrimoine mondial en étroite coopération avec ses Organisations consultatives et d'autres professionnels du patrimoine à travers une série d'ateliers organisés en Allemagne et au Viet Nam, place la protection des biens du patrimoine mondial au cœur d'un contexte élargi qui englobe les droits de l'homme, l'égalité et la durabilité. Dans cette optique, la notion d'égalité entre les genres s'inscrit dans la deuxième dimension fondamentale du développement social inclusif et tient compte

du bien-être et de la pérennité des sites et de leurs parties prenantes.

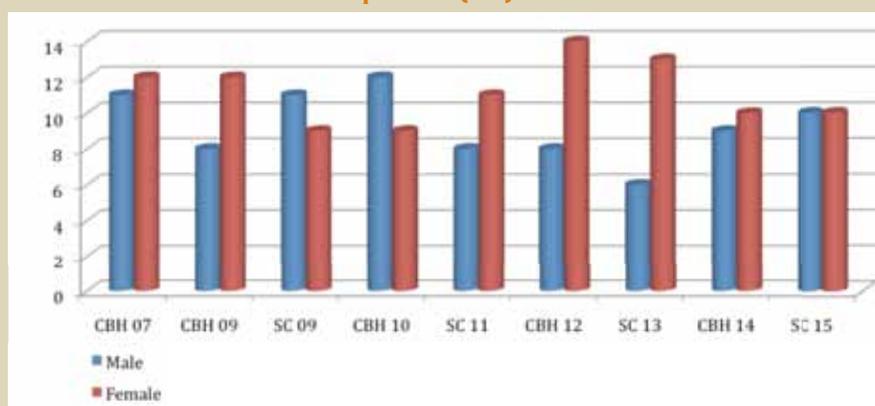
Reconnaissant à quel point il est important de donner au patrimoine une fonction spécifique dans la vie de la communauté, la nouvelle politique précise que « l'inclusion, le respect et l'équité de toutes les parties prenantes, y compris les populations locales et concernées et les peuples autochtones, ainsi que l'engagement en faveur de l'égalité homme/femme, sont les bases fondamentales du développement social inclusif ».

En sa qualité d'organisation consultative du Comité du patrimoine mondial, l'ICCROM participait au groupe de travail qui a élaboré cette nouvelle politique, et soutient pleinement ses objectifs et ses principes, dont notamment l'importance de parvenir à un bon équilibre entre les genres pour assurer une gestion durable des sites du patrimoine. Dans son rôle de conseiller principal pour les questions de renforcement des capacités, l'ICCROM a joué un rôle actif dans la promotion d'approches globales pour la gestion des biens classés au patrimoine mondial. Dans son manuel de *Gestion du patrimoine culturel mondial*, l'ICCROM met notamment l'accent sur l'importance que revêt une approche participa-

tive comprenant des intervenants des deux genres, et plus particulièrement de sexe féminin, dans le cycle de gestion d'un bien « afin que d'accroître la visibilité de ce groupe et d'exploiter ses contributions et ses compétences potentielles et de répondre à ses besoins, tout en surmontant ses difficultés ». Le manuel jumeau rédigé par l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), *Gestion du patrimoine mondial naturel*, souligne, quant à lui, que l'émancipation des femmes est, entre autres choses, un élément clé de toute stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre des biens du patrimoine mondial.

Conformément à son mandat, l'ICCROM propose de nombreuses formations en renforcement des capacités visant à développer les compétences et les connaissances des professionnels du patrimoine dans les domaines de la conservation et de la gestion des sites du patrimoine. S'agissant du choix des participants, l'ICCROM vise systématiquement à obtenir un bon équilibre entre les genres, les sites géographiques et les différents parcours professionnels. Si l'on examine les effectifs des deux formations en Conservation du patrimoine bâti et en Conservation de la pierre dispensées

Formations en Conservation du patrimoine bâti (CBH) et en Conservation de la pierre (SC)





Les femmes marchent sur le toit de la Grande Mosquée de Djenné (site du patrimoine mondial Villes anciennes de Djenné, Mali).

© UN Photo/Marco Dormino

au cours des huit dernières années, on constate que l'ICCROM a offert aux femmes à mi-chemin de carrière d'importantes opportunités pour améliorer leurs capacités de conservation et leur réseau international.

Le nombre de participants n'est pas le seul moyen à travers lequel l'ICCROM aborde les questions de genre. Le contenu de ses formations est également pensé de manière à promouvoir l'égalité des genres et à favoriser la pleine participation de tous les membres des communautés concernées. La formation en Approches centrées sur l'humain : encourager les communautés à participer à la conservation de la nature et de la culture, organisée du 5 au 16 octobre 2015 à Rome et dans la baie de Naples, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, l'UICN et le Ministère norvégien du climat et l'environnement, illustre parfaitement ce point. Les participants, qui comptaient seize femmes et quatre hommes spécialisés dans le patrimoine et issus de dix-neuf pays, ont examiné diverses questions relatives aux concepts et aux méthodologies qui permettent d'encourager la participation des communautés dans la conservation du patrimoine et de pro-

mouvoir par la même occasion l'égalité des genres.

Le programme AFRICA 2009 de l'ICCROM est une autre initiative qui confronte clairement les questions de genres. Mis en place entre 1997 et 2009, ce programme a constaté, durant ses phases initiales, un déséquilibre important entre les genres au sein des institutions spécialisées du patrimoine africain, tant au niveau professionnel et qu'en matière de gestion, s'expliquant essentiellement par divers facteurs culturels et historiques. L'autonomisation des femmes s'est par conséquent imposée comme l'un des principaux objectifs de ce projet. Non seulement les femmes furent identifiées dans le cadre de l'audience cible et des bénéficiaires du programme, mais l'équilibre entre les genres dans son ensemble fut identifié comme l'une de ses priorités.

Au cours de ses douze années de mise en œuvre, ce programme a veillé à ce qu'entre 40 et 50 % des 375 participants formés fussent de sexe féminin. Par ailleurs, les femmes se sont vu attribuer des rôles de leadership au sein du programme, dans le cadre du personnel et de leur participation au Comité de pilotage regroupant des

directeurs du patrimoine culturel de la région. AFRICA 2009 a également cherché à souligner les questions de conservation du patrimoine qui revêtent une importance particulière pour les femmes et a fait en sorte que les plans de gestion élaborés dans le cadre de ses formations et de ses projets de sites soient créés avec la pleine participation des membres féminins de la communauté. Certaines questions clés, comme l'égalité des genres en matière d'avantages sociaux et économiques que génère le label de patrimoine mondial, ont également été examinées, et une attention particulière a été portée aux éléments du patrimoine traditionnellement gérés par les femmes de la région.

Si de nombreux progrès ont certes été accomplis pour parvenir à l'égalité des genres dans le contexte du patrimoine mondial, il reste néanmoins beaucoup de travail à faire. Bien que la politique sur le développement durable récemment approuvée constitue une étape importante, l'ICCROM et ses partenaires doivent veiller à ce que ces questions conservent une grande visibilité à travers leurs formations et leurs activités de renforcement des capacités de tous types.

Égalité des genres et Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Janet Blake

Professeure associée, Faculté de droit, Université de Shahid Beheshti, Téhéran (République islamique d'Iran)

Le genre est un sujet fréquemment exprimé, appliqué, joué, voire enraciné, dans le patrimoine culturel immatériel (PCI). Il se manifeste sous diverses formes qui vont bien au-delà d'une simple dichotomie homme/femme. Pourtant, la dynamique des genres dans la sauvegarde du PCI n'a reçu que très peu d'attention jusqu'à récemment. Avec la publication d'*Égalité des genres : patrimoine et créativité* en 2014, l'UNESCO a fait un important pas en avant pour reconnaître officiellement cet aspect clé du caractère du patrimoine et de l'impact des mesures de protection. L'examen de la manière dont la dynamique des genres affecte le PCI et sa sauvegarde permet d'appréhender le patrimoine comme un processus de médiation et de façonnage de nos identités (y compris de nos identités de genre), et du sens social et culturel.

Dans la mesure où la diversité des genres prend racine dans la culture, cet aspect constitue une forme importante de la diversité culturelle, une valeur que soutient officiellement la déclaration de 2001 de l'UNESCO sur la diversité culturelle. De nombreuses variations de la dynamique des genres se retrouvent dans le patrimoine culturel immatériel, notamment dans le théâtre kabuki japonais où les genres sont présentés de manière subversive, en attribuant les rôles des personnages féminins à des comédiens masculins et en créant l'ambiguïté entre les genres à travers une transformation qui remet en cause les systèmes traditionnellement binaires homme/femme. Au Viet Nam, la cérémonie chamanique du *Hát châu vãn* mêle, quant à elle, les genres de manière plus intrinsèque, à travers des voyantes possédées par des esprits masculins qui acquièrent des caractéristiques « masculines » (vêtements, armes, comportements, etc.) et *vice versa*, tandis qu'au Mexique la danse des *chinelos* comporte une « Parade de la veuve » burlesque composée d'hommes déguisés en femmes, qui atteste de l'acceptation



Le Ganggangsullae est un rite saisonnier de récolte et de fertilité très populaire en République de Corée.

© National Research Institute of Cultural Heritage

des homosexuels par les sociétés méso-américaines et précolombiennes.

Des rôles clairement définis

Dans un même temps, on trouve aussi de nombreuses pratiques de PCI spécifiques à chaque genre avec des rôles uniquement attribués aux hommes ou aux femmes. Dans les chants et les danses des Acholi en Ouganda, par exemple, chaque sexe joue un rôle clairement défini, et les femmes ont même utilisé cet art pour promouvoir des questions concernant directement le sexe féminin dans l'espace public. Le Ganggangsullae, danse féminine inscrite sur la liste représentative en 2009, offre aux jeunes villageoises de République de Corée un moyen d'auto-expression pour intégrer leur communauté. En Zambie, la mascarade des *makishi* se pratique à la fin d'un rite initiatique destiné aux garçons de 8 à 12 ans afin de marquer leur retour dans la société en tant qu'hommes adultes. D'autres éléments du PCI présentent des divisions clairement fondées sur le genre en matière de répartition des tâches, comme dans le cas des jouets en bois fabriqués à la main par les hommes de Croatie, mais peints par des femmes, une pratique inscrite sur la liste représentative en 2009.

Ces exemples nous montrent qu'il est impossible d'appréhender le genre à travers une vision unique et universelle, et que

certaines sociétés reconnaissent différents types de genres, dont les transgenres et les personnes dotées d'un esprit dualiste. Dans cette optique, l'imposition d'un point de vue inapproprié sur le rôle des genres peut être préjudiciable aux pratiques traditionnelles nécessaires à la transmission et à la sauvegarde des éléments du PCI. Dans la mesure où ces systèmes sont intégrés à d'autres relations de pouvoir social, une approche fondée sur le genre pour la sauvegarde du PCI doit être capable de contextualiser les activités humaines dans le cadre des interactions sociales au sens large. De plus, étant donné que la participation communautaire constitue un aspect fondamental de la Convention de 2003, les analyses du patrimoine culturel immatériel liées au genre doivent se focaliser sur la manière dont la communauté culturelle concernée perçoit l'équilibre homme-femme, tout en gardant à l'esprit la diversité des points de vue au sein de la communauté.

La sauvegarde des traditions

L'adoption d'une approche fondée sur le genre pour la sauvegarde du PCI présente néanmoins de nombreux défis. Comme il l'a été souligné en 2004 dans l'un des numéros de la revue *MUSEUM International*, dans le contexte des propositions d'inscription sur les listes internationales de la Convention

de 2003, on pourrait aisément croire que la Convention tend à réduire le PCI à une liste « de traditions largement expressives, reconstruites et conçues de manière atomique », et les mesures de sauvegarde proposées pourraient omettre un aspect plus important et holistique de la culture dont la dynamique des genres fait partie. Or, ce caractère holistique, « le tissu complexe d'actions sociales significatives menées par des individus, des groupes et des institutions », est justement la caractéristique qui rend la culture immatérielle. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où la négociation d'un traité international ne facilite pas l'adoption d'une approche suffisamment nuancée pour prendre en compte la dynamique complexe des genres. À la lumière des risques liés au traitement du PCI de manière neutre ou « unisexe », qui reproduirait ou renforcerait involontairement l'exclusion et la discrimination fondée sur les genres, il est toutefois essentiel d'élaborer des stratégies de sauvegarde qui tiennent compte du genre dans la mesure du possible.

S'agissant des mesures de sauvegarde spécifiques, il existe peut-être un parti pris sexiste dans le processus d'identification du PCI, qui exclut les types de patrimoine fondés sur le genre. Les spécialistes en recherche et en documentation du PCI doivent aussi être conscients de tout parti pris éventuel en matière de genre dans la conception de leurs recherches, notamment dans les activités des enquêteurs communautaires,



La fabrication traditionnelle de jouets en bois pour enfants à Hrvatsko Zagorje (Croatie).

© Ministry of Culture

et les différences qui existent au niveau des rôles assumés par les hommes et les femmes dans le cadre du PCI constituent un domaine de recherche important. La façon d'aborder le genre ne doit pas être ignorée, même lors de la sélection des éléments justifiant une inscription internationale. Les éléments qui démontrent des divisions clairement fondées sur le genre en matière de travail, les éléments relatifs à un genre spécifique et ceux qui réunissent l'ensemble de la communauté à travers des rôles traditionnels doivent également être examinés de manière plus approfondie. À cet égard, il convient de noter que l'UNESCO a récemment révisé ses formulaires d'inscription pour encourager les États soumissionnaires à être plus explicites sur la question du genre, suite à la demande du Comité intergouvernemental de la Convention de 2003.

Des compétences fondées sur le genre

Le fait que les connaissances, compétences et le savoir-faire liés au PCI reposent fréquemment sur des modes de transmission informels fondés sur le genre soulève d'importantes questions quant à l'impact potentiel des mesures de sauvegarde sur les intéressés et le PCI proprement dit. La pratique de la fauconnerie, par exemple, inscrite en 2012 en tant qu'élément multinational, se transmet presque exclusivement d'homme à homme, tandis que l'art de la poterie de Mangoro en Côte d'Ivoire (mentionné dans le rapport périodique soumis au Comité intergouvernemental du PCI en 2013) est une pratique féminine vieille de plusieurs siècles. Dans certains cas, le mode de transmission a évolué au fil du temps pour devenir plus ouvert et mixte. Il est utile de se demander si les attitudes liées au genre pourraient engendrer des problèmes au niveau de la transmission et comment ces derniers pourraient être abordés. Il est également important d'examiner dans quelle mesure les questions de genre sont prises en compte durant l'élaboration des plans de sauvegarde et de gestion du PCI. Et puisque les formes sexuées du PCI peuvent répondre à d'importants besoins sociaux et culturels, pour les individus, les groupes et l'ensemble de la communauté, il est important de tenir compte de ces aspects dans la sauvegarde.

Sources

- Arizpe, L. 2013. Singularity and micro-regional strategies in intangible cultural heritage (Singularité et micro-stratégies au patrimoine culturel immatériel). L. Arizpe et C. Amescua (eds), *Anthropological Perspectives on Intangible Cultural Heritage*, pp. 32-33. (SpringerBriefs dans « Environment, Security, Development and Peace » 6.)
- Blake, J. 2014. Gender and intangible cultural heritage (Genre et patrimoine culturel immatériel) dans *Gender Equality, Heritage and Creativity*. Paris, UNESCO, pp. 48-59. <http://www.unesco.org/library/PDF/GenderEqual.pdf>
- Kurin, R. 2004. Safeguarding Intangible Cultural Heritage (Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel) dans 2003 UNESCO Convention: a critical appraisal (Convention de l'UNESCO de 2003 : une évaluation critique), *MUSEUM International*, vol. 56, n°1-2, pp. 74-75.
- Mezur, K. 2006. Beautiful Boys/Outlaw Bodies: Devising kabuki Female-Likeness (Superbes garçons/corps interdits : élaboration de la ressemblance féminine dans le kabuki). M. Fujita et M. Shapiro (eds), *Transvestism and the Onnagata Traditions in Shakespeare and Kabuki*. Kent, UK, Global Oriental.
- Mudimbe, V. Y. (ed.). 2012. *Contemporary African Cultural Productions* (Productions culturelles africaines contemporaines). Dakar, CODESRIA.
- Norton, B. 2009. Engendering mediumship (Engendrer la « médiumnité »). B. Norton (ed.), *Songs for the Spirits – Music and Mediums in Modern Vietnam*. Champaign, Ill., Presses de l'Université de l'Illinois, pp. 155-89.
- Okot, B. 2012. Striking the snake with its own fangs: Uganda acoli song, performance and gender dynamics. (Fraper le serpent au moyen de ses propres crocs : dynamique des genres, chants et performances des Acholi d'Ouganda). V. Y. Mudimbe (ed.), *Contemporary African Cultural Productions*. Dakar, Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique. (CODESRIA), pp. 109-28.
- Smith, L. 2007. Empty gestures? Heritage and the politics of recognition (Gestes vides ? Le patrimoine et la politique de la reconnaissance). H. Silverman et D. Fairchild Ruggles (eds.), *Cultural Heritage and Human Rights*. New York, Springer-Verlag, pp. 159-71.
- Stanford University Museum. 2008. *Makishi: Mask Characters of Zambia* (Makishi : les masques de Zambie). http://museum.stanford.edu/news_room/africanmasks.html
- Rapports périodiques de l'UNESCO. <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=en&pg=00460>

Construites *avant que le*
TEXAS *ne soit le* **TEXAS**
ou que les États-Unis ne soient unis

1718

*Fondation de la première
mission de San Antonio*

1776

*Fondation des
États-Unis*

MISSION ESPADA • MISSION SAN JUAN • MISSION SAN ANTONIO DE VALERO
MISSION SAN JOSÉ • MISSION CONCEPCION

Bien officiel du
PATRIMOINE MONDIAL de l'UNESCO.

*Pour en savoir plus sur les missions
et planifier votre voyage, allez sur*
VISITSANTONIO.COM/MISSIONS



Nouvelles

Une nouvelle stratégie a été élaborée afin de réduire la pression qu'exercent actuellement les activités de pâturage à travers le Parc national du Simien (Éthiopie) et ses environs, par le biais de mesures visant à harmoniser le pâturage et les besoins de conservation du site. La mise en œuvre de cette stratégie aidera à l'Autorité de conservation de la faune éthiopienne d'atteindre l'état de conservation recherché pour retirer le bien de la Liste du patrimoine en péril.

Voir page **67**

Préservation Page **60**

Sites en péril Page **66**

Promotion Page **68**

Parc national du Simien (Éthiopie).

© Indrik Myneur

Atelier de l'UNESCO sur les enjeux du patrimoine africain

Le Siège de l'UNESCO à Paris a accueilli, du 9 au 11 septembre dernier, des experts et des représentants d'organisations impliquées dans le patrimoine mondial africain dans le cadre d'un atelier visant à échanger les points de vue sur la voie à suivre.

Le Chef de l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial, M. Edmond Moukala, a exposé les défis que présente la mise en œuvre d'une stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative équilibrée et crédible en Afrique. M. Moukala a également présidé une discussion sur le thème de « la conservation et le développement durable : situation actuelle et défis », afin d'explorer les tendances et les opportunités en matière de conservation et de développement durable, ainsi que les approches employées pour répondre à ces questions en vue de créer des synergies entre conservation et développement.

Le Directeur du FPMA (Fonds du patrimoine mondial africain), M. Webber Ndoro, a ensuite présenté un aperçu des activités menées par le FPMA au cours des sept

dernières années et souligné les opportunités que présentent les dix prochaines années. Le Président du FPMA, M. Jack Vuyo, qui est par ailleurs Directeur général intérimaire du Département des arts et culture de l'Afrique du Sud, est également intervenu.

De nouvelles propositions de projets ont été présentées par le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA) et l'École du patrimoine africain (EPA). Ces activités, qui comprendront un Forum régional de la jeunesse sur le patrimoine mondial en Afrique, s'inscriront dans le cadre de la célébration du 10^e anniversaire du FPMA en 2016.

L'atelier s'est achevé sur un projet de rapport qui a été présenté le 11 septembre 2015 au Groupe africain de l'UNESCO (États membres africains de l'UNESCO). Ce dernier appuiera la préparation d'une Conférence internationale sur le thème de « la conservation et du développement pour le patrimoine mondial en Afrique » qui sera organisée en mai 2016 par le Centre du patrimoine mondial et le FPMA.

Avant le début de l'atelier, l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial et le FPMA s'étaient réunis avec les Organisations consultatives du patrimoine mondial (ICCROM, ICOMOS et UICN) dans le but de discuter et de développer une approche plus stratégique en offrant un soutien « en amont » aux États pour les propositions d'inscription dans la région Afrique.

Élection de neuf nouveaux membres au Comité du patrimoine mondial



Délégués lors de la 20^e Assemblée générale.

© UNESCO

La 20^e Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial s'est déroulée du 18 au 20 novembre 2015 au Siège de l'UNESCO à Paris. Cette rencontre, présidée par S.E. Monsieur Jose Filipe Mendes Moraes Cabral, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Portugal en France, réunissait les 191 États parties à la Convention du patrimoine mondial.

Au cours de la session, les États parties ont élu de nouveaux membres au Comité du patrimoine mondial et examiné le Fonds du patrimoine mondial, la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative équilibrée et crédible, et discuté de l'avenir de la Convention du patrimoine mondial.

Neuf États parties ont été élus au Comité du patrimoine mondial : l'Angola, l'Azerbaïdjan, le Burkina Faso, Cuba, l'Indonésie, le Koweït, la Tunisie, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe. La République-Unie de Tanzanie est également devenue un nouveau membre du Bureau, rejoignant ainsi le Liban, le Pérou, les Philippines et la Pologne.

Le Comité du patrimoine mondial se réunit une fois par an pour examiner l'état de conservation des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et inscrire de nouveaux biens sur cette Liste, qui compte à ce jour 1 031 sites à travers 163 pays (802 biens culturels, 197 biens naturels et 32 biens mixtes). La prochaine session du Comité se tiendra du 10 au 20 juillet 2016, à Istanbul (Turquie).



Participants à l'atelier.

© Modibo Bagayoko (Direction nationale du patrimoine culturel, Mali)

Le lac d'Ohrid : une protection transfrontalière

La deuxième réunion de la Plateforme transfrontalière du projet « Vers une gouvernance renforcée du patrimoine naturel et culturel transfrontalier partagé de la région du lac d'Ohrid » financée par l'Union européenne s'est déroulée le 2 octobre 2015 à Ohrid, en Ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM). Cette initiative fait partie de six réunions tenues sur une période de 36 mois, afin d'appuyer les Gouvernements albanais et macédoniens dans leurs efforts pour protéger la région du lac d'Ohrid et établir des structures de gestion transfrontières pour gérer efficacement leur patrimoine.

Les deux tiers du lac Ohrid sur la côte de l'ERYM sont actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ce projet soutient les efforts déployés par les autorités nationales d'Albanie pour préparer un dossier de candidature visant

à étendre le statut de patrimoine mondial au tiers restant du site. En août 2015, la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, et le Ministre de l'environnement de la République d'Albanie, M. Lefter Koka, ont signé un accord confirmant le soutien financier de l'Albanie à hauteur de 170 000 euros pour ce projet.

Cette réunion regroupait une vingtaine de participants, comprenant des responsables des Ministères de l'environnement et de la culture des deux pays, et des municipalités de la région, ainsi que des membres de l'UNESCO et des Organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial (ICOMOS et UICN).

Les participants ont examiné les principaux facteurs qui affectent le patrimoine naturel et culturel de la région du lac d'Ohrid. Si les mesures de protection du site prises au niveau national et international ont certes favorisé sa conservation, certains facteurs comme le développement urbain non planifié, la gestion inadéquate des eaux usées et des déchets solides, l'altération de l'habitat, la destruction et l'épuisement des ressources naturelles, les activités minières,

le développement des infrastructures et les activités de tourisme de masse menacent encore le patrimoine de la région.

Les réunions de la Plateforme transfrontalière visent à améliorer et à faciliter la coopération bilatérale entre les représentants des administrations de l'Albanie et de l'ERYM locales et centrales, le secteur du tourisme, et les responsables du développement urbain et rural, de la culture, de la protection de la nature, de la gestion des ressources et de l'environnement. L'objectif principal de cette plateforme est de créer de meilleures synergies entre les structures de gestion transfrontalières actuelles, comme le Secrétaire adjoint du Comité de gestion du bassin-versant du lac d'Ohrid, et les initiatives en cours comme les désignations du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO, afin d'améliorer la gestion de la région du lac d'Ohrid à travers les deux pays.

Le projet de la région du lac d'Ohrid comprend également le profilage de la zone transfrontalière, les opportunités de tourisme durable et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation sur les déchets.



Participants à la deuxième réunion de la Plateforme transfrontalière de la région du lac d'Ohrid.

© Copyright: A.Fiebig / UNESCO

Grands Sites de France : identification et gestion

Le Centre du patrimoine mondial a participé, du 1^{er} au 2 octobre 2015, à la rencontre annuelle des Grands Sites de France « Valeurs et dynamiques paysagères des Grands Sites de France », tenue dans la vallée de la Vézère (France), pour favoriser une meilleure compréhension de l'identification et de la gestion des paysages culturels du patrimoine mondial.

Cet événement, qui réunissait près de 200 participants parmi lesquels figuraient des gestionnaires de sites du réseau Grands Sites de France, des représentants de l'État, des élus, des professionnels et des spécialistes en patrimoine naturel, et des experts en tourisme, visait à examiner et à identifier des solutions spécifiques aux problèmes de la préservation d'un paysage dynamique. Fondé en 2000, le réseau des Grands Sites de France regroupe des paysages culturels exceptionnels, fragiles, protégés et classés, pour assurer leur développement durable.

L'objectif principal de cette réunion de deux jours concernait une question très pertinente pour de nombreux sites du patrimoine mondial : comment permettre le

changement et l'évolution dynamique d'un site, et plus particulièrement un paysage culturel vivant, sans compromettre sa valeur universelle exceptionnelle ? Les participants ont examiné divers thèmes clés liés à la conservation, la communication, la gestion de site et aux questions relatives au paysage et à l'environnement qui affectent les infrastructures de grande envergure dans le cadre des énergies renouvelables.

La Directrice du Centre du patrimoine mondial, Mme Mechthild Rössler, a prononcé un discours lors de la réunion portant sur « Les paysages culturels de la Convention du patrimoine mondial : principes d'identification et de gestion ». La discussion a porté sur divers problèmes et enjeux spécifiquement liés à certains biens du patrimoine mondial comme Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen, et les Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère, ainsi que sur des questions plus générales, comme les critères à utiliser, la nouvelle proposition d'inscription d'un bien sous de nouveaux critères et la gestion d'un site en accord avec toutes les parties prenantes.

La question de la double désignation de sites, en tant que géoparcs et réserves de biosphère de l'UNESCO, a également été examinée durant la réunion, et des présentations ont été faites sur l'adaptation au changement climatique, particulièrement dans les zones côtières.

Le Royaume-Uni rejette la construction d'un parc éolien le long de la côte jurassique

Le Centre du patrimoine mondial a salué la décision prise par le Royaume-Uni le 11 septembre 2015, de rejeter le permis de construire du parc éolien de Navitus Bay au large des côtes du Dorset et de l'île de Wight, dans une zone qui inclut le site du Littoral du Dorset et l'est du Devon inscrit au patrimoine mondial.

Cette décision a été prise suite à un examen détaillé de la demande de permis, prenant en compte l'importance que revêt le site du patrimoine mondial, inscrit en 2001 à l'UNESCO en raison de sa combinaison exceptionnelle de caractéristiques géologiques et géomorphologiques d'importance mondiale. Le bien se compose de huit sections s'égrenant sur 155 km de côtes en grande majorité sauvages. La géologie du bien représente environ 185 millions d'années de l'histoire de la Terre. Le site est réputé pour sa contribution à la recherche en sciences de la Terre depuis plus de 300 ans, suscitant des contributions majeures à de nombreux aspects de la géologie, de la paléontologie et de la géomorphologie.

Le Gouvernement britannique a estimé que les éléments en mer de ce projet modifieraient l'appréciation du site inscrit au patrimoine mondial et que ces éléments auraient un impact négatif pour la signification du site et la valeur universelle exceptionnelle qui ont motivé son inscription.

Le Centre du patrimoine mondial se réjouit de cette décision qui a favorisé la conservation d'aspects présentant une importance et une valeur fondamentales et qui a tenu compte de l'impact de ce projet de développement sur le cadre du site et a soigneusement mesuré son impact potentiel.



La Directrice du Centre du patrimoine mondial, Mechthild Rössler, lors de la rencontre annuelle du réseau des Grand Sites de France.

© UNESCO

Atelier sur la préparation de dossiers d'inscription au Mali

Un atelier consacré à la préparation des dossiers africains pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial s'est tenu du 5 au 16 octobre 2015 à Ségou (Mali) sous les auspices du Fonds du patrimoine mondial africain. Cette formation, organisée dans le cadre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative équilibrée et crédible, a réuni vingt-trois participants, parmi lesquels figuraient des spécialistes en ressources et des coordonnateurs issus de huit pays francophones d'Afrique.

L'atelier comprenait des aspects théoriques et des aspects pratiques. Les participants ont commencé par examiner les éléments essentiels à la préparation d'un dossier d'inscription pour la Liste du patrimoine mondial, et les défis et les opportunités que présentent la Stratégie globale et le patrimoine mondial africain. Ils ont également étudié le concept de valeur universelle exceptionnelle et les critères d'inscription, ainsi que les liens qui existent entre les différentes conventions de l'UNESCO, les biens en série, les biens transfrontaliers et les biens transnationaux inscrits au patrimoine mondial.

Dans le cadre d'une méthodologie pratique, les onze participants ont également eu l'occasion de présenter leurs propres dossiers d'inscription et de recevoir des commentaires et des conseils précis. L'atelier a porté sur huit dossiers d'inscription : les Sites de métallurgie ancienne de réduction du fer dans les espaces boose et bwi (Ronguin, Tiwega, Yamane, Kindbo, Bekuy, Douroula) (Burkina Faso), la Cour royale de Tiébébé (Burkina Faso), le Parc national de Zakouma (Tchad), le Fort de Médine (Mali), le Kamablon (case sacrée de Kangaba dans le pays mandé) (Mali), les Vestibules du fondateur du Royaume de Bamanan (Mali) et le Parc national du Diawling (Mauritanie).

Départ de Shell de l'Arctique : une excellente nouvelle pour l'île Wrangel

Le 27 septembre 2015, soit six semaines après le début des opérations de forage exploratoires engagées au large de la côte nord-ouest de l'Alaska, la Royal Dutch Shell a annoncé qu'elle abandonnait ses recherches pétrolières en Arctique. La décision de cesser ses opérations dans la mer des Tchouktches est une excellente nouvelle pour le Système naturel de la Réserve de l'île Wrangel (Fédération de Russie) qui se situe à proximité.

Ce site est actuellement le seul site marin inscrit au patrimoine mondial en Arctique. Il abrite la plus grande population mondiale de morses du Pacifique, avec des colonies de près de 100 000 animaux. C'est aussi un important lieu de nourrissage pour la baleine grise en été, et l'endroit le plus septentrional où viennent nicher 100 espèces d'oiseaux migrateurs.

Ce joyau de l'Arctique et la richesse de sa faune étaient directement menacés par les opérations de Shell en mer des Tchouktches. Les évaluations des risques entreprises par Shell ont conclu que les résidus polluants

d'une marée noire éventuelle pourraient atteindre la zone tampon de la Réserve de l'île Wrangel dans un délai de trente jours, tandis qu'une étude réalisée par le Bureau de gestion de l'énergie de l'océan a confirmé des impacts potentiels sur la réserve. Le Comité du patrimoine mondial avait fait part de sa vive inquiétude vis-à-vis de l'exploration pétrolière en mer des Tchouktches lors de sa session tenue à Bonn (Allemagne) en 2015.

Lors de cette session, le Comité avait rappelé que l'exploration et l'exploitation pétrolières étaient incompatibles avec le statut de patrimoine mondial, et que les leaders de l'industrie s'étaient engagés à ne pas entreprendre ce type d'activités au sein des sites du patrimoine mondial. Le Comité avait ajouté qu'aucun projet de développement minier, pétrolier ou gazier à proximité de ces sites ne devait être approuvé tant que son impact sur la valeur universelle exceptionnelle du bien concerné n'avait pas été clarifié.

Au cours des dernières décennies, les leaders de l'industrie sont devenus de plus en plus sensibles aux implications du statut de patrimoine mondial. La décision de Shell de se retirer de la mer des Tchouktches constitue une nouvelle avancée positive pour la protection des sites du patrimoine mondial face à la menace d'un développement inapproprié, et permettra de garantir que ces trésors soient conservés pour les générations futures.



Île Wrangel (Fédération de Russie).

© NOAA PMEL

Jumelage de sites marins pour la conservation

Les Fjords de l'Ouest de la Norvège – Geirangerfjord et Nærøyfjord (Norvège) et le parc national de Glacier Bay (qui fait partie d'un grand site binational inscrit au patrimoine mondial englobant des aires protégées au Canada et aux États-Unis d'Amérique) ont uni leurs efforts pour partager leurs connaissances et renforcer la conservation du patrimoine marin. Les gestionnaires de ces deux sites se sont rencontrés en août 2015 sous les auspices du Programme pour le patrimoine mondial marin afin de discuter de leurs expériences en matière de mesure de la qualité de l'eau et de l'air, de la gestion et de la protection des grands fjords marins et des avantages que présente l'industrie des croisières pour la communauté locale.

Le parc national Glacier Bay, inscrit en 1979 sur la Liste du patrimoine mondial, possède une expérience de plus de trente-cinq ans dans la gestion du trafic des navires de croisière. Son système de tourisme compétitif est l'un des plus innovants au monde. En limitant l'accès au site à un certain nombre de navires, il force les sociétés à rivaliser pour proposer des prestations écologiquement durables et

réduire leur impact sur la faune et la qualité de l'eau et de l'air. Ces mesures comprennent l'interdiction d'évacuer les eaux usées des navires dans la baie, l'utilisation d'un carburant faible en soufre, la mise en place d'un programme pour l'évitement des baleines, ainsi qu'un programme d'interprétation permettant au personnel du parc présent dans les navires de sensibiliser les visiteurs. Générant près de 50 % du budget consacré à la gestion du parc, les fonds récoltés grâce aux croisières constituent une source de revenus essentielle pour le site de Glacier Bay.

Le site des Fjords de l'Ouest de la Norvège a, pour sa part, investi beaucoup d'efforts pour bâtir une industrie du tourisme plus verte et plus durable. Les gestionnaires de site élaborent actuellement une initiative « Fjord vert » visant à faciliter « le transport sans laisser de trace ». Ce programme comprend la promotion de scooters électriques, de voitures « zéro émission », de transports publics et d'une technologie verte novatrice pour aider les entreprises privées de la région. La réduction de l'empreinte écologique des navires de croisière constitue une étape cruciale pour atteindre un avenir « zéro émission » pour les fjords.

« Nous avons identifié des défis pour lesquels le Glacier Bay a déjà trouvé des solutions durables, par conséquent il est extrêmement important pour nous de mettre en place un

partenariat afin d'apprendre davantage sur les meilleures pratiques qui se déroulent au Glacier Bay », a déclaré Katrin Blomvik, gestionnaire des Fjords de l'Ouest de la Norvège, lors de la réunion du mois d'août.

Cette rencontre était simplement une étape dans ce qui est censé aboutir à une relation longue et fructueuse entre deux sites qui présentent des environnements marins et physiques très similaires. « Les sites de Glacier Bay et des Fjords de l'Ouest de la Norvège partagent la même tendance touristique, notamment en matière de tourisme de croisière. Ils partagent également des liens culturels au niveau des personnes qui vivent sur leurs terres depuis plusieurs siècles. Ces deux sites du patrimoine mondial ont exprimé le désir commun de maintenir leurs communautés locales comme des lieux vivables, de gérer le tourisme de manière durable, et de privilégier les liens avec la prochaine génération de stewards », a expliqué M. Philip N. Hooge, Directeur du parc national et de la réserve de Glacier Bay.

Le Programme marin du patrimoine mondial partagera les connaissances générées dans le cadre de cette coopération avec les nombreux autres sites marins de son réseau accessibles par navires de croisière, ainsi qu'avec ceux qui cherchent à réduire l'impact environnemental d'autres types de véhicules touristiques.



Fjords de l'Ouest de la Norvège – Geirangerfjord et Nærøyfjord (Norvège).

© Andrea Albertino

Protection du patrimoine mondial en Roumanie

Un atelier national de formation sur le thème de « La protection du patrimoine mondial : gestion des risques de catastrophe et planification du tourisme durable » s'est déroulé du 30 septembre au 3 octobre dernier en Roumanie, dans la ville de Sighișoara. Cet événement, organisé conjointement par le Bureau de l'UNESCO de Venise et le Ministère roumain de la culture, en coopération avec la Ville de Sighișoara, a réuni une quarantaine de participants provenant de tous les sites roumains du patrimoine mondial, ainsi que de l'ICCROM et du Centre du patrimoine mondial.

À l'issue de cette rencontre, les participants ont conclu qu'une plus grande coopération et une meilleure coordination entre les autorités du patrimoine culturel et les organismes de protection civile étaient nécessaires pour améliorer la gestion des risques de catastrophe. Ils ont par ailleurs recommandé qu'une évaluation détaillée des besoins de tous les sites du patrimoine mondial de Roumanie soit menée en matière de gestion des risques de catastrophe et que celle-ci donne lieu à l'élaboration d'un plan détaillé de la gestion des risques pour chaque site, en collaboration avec tous les principaux acteurs et intervenants. Ces plans devraient ensuite être intégrés à la gestion des sites du patrimoine mondial au sens large.

Citant l'exemple du Centre historique de Sighișoara inscrit au patrimoine mondial, les participants ont souligné que ce bien était

exposé à un éventail de risques, notamment des tremblements de terre, des incendies, des inondations et des glissements de terrain, et en ont conclu qu'il serait utile de réaliser une analyse approfondie de ces risques, à travers une approche multirisque, qui devrait servir de base à la mise en place de mesures de gestion des risques de catastrophe appropriées, à intégrer dans le plan de gestion du site.

L'atelier a également recommandé l'achèvement de l'évaluation élémentaire du tourisme durable présentée lors de la réunion, visant à englober tous les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de Roumanie. Cette évaluation élémentaire est l'un des outils développés par le Programme du patrimoine mondial et du tourisme durable de l'UNESCO. Les participants ont également demandé que les efforts de concertation des autorités du patrimoine et du tourisme soient intensifiés en matière de tourisme durable. Ils ont notamment recommandé le renforcement de la mise en réseau et de la coopération des différents sites du patrimoine mondial, et des ressources naturelles et culturelles situées à proximité des sites, afin de développer et de promouvoir des produits touristiques intégrés.

Les participants se sont engagés à encourager le financement à tous les niveaux administratifs et à participer aux efforts de mobilisation de fonds pour améliorer la gestion du tourisme, y compris dans le secteur privé. Ils ont également demandé qu'une partie des recettes générées par le tourisme dans les sites du patrimoine mondial soit réinvestie dans la conservation et la gestion du patrimoine culturel.

Au cours de l'atelier, la Ville de Bath (Royaume-Uni) a présenté une étude de cas du tourisme.

Première rencontre des associations pour le patrimoine mondial en Europe

Les associations pour le patrimoine mondial en Europe se sont réunies pour la toute première fois les 15 et 16 octobre 2015 au Conseil de l'Europe à Strasbourg (France) afin d'échanger leurs idées en matière de coopération future.

Cet événement, qui réunissait 100 participants provenant de vingt pays et dix associations/réseaux nationaux pour le patrimoine mondial européen, a permis de comparer les différents types de statuts juridiques qui régissent leurs travaux, ainsi que le mandat et la composition de leurs associations nationales.

La création d'un Réseau européen des gestionnaires de sites du patrimoine mondial était l'une des recommandations du Plan d'action du premier cycle des rapports périodiques de la région Europe adopté par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 30^e session en 2006. Cette recommandation avait par ailleurs été réitérée dans le Plan d'action du deuxième cycle de rapports périodiques adopté par le Comité lors de sa 39^e session tenue en 2015.

Cette réunion a également permis aux gestionnaires de site et aux points focaux nationaux de présenter leurs meilleures pratiques ainsi que les défis auxquels ils sont confrontés, et d'examiner les partenariats existants ou potentiels noués entre les États parties et les réseaux nationaux de gestionnaires de site qui rassemblent souvent des autorités locales, des associations professionnelles, des universitaires, des organismes de recherche et des représentants de la société civile.

Une deuxième réunion se déroulera en 2016 à Tarragone (Espagne) pour aborder des sujets tels que l'adoption d'approches participatives dans la gestion des sites.

Cette réunion s'est déroulée sous les auspices de l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM) et de la Ville de Strasbourg, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial, et avec le soutien du Ministère français de l'écologie et de la culture.



Centre historique de Sighișoara (Roumanie).

© Anna Hesser

Les Forêts humides de l'Atsinanana

Les représentants du Centre du patrimoine mondial et de l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN) envoyés en mission de suivi réactif du 26 septembre au 3 octobre 2015 au parc national de Masoala, l'un des six parcs nationaux qui composent le site des Forêts humides de l'Atsinanana (Madagascar) inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, ont conclu que le bien ne présentait pas encore les conditions nécessaires pour permettre son retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Les Forêts humides de l'Atsinanana comprennent six parcs nationaux répartis le long des marges orientales de l'île. Ces forêts anciennes sont très importantes pour le maintien des processus écologiques nécessaires à la survie de la biodiversité unique de Madagascar qui reflète l'histoire géologique de l'île. Inscrites pour leur importance tant pour les processus écologiques que biologiques, les forêts humides le sont également pour leur biodiversité et les espèces menacées qu'elles hébergent, notamment pour les primates et les lémuriens.

L'exploitation illicite du bois de rose et du bois d'ébène dans les parcs nationaux de Marojejy et de Masoala est l'une des principales raisons pour lesquelles le site fut inscrit en 2010 sur la Liste en péril. Aujourd'hui, l'état des stocks de bois de palissandre demeure incertain, et la mission a recommandé que les autorités de Madagascar éclaircissent ce point, avec le soutien des parties prenantes.

Bien que la mission ait constaté que l'exploitation du bois de rose avait diminué, son impact sur l'état de conservation du parc reste néanmoins significatif. Des dommages dus à la construction de voies de transport ont été observés à travers la forêt, et la mission a également relevé des conséquences pour la conservation liées à la chasse des lémuriens et d'autres animaux.

Si la mission a noté que la participation des populations locales dans les activités de conservation des parcs nationaux de Madagascar constituait une priorité importante et louable, elle a toutefois conclu que l'autorité de gestion n'avait pas les moyens de continuer à soutenir ces communautés. L'absence d'activités économiques alternatives dans la région de Maroantsetra présente par ailleurs un danger considérable qui pourrait se traduire par une recrudescence de l'exploitation illicite du bois et

d'autres activités nuisibles à la valeur universelle exceptionnelle du site.

La mission a souligné que la déforestation exerce actuellement une pression importante sur le site, notamment dans les parcs nationaux de Zahamena et de Ranomafane, où le déboisement est parfois associé à des feux de brousse.

La mission a par ailleurs noté que l'exploitation minière illégale présente un danger imminent pour l'intégrité écologique des autres parcs du site. L'étendue de cette exploitation illégale (nombre de personnes impliquées, surface de la zone touchée, impacts écologiques causés) n'a pas encore été précisément documentée et mérite par conséquent un examen plus approfondi et l'application de mesures correctives.

La mission a également constaté que la collaboration des représentants du secteur environnemental et d'autres secteurs devrait être renforcée, et que les démarches effectuées auprès des donateurs devraient être coordonnées notamment afin de soutenir des initiatives de conservation à l'échelle du paysage et des projets de développement respectant la valeur universelle exceptionnelle du site. La mission a également conclu que les patrouilles des parcs devraient être intensifiées et qu'une meilleure connaissance des textes réglementaires devrait être encouragée.



Le Lémur à front blanc (*Eulemur albifrons*), parc national de Masoala (Madagascar).

© Frank Vassen

Réduire la pression exercée par le pâturage : la décision des parties prenantes

Une nouvelle stratégie a été élaborée afin de réduire la pression qu'exercent actuellement les activités de pâturage à travers le Parc national du Simien (Éthiopie) inscrit au patrimoine mondial et ses environs, par le biais de mesures visant à harmoniser le pâturage et les besoins de conservation du site.

Le Parc national du Simien est l'un des paysages les plus spectaculaires du monde où une érosion massive a formé des pics, des vallées, et des précipices atteignant jusqu'à 1 500 m de profondeur sur plusieurs millions d'années. Le parc revêt une importance mondiale pour la biodiversité en offrant un refuge à des espèces menacées, comme le *Walia ibex*, une chèvre sauvage des montagnes que l'on ne trouve nulle part ailleurs, le babouin gelada et le loup éthiopien.

Sérieusement menacé par l'expansion galopante de l'agriculture, de l'urbanisation,

du surpâturage et du déboisement, le site fut inscrit en 1996 sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Une stratégie de réduction de la pression exercée par le pâturage a été élaborée à travers un processus de consultation impliquant les communautés locales ainsi que d'autres parties prenantes, sous les auspices de la Fondation de la faune africaine (AWF), en collaboration avec l'Autorité de conservation de la faune éthiopienne (EWCA), en partenariat avec le Centre du patrimoine mondial et avec le soutien financier du fonds-en-dépôt de l'UNESCO/Pays-Bas, afin de résoudre le problème du surpâturage et de la dégradation des terres constatée à travers le parc.

Dès novembre 2014, des réunions consultatives ont été organisées avec trente communautés et le personnel du parc. Ces consultations et les données de recherches ont permis de dresser une carte délimitant des zones d'utilisation des terres et d'exploitation des ressources. Six ateliers consultatifs réunissant plus de 500 participants provenant d'organismes gouvernementaux, d'universités, d'administrations et de communautés locales ont ensuite été tenus.

Cette stratégie comprend un vaste programme de zonage qui définit des zones protégées interdites au pâturage, des zones contrôlées où le pâturage est limité, et des zones d'utilisation durable des ressources. Elle recommande également que les droits de pâturage soient uniquement réservés aux personnes remplissant certains critères. Des quotas de bétail devront être déterminés pour chaque zone contrôlée afin de garantir une utilisation durable des terres.

La stratégie comprend par ailleurs le développement de moyens de subsistance durables, l'élargissement des capacités du site en matière de personnel, le renforcement de l'application de la loi, une mise à jour du plan de gestion général, un suivi renforcé, et une surveillance écologique.

Enfin, l'AWF, agissant en collaboration avec l'EWCA, a mis au point un nouveau plan de tourisme pour le Parc national du Simien afin de garantir un développement touristique responsable et un partage équitable des bénéfices que génèrent ces activités.

La mise en œuvre de cette stratégie aidera à l'EWCA d'atteindre l'état de conservation recherché pour retirer le bien de la Liste du patrimoine en péril.

La Directrice générale de l'UNESCO condamne les destructions au sein de l'Ancienne ville de Bosra, en Syrie

La Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, a condamné les destructions survenues dans l'Ancienne ville de Bosra, en Syrie, mardi 22 décembre 2015, lors de combats dans la vieille ville, telles que confirmées par la Direction des antiquités et des musées de Syrie aujourd'hui.

Ces destructions ont fortement endommagé la cour ouest attenante au théâtre romain, datant de la seconde moitié du I^{er} siècle, et plusieurs localités dans la citadelle ayyubide qui entoure le théâtre romain, faisant craindre de possibles dommages ultérieurs. « Les destructions survenues à Bosra sont une nouvelle escalade dans l'horreur de la guerre et elles doivent cesser au plus vite pour permettre aux parties concernées de consolider l'accord conclu localement en vue de préserver le patrimoine irremplaçable de Bosra », a déclaré Irina Bokova.

« La protection des sites culturels est inséparable de la protection des vies humaines afin de permettre à la Syrie de retrouver le chemin de la paix. Le théâtre romain de Bosra incarne la richesse et la diversité de l'identité du peuple syrien et j'appelle l'ensemble des professionnels de la culture à travers le monde, notamment les acteurs du marché de l'art, à la plus extrême vigilance pour lutter contre le trafic de biens culturels en provenance de Bosra », a ajouté la Directrice générale.

L'Ancienne ville de Bosra est un site archéologique majeur où se côtoient des ruines de l'époque romaine, byzantine et islamique. Le théâtre romain du I^{er} siècle, à l'architecture unique en son genre et conservé de manière exceptionnelle, bâti très probablement sous Trajan, a été intégré à des fortifications plus tardives entre 481 et 1251 afin de créer une puissante citadelle gardant la route de Damas.



Parc national du Simien (Éthiopie).

© Rod Waddington

Renforcement des capacités à Abou Dhabi

Suite à l'inscription en 2011 du tout premier bien des Émirats arabes unis sur la Liste du patrimoine mondial, les Sites culturels d'Al Ain (Hafit, Hili, Bidaa Bint Saud et les oasis), l'Autorité du tourisme et de la culture d'Abou Dhabi a organisé la production et la mise en œuvre d'un kit pédagogique : atelier de renforcement des capacités, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et le Bureau de l'UNESCO à Doha. Cette activité, qui s'est déroulée à Al Ain du 24 au 26 août 2015, réunissait une soixantaine de professionnels.

Les participants ont assisté à des présentations, des tables rondes, des visites de terrain et des sessions interactives. Ils ont également examiné la version provisoire du manuel pédagogique d'Al Ain produit par l'Autorité du tourisme et de la culture d'Abou Dhabi et offert leurs retours en matière de besoins, au niveau du matériel éducatif et de l'interprétation du site.

Les participants ont recommandé que le kit pédagogique inclue un plan du site, des fiches de travail et des leçons thématiques. Ils ont également recommandé que la production du kit se fasse en trois temps : les recherches de fond, la production de contenu et l'évaluation du kit. L'atelier a par ailleurs souligné que les principales parties prenantes, un groupe consultatif et un groupe de professeurs, devaient être impliqués à différents stades de la production du kit afin de garantir la qualité du produit final. L'Autorité du tourisme et de la culture d'Abou Dhabi et les représentants du Conseil éducatif d'Abou Dhabi ont en outre reconnu la nécessité de tester le manuel de ressources dans des écoles dans le cadre de son évaluation.

Enfin, l'atelier a noté que la mise en œuvre réussie et durable du kit dépendra en grande partie de la poursuite des communications et de la collaboration de l'Autorité du tourisme et de la culture d'Abou Dhabi et du Conseil éducatif d'Abou Dhabi dans le cadre du soutien de la mise en œuvre du kit.

Publication de la Carte 2015-2016 du patrimoine mondial

La dernière version de la Carte du patrimoine mondial, produite par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et National Geographic Maps, avec le généreux concours de la Turquie, peut dès à présent être commandée sur le site Web du Centre du patrimoine mondial.

L'image principale de cette carte représente les quartiers historiques d'Istanbul, Turquie, le pays qui accueillera la prochaine session du Comité du patrimoine mondial en juillet 2016.

Cette carte murale de la taille d'une affiche répertorie les 1 031 biens actuellement inscrits au patrimoine mondial et comprend de magnifiques photos ainsi que des légendes détaillées. Elle comporte aussi de brèves explications sur la Convention du patrimoine mondial, ainsi que sur ses programmes de conservation, et d'architecture terrestre et maritime.

- Recevez gratuitement la Carte du patrimoine mondial en faisant un don sur : whc.unesco.org/fr/donation.

- Commandez votre copie en version anglaise, française ou espagnole :

<http://whc.unesco.org/fr/carte/>



La Commission nationale coréenne de l'UNESCO fait un don de 100 000 dollars EU au Fonds du patrimoine mondial

La Commission nationale coréenne de l'UNESCO a annoncé le 1^{er} novembre 2015 un don de 100 000 dollars EU au Fonds du patrimoine mondial.

Cette annonce a été faite au Siège de l'UNESCO à Paris par le Secrétaire général de la Commission nationale coréenne, M. Dong-seok Min, en présence de la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, et de la Directrice du Centre du patrimoine mondial, Mme Mechtild Rössler.

La Commission nationale coréenne pour l'UNESCO traduit et publie la Carte du patrimoine mondial en coréen, en étroite coopération avec le Centre du patrimoine mondial depuis 2013.

En février 2015, la Commission a lancé un important programme de collecte de fonds impliquant le secteur des affaires et la société civile de Corée en faveur de la Convention du patrimoine mondial. Ce don est le premier résultat concret d'un engagement ferme visant à étendre la coopération développée au cours de ces dernières années.

Face aux menaces croissantes qui pèsent actuellement sur les sites du patrimoine mondial à travers le monde et à des défis de conservation de plus en plus complexes, les partenariats avec le secteur privé et avec les fondations sont désormais essentiels pour soutenir le travail de l'UNESCO.

Ce don servira à appuyer les partenariats du patrimoine mondial pour le programme de conservation, en particulier, la mobilisation de nouveaux partenariats avec le secteur privé et les fondations en faveur des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ainsi que d'autres sites culturels et naturels menacés.

Des guides de qualité sur la Route de la soie

Dans le cadre d'une initiative novatrice visant à « Améliorer l'interprétation de la Route de la soie et à assurer la formation des guides », plus de vingt-cinq participants venus de Chine, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan ont été officiellement certifiés en tant que guides de la Route de la soie en septembre 2015 par les Associations de la Fédération mondiale des guides touristiques (WFTGA), l'UNESCO et l'OMT (Organisation mondiale du tourisme). Grâce à cette formation tenue à Khiva (Ouzbékistan), les guides certifiés font désormais partie d'une équipe internationale de guides et de formateurs de la Route de la soie et jouent un rôle essentiel dans le renforcement des capacités du secteur touristique pour améliorer les moyens de subsistance des populations locales et sauvegarder le patrimoine de la Route de la soie.

Cette nouvelle initiative vise à favoriser une croissance durable, un développement communautaire, une bonne gestion et conservation du patrimoine le long des deux couloirs de la Route de la soie qui traversent les cinq pays participants (la Chine, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan). Ce projet s'inscrit dans la Stratégie conjointe pour le tourisme

dans les couloirs de la Route de la soie de l'OMT et de l'UNESCO visant à garantir un bon équilibre entre la promotion du tourisme et la conservation du patrimoine le long du couloir de Chang'an-Tian-shan qui traverse la Chine, le Kazakhstan et le Kirghizistan ; et du corridor d'Amou-Daria qui traverse le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. Cette formation était organisée par le Bureau de l'UNESCO de Tachkent et la République d'Ouzbékistan, avec la participation de l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies, l'UNESCO, le WFTGA, et l'aimable soutien du Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences des Pays-Bas et de l'UNESCO.

Ce stage de deux semaines conçu par le WFTGA s'appuyait sur la coopération transfrontalière dans le but de former des guides du patrimoine capables d'intervenir à travers la Route de la soie avec un ensemble cohérent de compétences et de connaissances concernant l'interprétation, la présentation et la gestion de chaque site, conformément au *Manuel de formation des guides de la Route de la soie* spécifiquement développé dans le cadre de cette initiative.

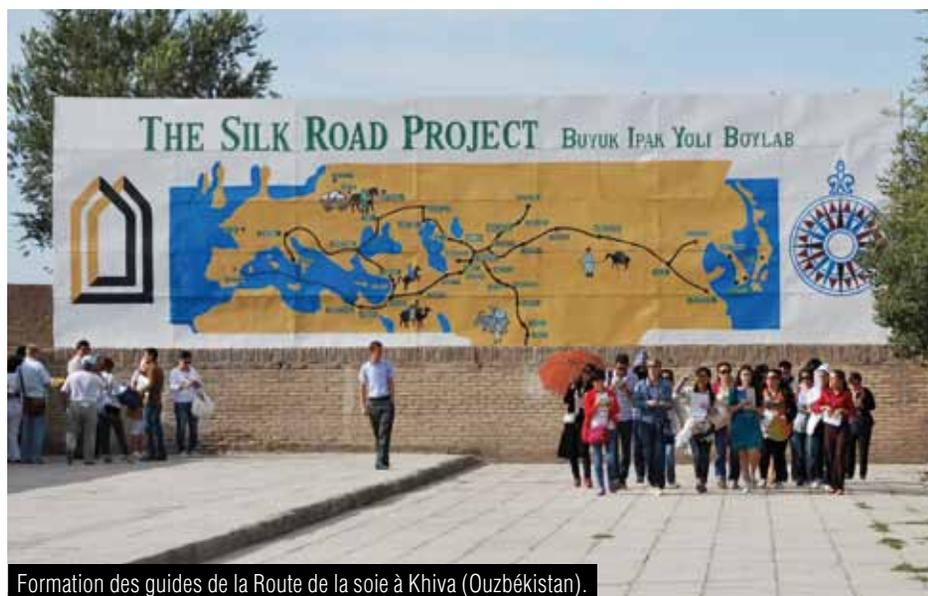
Cette formation novatrice devrait être reproduite dans d'autres pays traversés par les couloirs de la Route de la soie, afin de constituer un réservoir national de guides touristiques très expérimentés, et d'améliorer l'attractivité et la qualité de leurs destinations ainsi que l'expérience globale du visiteur.

Jaeger-LeCoultre soutient la lutte contre la pêche illégale autour de l'île Cocos

Les efforts déployés par le Parc national de l'île Cocos (Costa Rica) pour lutter contre la pêche illégale ont bénéficié d'un important coup de pouce dans le cadre du partenariat de longue date conclu entre le Centre du patrimoine mondial et la manufacture horlogère suisse Jaeger-LeCoultre, grâce à un don de 30 000 euros, découlant de la vente aux enchères de montres de plongée inspirées par le patrimoine mondial. Cette aide permettra au parc de poursuivre ses patrouilles et de financer l'installation d'un nouveau système de radar qui facilitera la surveillance à distance.

Le Parc national de l'île Cocos, situé à 550 km au large de la côte pacifique du Costa Rica, est considéré par de nombreux plongeurs comme le meilleur endroit au monde pour observer des animaux tels que les requins marteaux, les requins à pointe blanche, les raies, les thons et les dauphins. Une nouvelle initiative, dirigée par l'Aire de conservation marine de l'île et les Amis de la Fondation des îles Cocos, vise actuellement à éradiquer le problème de la pêche illégale qui menace la faune et le tourisme de la région en encourageant la présence d'un plus grand nombre de bateaux dans les eaux du parc et en améliorant ses technologies de surveillance.

Grâce, en partie, à l'appui généreux de Jaeger-LeCoultre, les efforts déployés par l'île Cocos ont déjà accompli d'importants progrès dans la lutte contre la pêche illégale. Ces derniers comprennent l'installation de radars terrestres permettant d'accroître considérablement les capacités de surveillance du parc, une campagne de financement participatif qui a mobilisé 200 000 dollars américains pour l'achat d'un nouveau bateau, ainsi que la création d'un nouveau centre de surveillance, basé sur le modèle de l'Unité de renseignement de La Grande Barrière. L'atelier de conformité et d'application, organisé en juillet dernier par le Programme marin du patrimoine mondial pour des représentants de La Grande Barrière et les gestionnaires du Parc national de l'île Cocos inscrit au patrimoine mondial, a par ailleurs contribué à la conception du centre en favorisant le partage de meilleures pratiques.



Formation des guides de la Route de la soie à Khiva (Ouzbékistan).

© UNESCO / Muhayyo

De nouveaux outils pour les ateliers sur le tourisme durable

Un atelier d'initiation sur le tourisme durable s'est déroulé du 21 au 23 octobre 2015 à Bali (Indonésie), sur le site du Paysage culturel de la province de Bali : le système des *subak* en tant que manifestation de la philosophie du *Tri Hita Karana*, dans le cadre du programme de l'UNESCO intitulé « Le pouvoir de la culture : soutenir la gestion communautaire et le tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial de Malaisie et d'Asie du Sud-Est ». Cet atelier a été développé avec le soutien du Gouvernement malaisien via les fonds-en-dépôt de la Malaisie, dans le cadre de l'accord de coopération de l'UNESCO et de la Malaisie.

Ce projet, un effort régional s'inscrivant dans la mise en œuvre du Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable de l'UNESCO, utilise une boîte à outils pratique spécialement développée par le Centre du patrimoine mondial pour aider les sites du patrimoine mondial à établir des stratégies de tourisme durable afin d'encourager une plus grande participation des parties prenantes dans la planification, le développement et la gestion du tourisme durable, et de doter les acteurs du patrimoine mondial des capacités et des ressources nécessaires pour gérer le tourisme de manière efficace, responsable et durable, dans le contexte des communautés locales et des besoins de chaque bien.

Des ateliers similaires ont été récemment organisés dans les Rizières en terrasses des cordillères des Philippines (Philippines) et à Melaka et George Town, villes historiques du détroit de Malacca (Malaisie), à l'aide de ces guides pratiques. Ces ateliers utilisent pour la première fois ces guides pratiques en Asie du Sud dans le cadre du Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable de l'UNESCO.

Les trente-cinq participants à l'atelier réunissaient des représentants du Ministère de l'éducation et de la culture, du Ministère du tourisme, de la culture et des Bureaux du tourisme de la province de Bali et de ses cinq régences, ainsi que des universitaires de Bali. L'atelier a développé une série d'objectifs stratégiques pour offrir à tous les intervenants une compréhension et une appréciation communes de la valeur universelle exceptionnelle et promouvoir la sauvegarde et la protection du patrimoine mondial. Cette réunion a également noté que la préservation de l'authenticité du paysage culturel de la province de Bali à travers le développement du tourisme constituait un autre objectif stratégique.

L'atelier a aussi défini l'autonomisation des communautés locales dans le contexte du tourisme durable comme troisième objectif stratégique pour améliorer le bien-être de ces dernières. Enfin, l'atelier a souligné l'importance de la promotion du développement de produits et de services du tourisme durable dans le respect des valeurs culturelles locales.

Un deuxième atelier sera organisé en février 2016 lorsque les Ministères indonésiens de l'éducation et du tourisme auront examiné les conclusions de ce premier atelier.

La boîte à outils du patrimoine mondial pour un tourisme durable

Une nouvelle boîte à outils pour le tourisme durable du patrimoine mondial est désormais disponible pour aider les gestionnaires de site et les autres parties prenantes à identifier les solutions les plus adaptées à leurs circonstances locales et à structurer la gestion de leur destination en fonction des valeurs patrimoniales du site.

Cette boîte à outils, développée en collaboration avec James Rebanks Consulting et le Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable de l'UNESCO, avec le soutien de la Fondation IRIS, comprend une série de dix guides en ligne pratiques et simples d'emploi expliquant chacun dix concepts cruciaux en matière de tourisme durable. La lecture de chaque concept nécessite moins de 20 minutes.

Ces dix concepts permettront à tous les acteurs impliqués dans la gestion du tourisme sur un site du patrimoine mondial de connaître les conclusions et les méthodes qui ont vu le jour dans les sites les plus progressistes, à travers des études de cas. Ces guides ont été conçus pour pouvoir évoluer face à l'émergence de nouveaux défis et offrir de nouvelles études de cas.

Chaque guide s'accompagne d'une page Pinterest où sont exposés les exemples de meilleures pratiques. Cette collection en ligne de documents sur le tourisme durable du patrimoine mondial est accessible à tout moment et constitue la ressource la plus complète en la matière.



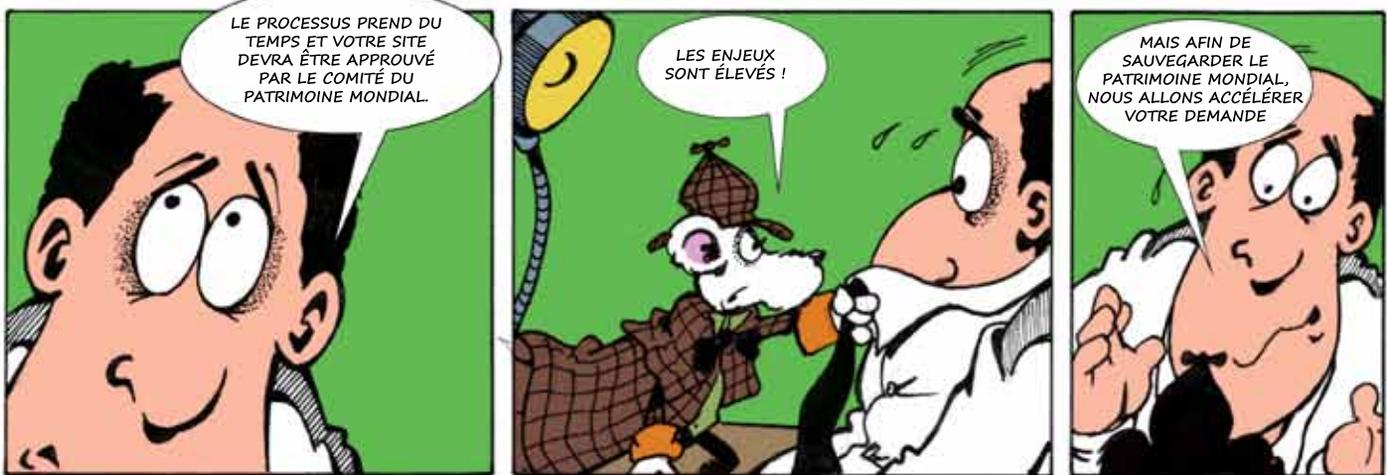
Atelier d'initiation sur le tourisme durable à Bali (Indonésie).



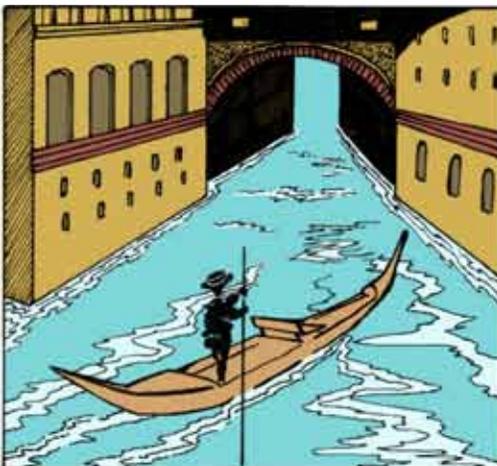
Le cas du patrimoine mondial disparu, 16^e épisode

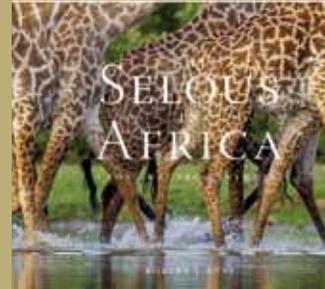
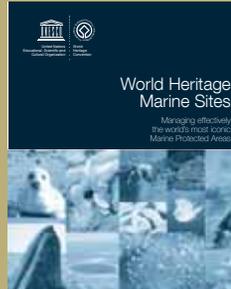
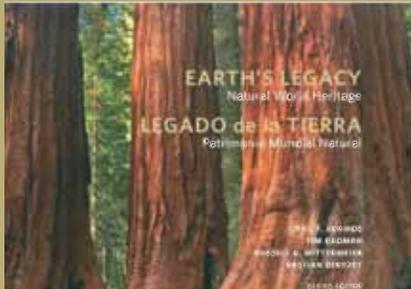
Une série de bandes dessinées du patrimoine mondial mettant en vedette le patrimoine mondial, Rattus Holmes et Felis Watson, les fameux détectives pour animaux de compagnie de Sherlock Holmes et du Dr Watson, sera bientôt publiée. Les fins limiers ont préservé les sites du patrimoine mondial du diabolique Moriarty, qui prévoit de les voler pour un parc à thème interplanétaire. Ces vignettes font partie d'une série copublée par l'UNESCO et Edge Group (Royaume-Uni) qui présente d'autres aventures d'Holmes et Watson dans *Rattus Holmes in the Case of the Spoilsports* (sur le dopage dans le sport) et *Rattus Holmes and the Case of the World Water Crisis*. Cette aventure sera également disponible sur le site du Centre du patrimoine mondial <http://whc.unesco.org>. Pour plus d'informations sur Edge Group et son travail, écrivez à edgesword@yahoo.com.

L'histoire se poursuit dans le prochain numéro de *Patrimoine Mondial*...



LES SITES DU PATRIMOINE DOIVENT ÊTRE TRAITÉS AVEC RESPECT.





L'héritage de la Terre : patrimoine mondial naturel

CEMEX
Disponible en version anglaise et espagnole
<http://www.cemex.com>

L'entreprise internationale de matériaux de construction CEMEX a mis en place un projet conjoint avec l'UNESCO, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), Conservation International et la WILD Foundation afin de sensibiliser l'opinion publique aux sites naturels présentant une grande pertinence pour l'humanité. La protection de ces lieux uniques et variés nécessite d'importants efforts et présente un défi majeur. Tout comme ses quatre organismes de conservation partenaires, CEMEX s'engage à promouvoir auprès de ses parties prenantes et, par extension, à la communauté internationale les sites du patrimoine mondial naturel, à encourager et développer une culture de reconnaissance et le respect de la nature. Cet ouvrage comprend de superbes images capturées par de grands photographes spécialisés dans la conservation, ainsi que des descriptions détaillées d'une centaine de sites naturels exceptionnels nécessitant une protection.

Sites marins du patrimoine mondial – Comment gérer efficacement les aires marines protégées les plus emblématiques de la planète : guide des bonnes pratiques

Par Fanny Douvère, Centre du patrimoine mondial
Uniquement disponible en version anglaise
<http://whc.unesco.org/en/marine-programme/>

Ce guide des bonnes pratiques jette les bases d'une approche commune pour une gestion plus active, tournée vers l'avenir des aires marines protégées (AMP) du monde entier. Il explique de manière détaillée comment le fait de définir une vision plus claire de ce que peut être une AMP et à quoi ce type de zones devrait ressembler dans dix ou vingt ans est fondamental pour comprendre les actions qui doivent être prises dès aujourd'hui. Par leur haute visibilité, les sites marins du patrimoine mondial bénéficient d'une position unique pour montrer l'exemple à un moment où la communauté internationale cherche à améliorer la gestion des AMP du monde et à parvenir à la Convention sur les objectifs d'Aichi en matière de diversité biologique d'ici à l'année 2020.

Genre, site et culture : un journal de géographie féministe

Volume 23, numéro 1, 2016
Uniquement disponible en version anglaise
<http://www.tandfonline.com/>

Ce journal avec comité de lecture, publié dix fois par an par Taylor and Francis, constitue un forum consacré à la géographie humaine et aux disciplines connexes sur la recherche informée théoriquement liée aux questions de genre. Les éditeurs y publient des articles fondés sur la recherche primaire répondant aux particularités et aux intersections de genre, race, ethnie, âge, invalidité, sexualité, classe, culture et géographie, ainsi qu'aux géographies féministes, antiracistes, critiques et radicales de l'espace, du lieu, de la nature et de l'environnement, les géographies féministes de la différence, de la résistance, de la marginalité et/ou de négociation spatiale, et à la méthodologie critique.

Le Selous africain : loin de tout

Par Robert J. Ross
Officina Libraria
Uniquement disponible en version anglaise
<http://www.officialibraria.com>

La Réserve de gibier de Selous en République-Unie de Tanzanie est l'une des dernières grandes zones sauvages d'Afrique. Ce site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982 constitue la plus ancienne et la plus vaste zone protégée d'Afrique. Il abrite l'un des plus grands écosystèmes encore intacts du continent africain ainsi qu'une très riche diversité animale, avec notamment la plus grande population d'éléphants du continent africain, le plus grand nombre de lions, d'importantes meutes de chiens sauvages, et de vastes troupeaux de bisons. Le Selous est un véritable trésor en matière de biodiversité et de préservation de la vie sauvage. Cet ouvrage, qui renferme près de 400 photographies de ce site extraordinaire, comprend aussi des essais originaux sur l'histoire et l'écologie du Selous ainsi que de généreux passages de *Sand Rivers*, le magnifique livre de Peter Matthiessen relatant l'un de ses safaris dans la région.

Depuis le passé vers l'avenir : sauvegarde du patrimoine culturel de l'Afghanistan

– Djam et Herat
Édité par Junhi Han, Centre du patrimoine mondial
Uniquement disponible en version anglaise
Éditions de l'UNESCO

Cette publication fut initialement conçue pour promouvoir le projet du fonds-en-dépôt de l'UNESCO et de l'Italie baptisé « Consolidation et restauration d'urgence des monuments de Herat et de Djam (Afghanistan) », qui s'est achevé en 2013. Ce projet a permis à l'UNESCO de mener des travaux de conservation d'urgence en Afghanistan, notamment sur le minaret de Djam et le cinquième minaret d'Herat. Après plusieurs décennies de manque d'entretien suite aux conflits civils qui secouent le pays, ces deux monuments s'étaient sérieusement détériorés et le minaret d'Herat menaçait de s'effondrer. Cette publication vise également à illustrer la richesse et la diversité colorée de l'Afghanistan en présentant les sites inscrits sur la liste indicative en vue d'une inscription éventuelle, avec une brève histoire culturelle. Tous ces sites ont joué un rôle clé dans la culture et l'histoire du pays et de la région.

Patrimoine mondial, tourisme et identité : inscription et coproduction

Édité par Laurent Bourdeau, Maria Gravari-Barbas et Mike Robinson
Uniquement disponible en version anglaise
Ashgate Publishing
<http://www.ashgate.com>

Ce volume examine, à travers un large éventail d'études de cas de sites du patrimoine mondial culturels, naturels et mixtes de pays développés et de pays en développement, les diverses façons dont les sites sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et les répercussions de leur inscription sur le tourisme du point de vue de la gestion pratique, des capacités d'accueil et des expériences des communautés locales et des visiteurs. Il se penche aussi sur la façon dont le fait d'« être sur la Liste » détermine et est déterminé par des valeurs et des politiques changeantes à petites et grandes échelles.

Une approche de la nature dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial

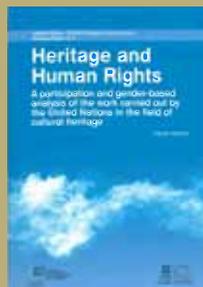
Article paru dans les « Lettres de conservation », *Journal of Society for Conservation Biology*, en novembre 2015
Cyril F. Kormos et al.
Uniquement disponible en version anglaise
<http://onlinelibrary.wiley.com>

La Convention du patrimoine mondial pourrait contribuer de façon plus conséquente et plus systématique à la conservation des zones sauvages de la planète en veillant à ce que la Liste du patrimoine mondial assure une couverture complète des paysages sauvages présentant une valeur universelle exceptionnelle et en protégeant plus efficacement l'intégrité écologique des sites classés au patrimoine mondial. Les auteurs de cet article évaluent la couverture actuelle des zones sauvages au sein des sites naturels du patrimoine mondial et identifient les nouveaux sites sauvages qu'il faudrait identifier et répertorier.

Patrimoine et droits de l'homme : Une analyse de la participation et genre du travail effectué par les Nations Unies dans le domaine du patrimoine culturel

UNESCO Extea – Centro UNESCO Basque
Documents de travail n° 2
Par Maider Marañá
Uniquement disponible en version anglaise
<http://www.unescoetxea.org>

Cette publication examine comment les droits de l'homme sont traités dans les conventions internationales dans le domaine de la culture, en particulier le patrimoine, ainsi que d'autres documents et déclarations de l'Organisation des Nations Unies, afin de déterminer si le patrimoine culturel a été clairement approché à partir d'une perspective fondée sur les droits de l'homme dans la mise en œuvre de ces instruments universels.



Pour commander :

Pour les livres et les publications édités par d'autres éditeurs que l'UNESCO, veuillez contacter l'éditeur directement ou passer votre commande dans une librairie.

Pour commander auprès des Éditions UNESCO, rendez-vous sur le site web (<http://publishing.unesco.org>), ou écrivez à l'adresse suivante :

Éditions UNESCO

UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP

France

Fax : +33 1 4568 5737

E-mail:

publishing.promotion@unesco.org

Pour obtenir des copies des *Cahiers du patrimoine mondial*, contactez le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO par e-mail (wh-info@unesco.org) ou par courrier à l'adresse suivante :

Centre du patrimoine mondial

UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP

France

<http://whc.unesco.org/>

16 au 18 février

Première réunion de consultation d'experts thématique sur la gestion durable des biens du patrimoine mondial d'intérêt religieux, axé sur la Méditerranée et l'Europe du Sud-Est.

Siège de l'UNESCO, Paris.

Informations : a.sidorenko@unesco.org

3 au 4 mars

Réunion de l'organe d'évaluation de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel.

Siège de l'UNESCO, Paris.

Informations : r.samadov@unesco.org

28 avril au 4 mai

Forum régional de la jeunesse pour le patrimoine mondial en Afrique.

Robben Island, Afrique du Sud.

Informations : c.quin@unesco.org

1^{er} au 31 mai

Patrimoine mondial africain : conservation et développement.

Exposition au Siège de l'UNESCO, Paris.

Informations : e.moukala@unesco.org

10 au 20 juillet

40^e session du Comité du patrimoine mondial.

Istanbul, Turquie.

Informations : r.veillon@unesco.org

1^{er} au 10 septembre

UICN Congrès mondial de la nature 2016 : Planète à la croisée des chemins.

Hawaii, États-Unis d'Amérique.

Informations : gjuditta.andreaus@iucn.org

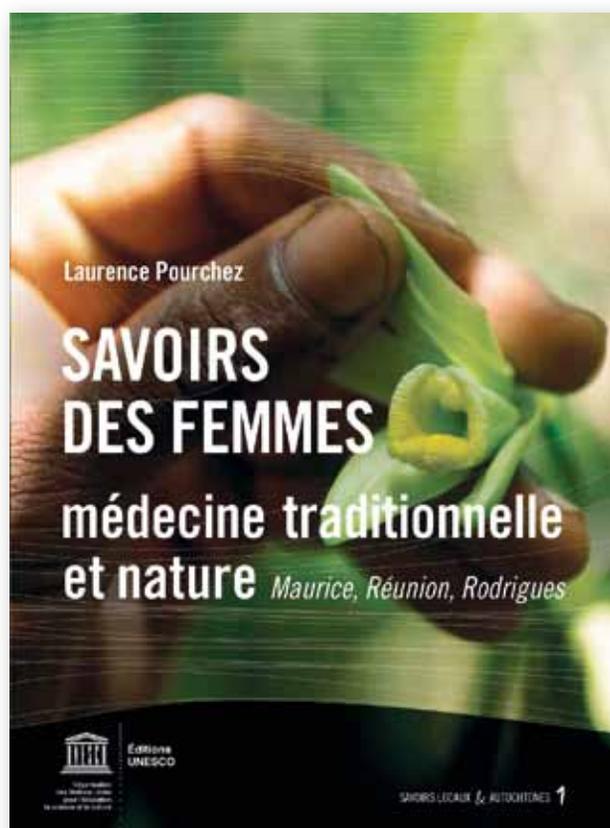


Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éditions UNESCO

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France • www.unesco.org/publishing
Courriel : publishing.promotion@unesco.org

Savoirs des femmes: médecine traditionnelle et nature



Maurice, Réunion, Rodrigues

■ La Réunion, Maurice et Rodrigues présentent des traditions médicinales uniques. Fruits d'un processus de créolisation dont les origines sont multiples, ces usages sont indissociables de la nature dans laquelle ils puisent. Ils constituent une clé privilégiée pour comprendre des sociétés qui se situent dans une dialectique constante entre tradition et modernité.

■ Ces îles, initialement désertes, ont été peuplées à partir de la fin du XVII^e siècle par des populations originaires d'Europe, de Madagascar, d'Afrique, d'Inde et de Chine, voire de Polynésie ou d'Australie. Le dialogue entre les savoirs médicinaux propres à chacune d'elles a permis la naissance d'un savoir commun, transmis en grande partie par les femmes.

■ Cet ouvrage met en lumière la connaissance qu'ont ces femmes des plantes médicinales et des gestes médicaux, notamment ceux qui accompagnent la naissance. Il interroge également la place des savoirs médicinaux dans ces sociétés insulaires à l'heure d'une occidentalisation croissante et de certains replis identitaires.

15,00 €
120 pages, broché,
illustrations en couleurs
18 x 24 cm
2013, ISBN 978-92-3-204197-5

Diffusion **La Documentation Française**
29-31, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07
Tél.: 01 40 15 70 00 - Fax: 01 40 15 68 00
www.ladocumentationfrancaise.fr

ou www.unesco.org/publishing (Paiement sécurisé)

Chers amis du patrimoine mondial,

La revue *Patrimoine Mondial* est éditée conjointement par l'UNESCO et Publishing for Development et est publiée quatre fois par an en anglais, français et espagnol. Un point sur l'actualité et des dossiers offrent aux lecteurs une information détaillée sur la préservation des sites naturels et culturels les plus importants au monde. La publication est conçue pour diffuser et mettre en valeur l'action et l'engagement de l'UNESCO en faveur du patrimoine mondial, notre héritage du passé, notre responsabilité pour le présent et notre devoir pour les générations futures.

En vous abonnant à *Patrimoine Mondial* vous contribuez à la prise de conscience concernant la nécessité de préserver notre héritage commun.

BULLETIN D'ABONNEMENT PATRIMOINE MONDIAL

Formules d'abonnement :

Durée : 1 an (quatre numéros) 2 ans (huit numéros)
Édition : française anglaise espagnole

Le coût de l'abonnement annuel est de 27 € (54 € pour deux ans) pour l'Europe et de 37 US\$ (74 US\$ pour deux ans) pour le reste du monde, frais d'envoi inclus.

Coordonnées :

Nom _____ Téléphone _____
Organisation _____ Fax _____
Adresse _____ E-mail _____
Code postal _____
Ville, province _____
Pays _____

Règlement :

Chèque (à l'ordre de DL SERVICES)

Virement bancaire

Titulaire bancaire : DL SERVICES
N° de compte : 001-4460599-33
Nom de la banque : FORTIS BNP
Code Swift : GEBABEBB
Code Iban : BE79 0014 4605 9933

Carte bancaire

Visa ou Mastercard N° de carte bancaire :/...../...../...../
Date de validité :/...../
Code de sécurité :

Date et signature :

Où retourner votre bulletin d'abonnement :

DL SERVICES sprl
Jean De Lannoy
c/o Entrepôts Michot
Bergense steenweg 77
B 1600 St Pieters Leeuw (Belgique)
Tel : +32 477 455 329
E-mail : subscriptions@dl-servi.com



5^e anniversaire de l'inscription du Paysage culturel de la Serra de Tramuntana au patrimoine mondial

Le mois de juin prochain marquera un événement particulièrement important pour beaucoup de Majorquins : le cinquième anniversaire de l'inscription du Paysage culturel de la Serra de Tramuntana au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce bien remarquable renferme un paysage culturel exceptionnel, qui s'étend sur 90 km et atteste de la bonne gestion de la nature par l'homme au fil des siècles.

La marque de l'homme sur le paysage idyllique de la Serra a été particulièrement exemplaire. Le site a en effet réussi à intégrer de manière très progressive de nouvelles valeurs tout en respectant son environnement unique. Les nombreux champs en terrasses qui façonnent les flancs des collines illustrent parfaitement ce point : afin de cultiver des terres difficiles d'accès, les agriculteurs de la région entreprirent de creuser des terrasses à travers la montagne. À une époque, ces dernières couvraient jusqu'à 200 km². Aujourd'hui, elles nous offrent un précieux témoignage ethnologique.

Le site se caractérise également par la construction de nombreux canaux visant à acheminer l'eau dans une région où il ne pleut que rarement. Ce système comprenait des sites de stockage spécifiques comme des réserves à charbon et à neige. Un chemin en pierre sèche formant un réseau de voies pavées est également visible.

L'inscription de la Serra de Tramuntana au patrimoine mondial de l'UNESCO s'accompagnait d'un Plan de gestion visant à gérer ce bien exceptionnel de manière traditionnelle, en alliant les besoins de la nature et les actions de l'homme pour favoriser la conservation et préserver l'identité du site.

La Serra doit par ailleurs sa réputation au nombre de personnalités internationales qu'elle a accueillies. L'une des plus influentes fut l'archiduc Luis Salvador, membre de la dynastie des Habsbourg, qui élit résidence à Majorque et joua un rôle majeur dans la promotion du tourisme sur l'île.

La Serra était aussi affectonnée par des artistes et intellectuels tels que Frédéric Chopin et George Sand ou l'écrivain britannique Robert Graves, qui résida à Deià jusqu'à sa mort. Le Conseil de Majorque souhaite perpétuer la tradition de ce site emblématique en encourageant un tourisme durable respectueux de la nature et des valeurs du patrimoine mondial à travers la Serra de Tramuntana.

Si vous n'avez pas encore eu la chance de découvrir le paysage exceptionnel de la Serra de Tramuntana, nous vous invitons cordialement à visiter la magnifique île de Majorque et à explorer ses éléments classés au patrimoine mondial.





Parc national des volcans d'Hawaï (États-Unis d'Amérique).

© Sean Munson

Dossier : Notre planète à la croisée des chemins

La conservation et le développement durable représentent deux enjeux de taille pour les sites du patrimoine mondial ; le Centre du patrimoine mondial œuvre sur ces sujets en étroite collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), organisation consultative de la Convention du patrimoine mondial.

En préparation au prochain Congrès mondial de la nature, la rencontre internationale de l'UICN qui réunira des experts de la nature du 1^{er} au 10 septembre 2016 à Hawaï (États-Unis d'Amérique), ce numéro de *Patrimoine Mondial* examinera les questions du développement durable et de la conservation à travers plusieurs sites. Il présentera également les deux sites



Papahānaumokuākea (États-Unis d'Amérique).

© Greg McFall/NOAA, 2011

hawaïens inscrits au patrimoine mondial, Papahānaumokuākea et le Parc national des volcans d'Hawaï, et comprendra un entretien réalisé avec Aroha Te Pareake Mead, Présidente de la Commission de la politique environnementale, économique et sociale de l'UICN. 



Concello de Lugo



15^e ANNIVERSAIRE
DE L'INSCRIPTION
DES REMPARTS
ROMAINS DE LUGO AU
PATRIMOINE MONDIAL

Venez; découvrir Lugo

Face à la menace de révoltes paysannes et d'invasions barbares, plusieurs douzaines de cités de l'Empire romain décidèrent de se protéger vers la fin du III^e siècle av. J.-C. en s'entourant de hauts remparts. Les murailles érigées à Lugo, ou « Lucus Augusti », s'étendent sur deux kilomètres et sont flanquées de 85 grosses tours.

Au XIX^e siècle et au début du XX^e, la course effrénée vers le progrès entraîna la démolition complète ou partielle de tous les remparts romains d'Europe.

Les murs de Lugo faillirent également disparaître, sous prétexte qu'ils freinaient le développement économique de la ville. Ils furent sauvés de la dynamite et de la spéculation urbaine grâce au combat d'intellectuels et de personnalités locales qui parvinrent à inscrire, en 1921, ces constructions exceptionnelles au patrimoine national.

En 2000, le site des Remparts romains de Lugo rejoignit la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La réputation de ce bien unique fit rapidement le tour du monde, faisant de Lugo un haut lieu de tourisme culturel, et contribuant ainsi davantage à sa prospérité.

Les anciens remparts romains, qui sont les seuls de l'Empire à avoir conservé leur circonférence originale, encerclent une magnifique cité médiévale à l'esprit résolument baroque et libéral. La ville fortifiée de Lugo renferme une splendide cathédrale romane, des églises gothiques consacrées à Saint Pierre et à Saint Dominique, un hôtel de ville baroque, des rues élégantes, des places animées, des temples, de somptueuses demeures, des vestiges archéologiques ouverts au public, une ville moderne, le fleuve Miño et son ancien pont, et des thermes romains. Ce site exceptionnel constitue un centre européen majeur de l'histoire romaine.

www.lugo.gal

@LugoTurismo

facebook.com/LugoTurismo